

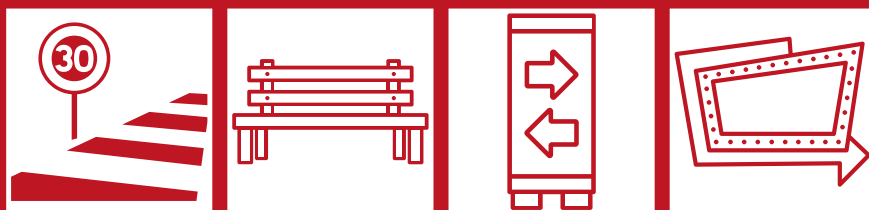


SiGNAL **CONCEPT**

Un fabricant à votre écoute

CATALOGUE

Édition 2023-2024



Signal Concept fait partie d'un groupement d'entreprises appartenant à la société mère **AZ Développement**. Ce groupe familial se compose de 5 entités aux activités complémentaires dans le domaine de la signalisation routière et de l'aménagement urbain, mais également de la signalétique et de l'enseigne.

Nous intervenons dans le quart Nord Ouest de la France en appréhendant les besoins de chaque collectivités locales et industries, avec lesquelles nous travaillons.



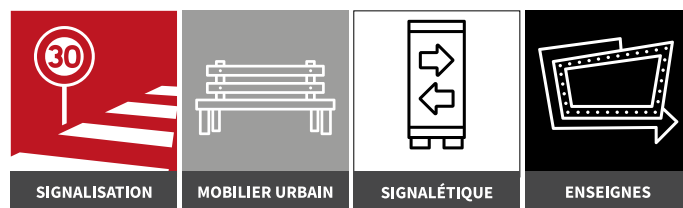
IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DE SIGNAL CONCEPT

Au départ implantée à Semoy (45), la structure vient rapidement s'implanter à Notre Dame d'Oé, à côté de Tours. Dans ces locaux adaptés à son ouvrage, la production prend alors une dimension industrielle.

SERVICES

L'interaction de nos domaines d'activités et notre expérience accumulée donnent maturité et amplitude à vos projets. De la gestion partielle à totale de vos attentes, de l'unité à la série, nous restons à votre écoute.

Conception graphique et technique, fabrication, montage et pose, votre interlocuteur unique dans les domaines de la signalisation, du mobilier urbain, de la signalétique et de l'enseigne depuis 1998.



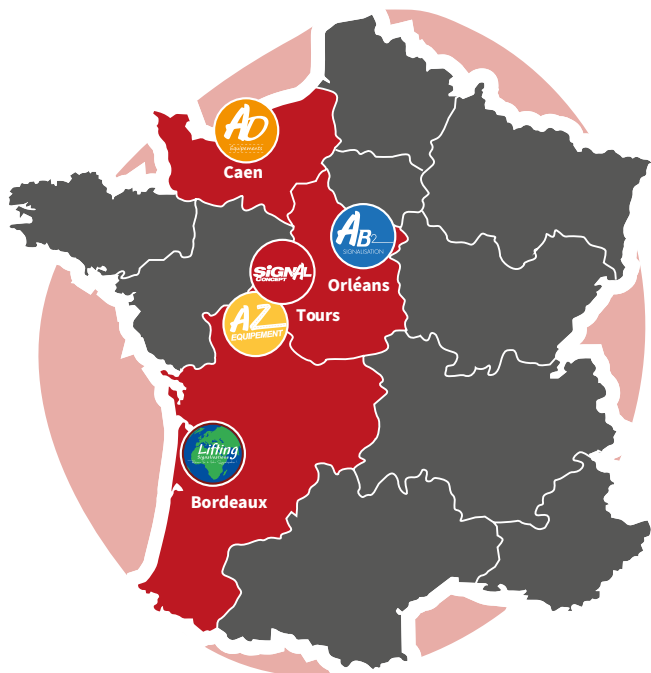
INFORMATIONS GÉNÉRALES

SARL Signal Concept
6 rue Robert Schumann
37390 Notre Dame d'Oé

Standard : 02 47 40 75 50
E-mail : contact@signalconcept.fr
Site : www.signalconcept.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h

Information juridique :
Gérant : ARACIL Jean-Christophe
Date de création : 09 décembre 1998





La société **Signal Concept** a été fondée en 1998 par Jean-Christophe ARACIL, dirigeant actuel de l'entreprise. La création de l'entreprise est née d'un constat : *les filiales du groupe spécialisées en signalisation horizontale ne peuvent mener à bien leurs marchés par manque de fournisseurs fiables en signalisation verticale.* **Signal Concept** viendra donc combler cette lacune.

L'investissement dans diverses machines permet d'étoffer progressivement notre gamme et bientôt de manufacturer tous les panneaux de signalisation. Rapidement, cela devient notre cœur de métier. L'atelier de chaudronnerie permet aussi de développer la partie équipement urbain qui vient s'ajouter à la partie signalétique (aménagement et mobilier).

La première certification de l'ASCQUER (Organisme Certificateur pour l'Équipement de la Route) est obtenue en 2006.

Puis, **Signal Concept** se lance à la conquête de la signalétique par l'acquisition d'une machine d'impression numérique grand format. Les acquis de notre bureau d'études et de notre studio graphique, nous donnent une grande force pour élaborer vos projets novateurs et hauts en couleurs dans le domaine de la signalétique extérieure et intérieure, le covering de véhicule, ou encore les enseignes, lumineuses ou non.

Afin de nous inscrire dans un engagement écologique, nous avons mis en place sur le marché en 2014, notre gamme de mobilier urbain **SC'PACK** en PolyAl (Polyéthylène et Aluminium) issus du recyclage de briques alimentaires françaises. Cette gamme 100% fabriquée en France, 100% recyclé et 100% recyclable, s'inscrit totalement dans une économie circulaire.

En 2016, **Signal Concept** met au point, avec **Lifting Signalisations**, un concept innovant, écologique et économique, permettant de redonner vie à une signalisation usagée. Cette technique s'appelle le resurfaçage. Le principe consiste à venir rajouter une nouvelle face décorée sur un subjectile (tôle) encore en bon état sans avoir besoin de démonter le panneau existant.

Nous développons également ensemble une solution simple et pratique pour recenser et gérer facilement votre patrimoine routier : le logiciel de diagnostic **Optisig** (web et application mobile).

Enfin, nous ne cessons d'innover, afin d'améliorer continuellement nos gammes. Nous prenons en compte des valeurs telles que le développement durable pour élaborer nos nouveaux produits. De ce fait, notre entreprise se voit décerner, depuis 2021, le **1er label européen MORE** qui valorise l'action des plasturgistes pour l'économie circulaire et l'intégration de matières plastiques recyclées dans la production.





SIGNALISATION ROUTIÈRE

Nos gammes de signalisation se veulent épurées et simples à monter. Elles se déclinent en différents coloris, en plusieurs matières, caissonnées ou non, pour mieux s'intégrer dans les différents environnements. Nous proposons, en relation avec ces produits, divers services, tels que la location et l'agencement de signalisation de chantier, l'implantation ou l'entretien des panneaux (voir page 08). Nos panneaux sont certifiés *NF Équipements de la Route*, et depuis janvier 2013 ils sont homologués CE.

LES DIFFÉRENTS PANNEAUX

- Panneau de signalisation de police
- Panneau directionnel
- Panneau de balisage
- Signalisation lumineuse
- Aménagement urbain

SPÉCIFICITÉS DES PRODUITS

- Produits « NF » homologués par l'ASCQUER
- Gamme « premium »
- Gamme « éco »



MOBILIERS URBAINS

Les agglomérations trouveront réponse à tous leurs besoins d'aménagements sécuritaires ou utilitaires de leurs espaces publics. De plus, nous vous proposons également notre gamme **SC'PACK** en matériaux 100% recyclés, 100% recyclables (voir page 06).

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- Barrière, miroir ou plot de chaussée

MAÎTRISE D'ACCÈS

- Borne, potelet, portique

GESTION DE LA CIRCULATION

- Ralentisseur, séparateur de voie, clous

ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU MOYEN DE CIRCULATION

- Abri-bus, support et range-vélos, arceaux de sécurité

AUTRES PRODUITS

- Corbeille, poubelle, cendrier, aménagement de parking, tables ou pupitres...





SIGNALÉTIQUE (INTÉRIEURE OU EXTÉRIEURE)

Espaces culturels ou commerciaux, zones industrielles ou entreprises, tous nécessitent d'être clairement identifiés. Pour cela, nous réalisons sur mesure vos projets les plus ambitieux. Notre service graphique dessinera vos visuels, tandis que notre bureau d'études analysera avec soin l'aspect technique de vos dossiers.

SUPPORTS TOURISTIQUES ET D'INFORMATIONS

- Totem
- RIS (Relais Informations Service)

SIGNALÉTIQUE D'ENTREPRISE ET SÉCURITÉ

- Plaque de porte
- Panneau suspendu
- Habillage de vitrine et micro-perforé
- Décor adhésif

PANNEAU PUBLICITAIRE

- Enseigne
- Panneau sur mesure



ENSEIGNES (LUMINEUSES OU NON)

Une enseigne est une indication signalétique, sous forme d'objet ou de panneau, lumineuse ou non, à caractère informatif, publicitaire ou décoratif, voire les trois, généralement à destination du public. Elle occupe une place toute particulière dans la culture matérielle. C'est pour cela que chez **Signal Concept**, nous prenons soin de maîtriser différentes techniques afin de proposer des prestations adaptées à vos besoins.

NOS TECHNIQUES D'ENSEIGNES

- Enseigne lumineuse LED éclairage directe, indirecte
- Tôle tablette ajourée, lettre boîtier zinc
- Lettre boîtier PMMA, enseigne drapeau...
- Enseigne non lumineuse, lettre en relief
- Tôle tablette, panneau dibond, bâche tendue...
- Habillage de façade



SC'PACK - DONNONS UNE DEUXIÈME VIE À NOS DÉCHETS, QUAND LA BRIQUE ALIMENTAIRE FRANÇAISE DEVIENT MOBILIER URBAIN

La gamme **SC'PACK** témoigne d'un engagement écologique. Le respect de l'environnement est une valeur indispensable pour garantir l'avenir.

100% fabriqués en France et 100% recyclés et recyclables, nos produits s'inscrivent dans une vraie démarche d'économie circulaire.


LE MATÉRIAU : POLYAL

Le PolyAl est un matériau innovant issu du recyclage des briques alimentaires françaises. Ces dernières sont constituées à 73% de carton qui sera recyclé chez les cartonniers. Les résidus issus de cette séparation avec le carton sont composés à 23% de Polyéthylène et 4% d'Aluminium. Ce sont ces deux matériaux qui sont utilisés pour constituer le PolyAl.

Les briques de type Tetra Pak sont collectées en France, triées par les centres de traitement des déchets (via les bacs jaunes) et recyclées par une entreprise de la Région Centre - Val de Loire qui a breveté la fabrication du PolyAl.

À ce titre, en fabriquant notre mobilier urbain en Région Centre - Val de Loire à Notre dame d'Oé (37), nous contribuons à minimiser l'impact carbone sur l'environnement.

Sa couleur grise d'origine rappelle l'aspect du béton et est totalement naturelle. Certains pigments colorés, également naturels, peuvent être ajoutés à ce matériau. Actuellement, nous pouvons vous proposer 6 coloris : « gris naturel », « gris réunion », « brun », « marron », « noir » et « anthracite ». De base, nos mobiliers urbains sont réalisés en couleur « gris naturel ».





ETAPE 1

Notre mobilier commence sous forme de briques alimentaires type Tetra Pak. Celles-ci sont jetées puis collectées pour être recyclées. Elles contiennent la base de notre matière première : l'aluminium et le polyéthylène.





ETAPE 2

Les briques sont recyclées avec la technique du pulpage afin d'en extraire le carton pour sa réutilisation. Nous conservons donc les deux composants restants pour créer notre matériau : le PolyAl (le Polyéthylène + l'Aluminium).





ETAPE 3

Une fois le PolyAl sous forme de profils, nous pouvons fabriquer nos mobiliers urbains (banc, poubelles, etc...). Notre matériau permet une seconde vie et peut aussi être recyclé une nouvelle fois : 100% recyclé, 100% recyclable !



Les avantages de ce matériau sont nombreux :

- Imputrescible,
- Résiste aux intempéries et vieillit bien mieux que le bois (sans échardes, n'éclate pas),
- Inerte, non toxique, sans entretien, il est à la fois souple et résistant,
- 100% fabriqué en Région Centre - Val de Loire, 100 % issu du recyclage et 100% recyclable en fin de vie.

Nous utilisons vos « déchets » pour fabriquer notre mobilier qui est lui-même recyclable en fin de vie et ainsi nous nous inscrivons à 100% dans le respect de l'environnement.





LE RESURFAÇAGE

Nous avons mis au point, avec **Lifting Signalisations**, un concept innovant, écologique et économique, permettant de redonner vie à une signalisation inappropriée, police ou directionnelle.

Le principe consiste à venir riveter une nouvelle face décorée en aluminium, pré-percée sur un subjectile (tôle) encore en bon état, sans avoir besoin de démonter l'existant. Les rivets sont peints et s'intègrent dans le décor, les rendant invisibles à 3 mètres. Ils permettent une fixation discrète et sécurisée. Les décors sont en impression numérique « route », c'est-à-dire avec des exigences en termes de films, encres et protections anti-UV, garantissant les meilleures durabilités.

- **30 à 70 % d'économie par rapport à un panneau neuf**
- **L'économie des colliers, des brides, des démontages ou des déposes compliquées**
- **Un gain de temps**
- **Une facilité de mise en place**
- **Et surtout une écologie certaine**

ÉCONOMIE	PRATIQUE	INVISIBLE	ÉCOLOGIQUE

LOGICIEL OPTISIG

Toujours avec **Lifting Signalisations**, nous avons développé une solution simple et pratique pour recenser et gérer facilement son patrimoine routier : le logiciel de diagnostic **Optisig**.

Maîtrisez votre parc de signalisations et d'équipements urbains :

- Le nombre, le type, les caractéristiques, l'état, la géolocalisation.
- Les conformités ou les non-conformités.
- La mise à jour des informations est simple et l'extraction vers votre SIG est facile.

Optimisez votre gestion :

- Vous identifiez facilement les équipements superflus ou à remettre à niveau.
- Vous établissez des documents de travail propres et explicites pour vos équipes, vos partenaires ou vos interlocuteurs.
- La mise en place d'actions et leurs suivis sont facilités.
- Vos budgets sont faits sur des éléments concrets.

LA SIGNALISATION	LES CHANTIERS	LES ÉQUIPEMENTS	LES MAINS COURANTES





MARQUAGE AU SOL

Nos agences **AZ Équipement (37)**, **AD Équipements (14)** et **AB2 Signalisation (45)** travaillent également pour le compte de professionnels, de particuliers mais également de collectivités, pour réaliser tous types de marquages au sol : revêtements décoratifs (pavés résine, agrégats...), bandes de places de parking, traçage de jeux pour enfants, marquage dans les cours d'école et marquage des sols sportifs.

LES PRESTATIONS

- Marquage au sol
- Marquage industriel
- Marquages spéciaux (piste aérodrome ou examen de permis...)
- Marquage décoratif
- Accessibilité P.M.R. (Rails de guidage, bande podotactile...)
- Marquage cours d'école ou terrain de sport

LES TECHNIQUES

- Peinture sans solvant (nocif) ou peinture à l'eau
- Résine à froid, à chaud (thermoplastique), projetée ou époxy
- Sigles thermocollés
- Peinture mono ou bi-composants

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Ces agences s'occupent de la mise en place de panneaux de signalisation temporaire sous circulation. Elles mettent également en location des panneaux de signalisation avec ou sans personnel détaché, dans leur secteur d'intervention.

POUR LES PROFESSIONNELS

- Mise en place de signalisation temporaire sous circulation
- Fermeture de passage à niveau
- Balisage de chantier
- Balisage lumineux
- Création de panneaux et d'informations spécifiques sur mesure
- Location de panneaux avec ou sans personnel détaché
- Location de panneaux de signalisation routière temporaire et réservation de stationnement

POUR LES PARTICULIERS

- Déménagement : pose et dépose de panneaux d'information

AUTRES PRESTATIONS

La société **AZ Équipement (37)**, met également en place deux prestations supplémentaires dans l'Indre-et-Loire, à savoir :

L'HYDRO-DÉCAPAGE

Décapage, nettoyage et démoussage de tous types de surfaces extérieures par jets à très haute pression. Permet de retirer les anciens marquages au sol, le rafraîchissement de nombreux supports encrassés par le temps et le démoussage (dallage, façade, toiture et tous types de panneaux).

LE PONTAGE DE FISSURE

Le pontage consiste à recouvrir de manière superficielle une fissure, sans en garnir le fond. L'objectif est d'établir un pont entre les deux bords de la fissure afin d'imperméabiliser la chaussée. L'intérêt de ne pas remplir intégralement la fissure est de permettre au joint de profiter de l'élasticité du mastic pour « évoluer » dans la fissure en fonction des conditions climatiques et du trafic.





La marque NF est une marque collective de certification. Elle apporte la preuve indiscutable à nos clients que nos produits répondent à leurs besoins et sont conformes à des caractéristiques de sécurité et de qualité en vigueur.

Notre certification *NF Équipement de la Route* nous a été délivrée par l'ASCQUER (organisme affilié à l'AFNOR) et se traduit par des audits périodiques sur notre site de production et par prélèvement de produits sur notre chaîne de fabrication.

Obtenir la marque NF, c'est voir récompenser la démarche qualité de notre entreprise initiée depuis sa création. La marque NF, vous apporte ainsi la garantie que nos produits répondent à toutes vos exigences de qualité, de sécurité et de performance.

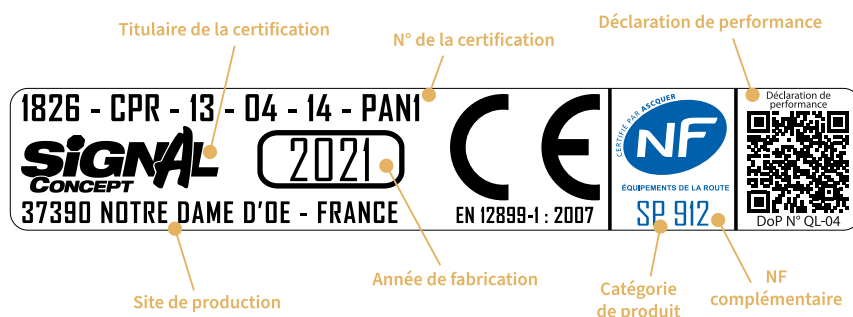
La certification NF est un engagement dans la durée. Tous nos collaborateurs se mobilisent et continueront à se mobiliser afin de maintenir les engagements de qualité et de performance avec comme seul objectif votre complète satisfaction.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les panneaux routiers permanents sont certifiés CE + NF complémentaire.

Le marquage CE a pour but une libre circulation des produits dans l'espace économique européen, mais aussi d'homogénéiser les produits implantés sur le réseau routier européen.



IDENTIFICATION EN SIGNALISATION VERTICALE POLICE



NOS CERTIFICATIONS

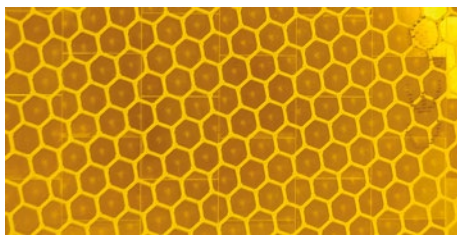
CE + SP912 PAN1	Panneaux permanents de police « aluprofil »
CE + SD912 PAN2	Panneaux permanents directionnels « aluprofil »
CE + SP912 PAN3	Panneaux permanents de police « éco »
TD-06	Panneaux temporaires directionnels « galva bords tombés »
TP-10	Panneaux temporaires de police « galva bords tombés »
TDS-02	Panneaux temporaires directionnels « plastique bords tombés »
TSI-11	Panneaux temporaires de police « plastique bords tombés »





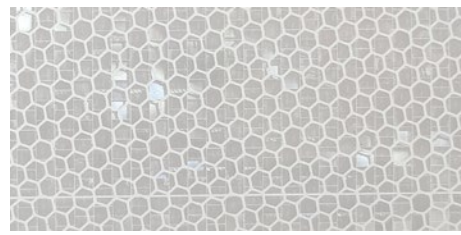
FILM CLASSE 1 PRISMATIQUE BLANC

Marque : Avery Dennison®
Laize : 1220 mm (45 m)
 Signalisation routière permanente.
 Garantie 7 ans.



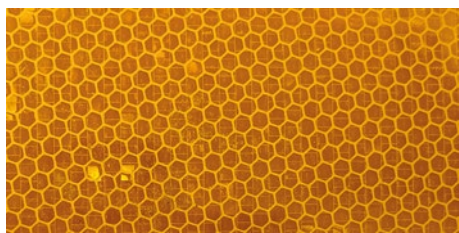
FILM T1 PRISMATIQUE JAUNE

Marque : Avery Dennison®
Laize : 1220 mm (45 m)
 Signalisation routière permanente.
 Garantie 7 ans.



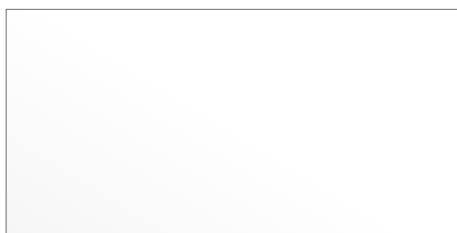
FILM CLASSE 2 MICROPRISMES BLANC

Marque : Avery Dennison®
Laize : 1220 mm (45 m)
 Signalisation routière permanente et temporaire. Garantie 10 ans.



FILM T2 MICROPRISMES JAUNE

Marque : Avery Dennison®
Laize : 1220 mm (45 m)
 Signalisation routière permanente et temporaire. Garantie 10 ans.



LAMINATION ANTI GRAFFITI

Marque : Avery Dennison®
Laize : 1220 mm (45 m)
 Protection anti UV et anti tags pour les dispositifs de signalisation. Garantie 10 ans.



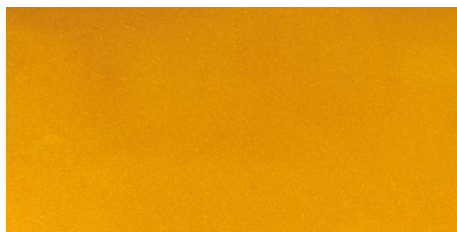
Conforme aux spécifications des normes NF et CE. Certification délivrée par l'ASCQUER.

Nos films AVERY DENNISON sont homologués pour nos panneaux polices, directionnels et temporaires.



FILM CLASSE 1 MICROBILLES BLANC

Marque : ORAFOL®
Laize : 1235 mm (50 m)
 Signalisation, panneaux d'information et signalétique réfléchissante. Garantie 4 ans.



FILM T1 MICROBILLES JAUNE

Marque : ORAFOL®
Laize : 1235 mm (50 m)
 Signalisation, panneaux d'information et signalétique réfléchissante. Garantie 4 ans.



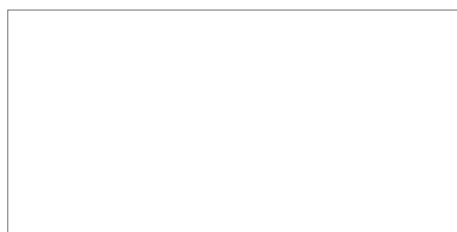
FILM CLASSE 2 MICROBILLES BLANC

Marque : ORAFOL®
Laize : 1235 mm (50 m)
 Panneaux routiers, équipements et surfaces plastiques. Garantie 5 ans.



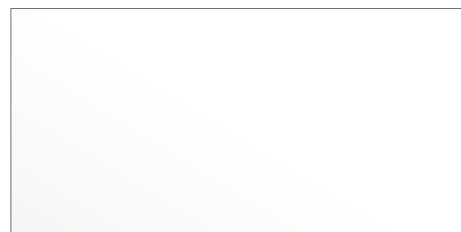
FILM CLASSE 2 MICROBILLES JAUNE

Marque : ORAFOL®
Laize : 1235 mm (50 m)
 Panneaux temporaires de chantier, panneaux routiers. Garantie 5 ans.



FILM PVC POLYMÈRE BLANC

Marque : ORAFOL®
Laize : 1050, 1370 et 1600 mm (50 m)
 Signalétique de longue durée en extérieur. Garantie 7 ans.

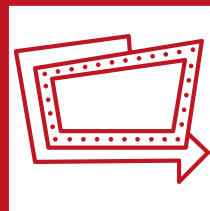
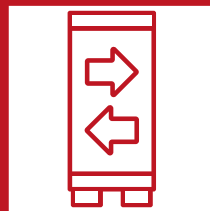
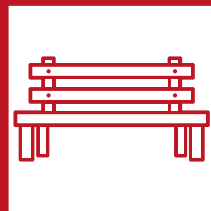


LAMINATION PVC POLYMÈRE

Marque : ORAFOL®
Laize : 1050, 1370 et 1600 mm (50 m)
 Protection d'impressions numériques extérieures. Garantie 5 ans.



SIGNALISATION DE POLICE





GAMME PROFIL ALUMINIUM "PREMIUM"

Certifiés NF par l'ASCQUER, suivant fiche technique SP912 PAN1.

L'originalité de nos panneaux réside dans leur système de fixation facile et esthétique. Ils se fixent à l'aide de brides, directement sur le mât. Le profil vient encapsuler le film sur le support et évite ainsi tout arrachage et toute incrustation d'impureté due à la pollution.

Des vis "quart de tour" s'insèrent dans le profil, pour un montage simple et rapide. Des rails de renforts sont ajoutés au dos des panneaux sur certaines tailles ou sur demande du client.

Les profils sont extrudés en aluminium. C'est à dire que le métal a été déformé pour prendre la forme souhaitée, ce qui rend nos profils plus solides que s'ils avaient été soudés ou s'ils avaient subis tout autre traitement pour obtenir leur forme. Grâce à son profil non coupant et non agressif, le panneau se manipule sans danger.

- **Matière :** Aluminium 15/10ème
- **Matière profil :** Aluminium extrudé
- **Dos panneau :** Ouvert (caissonné en option)
- **Film de revêtement :** Classe 1, Classe 2, Prismatique, non rétro-réfléchissant
- **Gamme police :** de Miniature à Exceptionnelle
- **Boulonnerie :** Vis tête marteau et écrous fournis, Inox A2



Le profil, le dos et même le mât de tous nos panneaux peuvent être laqués, permettant une parfaite intégration dans son environnement (laquage selon nuancier ral, voir page 75).



GAMME EMBOUTI AVEC RAILS AU DOS "ÉCO"

Certifiés NF par l'ASCQUER, suivant fiche technique SP912 PAN3.

Notre gamme dite "ÉCO", en acier galvanisé embouti muni de rails de fixation au dos.

Le terme galvanisé signifie que l'alliage d'acier a été recouvert d'une fine couche de zinc. Cela confère à nos panneaux une grande résistance à la corrosion ainsi qu'une bonne résistance mécanique à l'abrasion.

Les bords des panneaux sont emboutis (bordés rebordés) sécurisant ainsi la manipulation.

- **Matière :** Acier 10/10ème embouti
- **Film de revêtement :** Classe 1, Classe 2, Prismatique, non rétro-réfléchissant
- **Gamme police :** Miniature et Petite

Bords rebordés



CIRCULAIRE DU 31/01/92

Il est recommandé de changer un panneau après **8 ans** en Classe 1 et **12 ans** en Classe 2.

ARRÊTÉ DU 03/05/78 ARTICLE 1

Ne pourront être utilisés sur les routes ouvertes à la circulation publique uniquement les **équipements certifiés NF**.

PANONCEAU

La réglementation impose de mettre le **même revêtement** sur le panneau et le panonceau.

PANONCEAUX M1/M2 : INSTRUCTION MINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, LIGNE 1 - 1ÈRE PARTIE MODIFIÉE PAR L'ARRÊTÉ DU 31/07/02

La distance est arrondie :

- Au km si < à 5km
- Au 1/2 entre 2 et 5 km (ex : 3,5 km)
- Aux 100 m entre 500 et 2000 m
- Aux 50 m entre 100 et 500 m
- À 50, 75 ou 100 entre 50 et 100 m
- Aux 10 m si < à 50 m

Pour déterminer la hauteur du panneau, pensez à intégrer 500 mm dans le sol.

IMPLANTATION PRÉ-SIGNALISATION : INSTRUCTION MINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE 2ÈME PARTIE.

Les panneaux de danger, à l'exception du panneau A18, sont toujours implantés en signalisation avancée, avant le point ou le début de la zone à signaler.

Hors agglomération : La distance normale est comprise entre 100 et 200 m. Elle est choisie aussi proche que possible de 150 m sur route et 200 m sur autoroute.

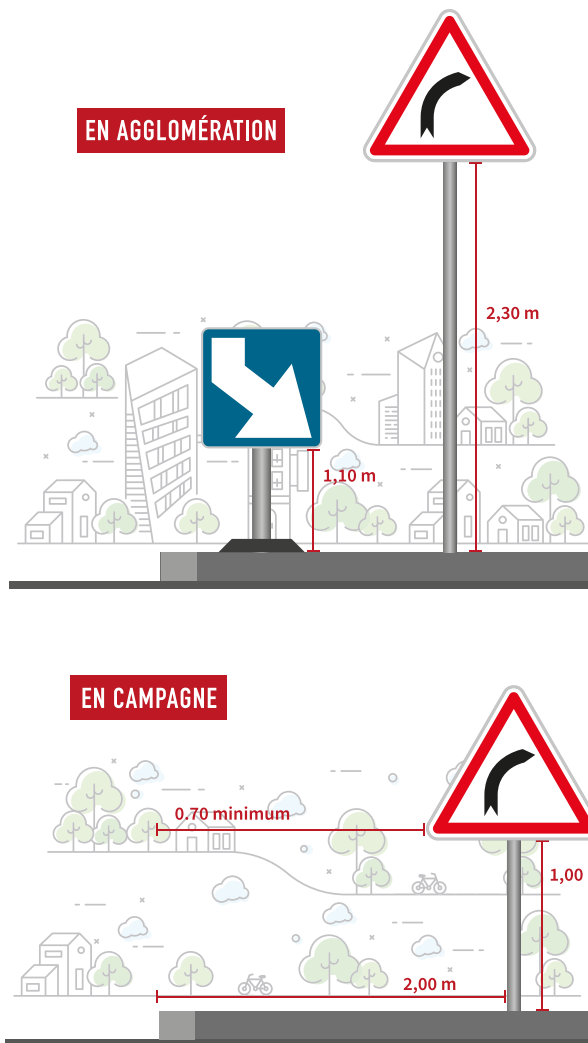
En agglomération : La distance normale est comprise entre 0 et 50 m. Elle est choisie aussi proche que possible de 50 m.

Si les panneaux sont placés à une distance différente de la distance normale, ils sont complétés par un panonceau de distance M1.

Classe 2 obligatoire pour les panneaux de type AB en agglomération. Arrêté du 7 juin 1977, Art. 9.1/9.2/13.

ARRÊTÉ DU 07/06/77 :

HAUTEUR SOUS PANNEAUX ET LA DISTANCE DES PANNEAUX PAR RAPPORT À LA CHAUSSEE.



ARRÊTÉ DU 07/06/77 :

LA TAILLE DES PANNEAUX EN FONCTION DU LIEU D'IMPLANTATION.

GAMME	▲	●	◆	■	●	DOMAINES D'EMPLOI
Miniature	500	400	350	350	450	Seulement en agglomération si difficulté d'implantation de la petite gamme
Petite	700	600	500	500	650	Sur routes ou rues si difficulté d'implantation de la gamme normale
Normale	1000	800	700	700	850	Règle générale
Grande	1250	1000	900	900	1050	Sur certaines RN et routes de plus de 2 voies
Très grande	1500	1200	1050	1050	1250	Sur autoroutes
Supérieure	-	-	-	1200	-	Sur autoroutes
Exceptionnelle	-	-	-	1500	-	Sur autoroutes

DÉCRET N°2006-1658 DU 21/12/06 ARTICLE 1

Sur le domaine public, **au moins 2% de l'ensemble des emplacements** de chaque zone de stationnement, sont accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant.

Pour projet global de stationnement, **le nombre de places réservées est calculé sur la base de l'ensemble des emplacements prévus** au projet. Au delà de cinq cents places, le nombre de places aménagées est fixé par arrêté municipal sans pouvoir être inférieur à dix.

Les emplacements réservés sont librement accessibles. Leur agencement permet à toute personne de rejoindre le trottoir ou le cheminement pour piétons sans danger et sans rencontrer d'obstacle.

Les parcmètres et autres systèmes d'accès sont facilement accessibles et utilisables par les personnes handicapées physiques. Ils sont installés au plus près des emplacements réservés mentionnés.

ARRÊTÉ DU 03/02/07 ARTICLE 1

Un emplacement réservé ne peut être d'une largeur inférieure à 3,30 m et présente une pente et un dévers transversal inférieurs à 2 %. S'il n'est pas de plain-pied avec le trottoir, un passage d'une largeur au moins égale à 0,80 m permet de rejoindre le trottoir en sécurité sans emprunter la chaussée au moyen d'un abaissé aménagé conformément aux prescriptions énoncées au 4° du présent article.

Par dérogation à la règle énoncée à l'alinéa précédent, en cas de stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir, la largeur de l'emplacement prévu pour le véhicule peut être réduite à 2 m, à condition de ménager une largeur de trottoir de 1,80 m comprenant une bande latérale matérialisée de 0,80 m au droit de cet emplacement.

Les emplacements réservés sont signalés conformément à [...] l'IISR [...]. Ils sont répartis de manière homogène sur la totalité de la voirie de la commune, selon un plan de zonage élaboré après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

En cas de stationnement payant, les instructions figurant sur les parcmètres ou les horodateurs sont lisibles en toute condition en position assise comme en position debout. Les commandes permettant d'actionner le dispositif de paiement sont situées entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

4° PARTIE « SIGNALISATION DE PRESCRIPTION » ARTICLE 55-3.C

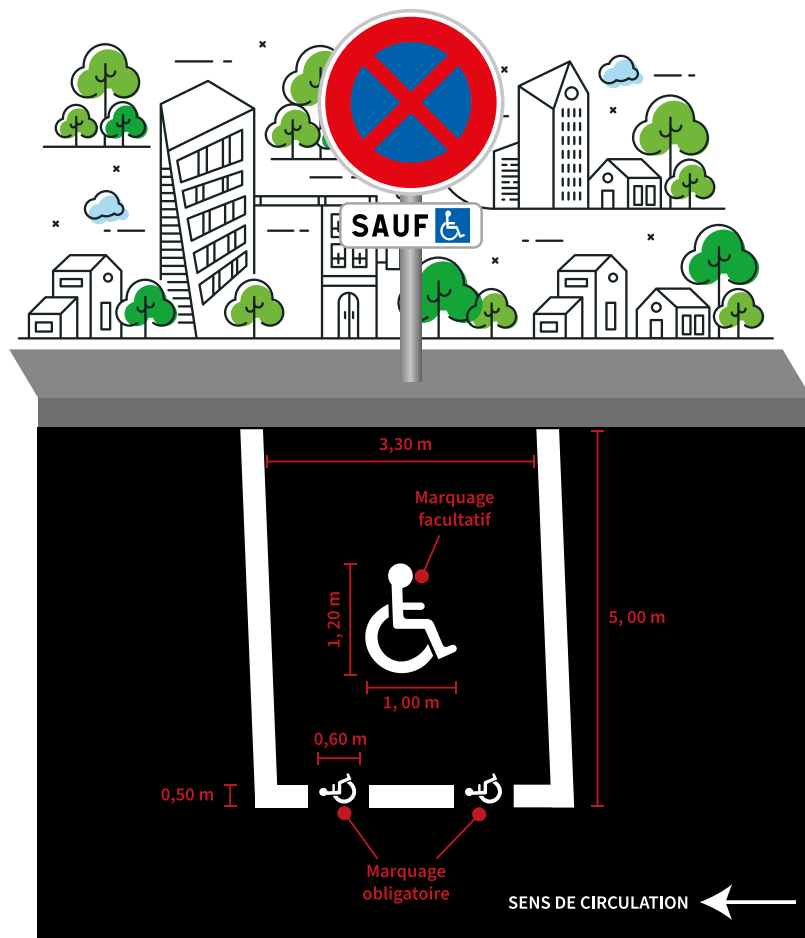
Signalisation verticale : panneau B6d « arrêt interdit » + panonceau M6h catégorie d'usagers concernés.

7° PARTIE « MARQUES SUR CHAUSSÉES » ARTICLE 118-2.C

Signalisation horizontale : marquage sur chaussée blanc.

La largeur de la place doit être d'au moins 3,30 mètres.

Seul le pictogramme peint sur ou le long des limites est obligatoire (0,50 m x 0,60 m ou 0,25 m x 0,30 sur ou le long des limites). Le pictogramme au milieu du stationnement est facultatif (1 m x 1,2 m au milieu de l'emplacement, fond bleu facultatif).



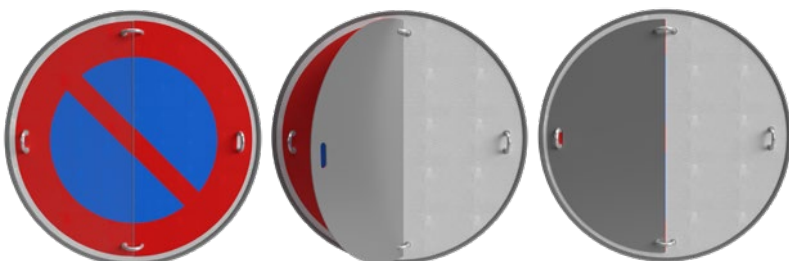
PANNEAUX DE DANGER



A1a	A1b	A1c	A1d	A2a	A2b	A3	A3a
Virage à droite	Virage à gauche	Succession de virages dont le premier est à droite	Succession de virages dont le premier est à gauche	Cassis ou dos-d'âne	Ralentisseur de type dos-d'âne	Chaussée rétrécie	Chaussée rétrécie par la droite
A3b	A4	A6	A7	A8	A9a	A9b	A13a
Chaussée rétrécie par la gauche	Chaussée particulièrement glissante	Pont mobile	Passage à niveau muni de barrières ou demi-barrières	Passage à niveau sans barrières ni demi-barrières	Traversée de voie de véhicules des services réguliers de transport	Traversée de voies de tramways	Endroit fréquenté par les enfants
A13b	A14	A15a1	A15a2	A15b	A15c	A16	A17
Passage pour piéton	Autres dangers	Passage d'animaux domestiques	Passage d'animaux sauvages	Passage d'animaux sauvages	Passage de cavaliers	Descente dangereuse (1)	Annonce de feux tricolores
A18	A19	A20	A21	A23	A24		
Circulation dans les deux sens	Risque de chute de pierres ou de pierres tombées sur la route	Débouché sur un quai ou une berge	Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche	Traversée d'une aire de danger aérien	Vent latéral		

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE A		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
▲ Triangle (en mm)		500	700	1000	1250	1500
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
M1 (distance)	M1 ex1 (1) M1 ex2 (1)	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M2 (étendue)	M2 ex1 (1) M2 ex2 (1)	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M5 (stop)	M5b pour A8 (1)	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M9 (indications)	M9b1 M9d pour A13b M9g M9z (1)	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
	M9a M9i M9j1 M9j2 M9z (1)	500 x 350	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	1200 x 600

(1) Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



Nos panneaux existent aussi en version occultable (panneaux et panonceaux). Nous consulter.

HORS CERTIFICATION



PANNEAUX D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ



AB1

Céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à droite



AB2

Priorité ponctuelle sur les véhicules venant de droite et de gauche



AB25

Carrefour à sens giratoire



AB4

Arrêt à l'intersection (Signal de position)



AB6

Indication du caractère prioritaire d'une route



AB7

Fin du caractère prioritaire d'une route



AB3a + M9c

Cédez le passage à l'intersection (signal de position) ⁽¹⁾



AB3b

Cédez le passage à l'intersection (signal avancé de l'AB3a) ⁽¹⁾



AB5

Arrêt à l'intersection (signal avancé de l'AB4) ⁽¹⁾



M12a

Autorisation conditionnelle de franchissement pour cycles
▼ 300 ou 500 mm et ■ 200 mm



M12b



M12c

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE AB		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
▲ Triangle (en mm)		500	700	1000	1250	1500
● AB4 (en mm)		400	600	800	1000	1200
◆ AB6 et AB7 (en mm)		350	500	700	900	1050
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
M1 (distance)	M1 ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M4 (catégorie)	M4d1 M4d2	350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
M5 (stop)	M5a ⁽¹⁾	350 x 250	500 x 350	500 x 500	700 x 700	-
M7 (schéma)	Pour AB2, AB3, AB4, AB5 et AB6. Précisez : voie prioritaire de A à H, voies secondaires de 1 à 8	350 x 350	500 x 500	700 x 700	900 x 900	1050 x 1050
M9 (indications)	M9c pour AB3a	350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350

PANNEAUX DE PRESCRIPTION ZONALE



B30

Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h



B51

Sortie d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h



B52

Entrée d'une zone de rencontre



B53

Sortie d'une zone de rencontre



B54

Entrée d'une aire piétonne



B55

Sortie d'une aire piétonne



B56

Entrée d'une zone de circulation restreinte



B57

Sortie d'une zone de circulation restreinte



B58

Entrée d'une zone d'obligation d'équipements en période hivernale



B59

Sortie d'une zone d'obligation d'équipements en période hivernale

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE B DE ZONE		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
■ Carré (en mm)		350	500	700	900	1050
B30, B51, B56 et B57 (en mm)		-	500 x 650	700 x 900	-	-
B58 et B59 (en mm)		-	600 x 900	1200 x 1800	-	-
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
M11 (dérogations et prescription)	M11b ex1 ⁽¹⁾ M11b ex2 ⁽¹⁾ M11d pour B56	350 x 150	500 x 300	700 x 350	900 x 500	-

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



PANNEAUX DE STATIONNEMENT



B6a1

Stationnement interdit



B6a2

Stationnement interdit du 1er au 15 du mois



B6a3

Stationnement interdit du 16 à la fin du mois



B6d

Arrêt et stationnement interdits



B6b1

Entrée d'une zone à stationnement interdit



B6b2

Entrée d'une zone à stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle



B6b3

Entrée d'une zone à stationnement de durée limité par un disque



B6b4

Entrée d'une zone à stationnement payant



B6b5

Entrée d'une zone unilatérale à alternance semi-mensuelle limitée par un disque



B50a

Sortie de zone à stationnement interdit



B50b

Sortie d'une zone à stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle



B50c

Sortie d'une zone à stationnement de durée limité par un disque



B50d

Sortie d'une zone à stationnement payant



B50e

Sortie d'une zone à unilatérale à alternance semi-mensuelle limitée par un disque

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE B DE STATIONNEMENT		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
● Disque (en mm)		450	650	850	1050	1250
■ Carré (en mm)		350	500	700	900	1050
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
M4 (catégorie)		● 350 x 150 ■ 350 x 150	● 350 x 150 ■ 500 x 150	● 500 x 200 ■ 700 x 200	● 500 x 300 ■ 900 x 350	● 700 x 350 ■ 1000 x 300
		● 350 x 250 ■ 350 x 250	● 350 x 350 ■ 500 x 300	● 500 x 350 ■ 700 x 350	● 500 x 500 ■ 900 x 500	● 700 x 700 ■ 1000 x 600
		● 500 x 150	● 700 x 200	● 900 x 250	● 1000 x 300	● 1200 x 400
M6 (stationnement et arrêt)		500 x 150	500 x 150	500 x 150	500 x 150	-
		● 350 x 150 ■ 350 x 150	● 350 x 150 ■ 350 x 150	● 500 x 350 ■ 700 x 200	● 500 x 350 ■ 700 x 200	-
		500 x 300	500 x 300	500 x 300	500 x 300	-
		350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	-
		■ 350 x 250	■ 500 x 300	■ 700 x 350	■ 900 x 500	■ 1000 x 600
M8 (stationnement et arrêt)		150 x 350	200 x 500	200 x 500	200 x 500	-
		350 x 150	500 x 200	500 x 200	500 x 200	-
		150 x 350	200 x 500	200 x 700	200 x 700	-
		350 x 150	500 x 200	700 x 200	700 x 200	-

(1) Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



PANNEAUX D'INTERDICTION



B0 Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens	B1 Sens interdit à tout véhicule	B1j Répétition d'interdiction d'accès à contresens	B2a Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection	B2b Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection	B2c Interdiction de faire demi-tour sur la route suivie	B3 Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur	B3a Interdiction de dépasser pour les véhicules + 3,5 t
B4 Arrêt au poste de douane	B5a Arrêt au poste de gendarmerie	B5b Arrêt au poste de police	B5c Arrêt au poste de péage	B7a Accès interdit aux véhicules à moteur sauf cyclomoteurs	B7b Accès interdit à tous les véhicules à moteur	B8 Interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises	B9a Accès interdit aux piétons
B9b Accès interdit aux cycles	B9c Accès interdit aux véhicules à traction animale	B9d Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur	B9e Accès interdit aux voitures à bras	B9f Accès interdit aux véhicules de transport en commun	B9g Accès interdit aux cyclomoteurs	B9h Accès interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères	B9i Accès interdit aux véhicules tractants une caravane
B10a Interdit aux véhicules dont la longueur est supérieure à ⁽¹⁾	B11 Interdit aux véhicules dont la largeur est supérieure à ⁽¹⁾	B12 Interdit aux véhicules dont la hauteur est supérieure à ⁽¹⁾	B13 Accès interdit aux véhicules dont le poids total est supérieur à ⁽¹⁾	B13a Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu supérieur à ⁽¹⁾	B14 Limitation de vitesse ⁽¹⁾	B15 Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse	B16 Signaux sonores interdits
B17 Intervalle minimal à respecter ⁽¹⁾	B18a Interdit au transport de marchandises explosives	B18b Interdit au transport de marchandises polluant les eaux	B18c Interdit au transport de marchandises dangereuses	B19 Autres interdictions ⁽¹⁾			
B31 Fin de toutes les interdictions signalées	B33 Fin de limitation de vitesse ⁽¹⁾	B34 Fin d'interdiction de dépasser	B34a Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules de + 3,5 t	B35 Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore	B39 Fin d'obligations dont la nature est indiquée sur le panneau ⁽¹⁾		

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE B		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
● Disque (en mm)		450	650	850	1050	1250
■ B1j (en mm)		-	-	700 (● 450)	900 (● 650)	1050 (● 850)
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
<i>Retrouvez l'ensemble des panonceaux associés au type B sur la page de droite →</i>						
M11 (dérogations et prescription)	D M11c1 pour B18c ⁽¹⁾	D DE 6h, A20h M11c2 pour B18c ⁽¹⁾	-	-	700 x 350	900 x 500

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



PANNEAUX D'OBLIGATION



B21-1	B21-2	B21a1	B21a2	B21b	B21c1	B21c2	B21d1
Obligation de tourner à droite avant le panneau	Obligation de tourner à gauche avant le panneau	Contournement obligatoire par la droite	Contournement obligatoire par la gauche	Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit	Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite	Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche	Directions obligatoires à la prochaine intersection
B21d2	B21e	B22a	B22b	B22c	B25	B26	B27a
Directions obligatoires à la prochaine intersection	Directions obligatoires à la prochaine intersection	Piste ou bande obligatoire pour les cycles à deux roues	Chemin obligatoire pour piétons et réservé aux piétons	Chemin obligatoire pour cavaliers et réservé aux cavaliers	Vitesse minimale obligatoire (1)	Chaînes à neige obligatoires sur deux roues motrices	Voie réservée aux véhicules de transports en commun
B27b	B29						
Voie réservée aux tramways	Autres obligations dont la nature est mentionnée (1)						
B40	B41	B42	B43	B44	B45a	B49	
Fin de piste ou bande obligatoire pour cycles	Fin de chemin obligatoire pour piétons	Fin de chemin obligatoire pour cavaliers	Fin de vitesse minimale obligatoire	Fin d'obligation de l'usage des chaînes à neige	Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun	Fin d'obligations dont la nature est mentionnée (1)	

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE B		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
● Disque (en mm)		450	650	850	1050	1250
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
M1 (distance)	150m M1 (1)	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M2 (étendue)	500m M2 (1)	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M3 (position ou directionnel)	M3a1 M3a2	350 x 250	350 x 350	500 x 350	500 x 500	700 x 700
	M3b1 M3b2	350 x 150	500 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
	M3b3 (1) M3b4 (1)	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
	M3d	-	-	500 x 350	500 x 500	700 x 700
M4 (catégorie)	M4a M4b M4c M4d1 M4d2 M4f(1) M4s M4t M4u(1) M4w M4x	350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
	M4g M4i M4j M4k M4l M4m	350 x 250	350 x 350	500 x 350	500 x 500	700 x 700
	M4p M4q(1) M4r(1) M4v(1)					
	VÉHICULES LENTS M4e ex1	-	-	700 x 350	900 x 500	1000 x 600
	REMORQUES ET SEMI-REMORQUES M4e ex2	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
	M9 (indications)	M9v1 M9v2	500 x 350	500 x 350	700 x 350	900 x 500
CARRIÈRE M9z 1 ligne (1)	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400	
VERGLAS FRÉQUENT M9z texte court (1)	500 x 200	500 x 200	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	
SIGNAL AUTOMATIQUE M9z texte long (1)	700 x 200	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400	

(1) Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.

PANNEAUX D'INDICATION



C1a	C1b	C1c	C3	C4a	C4b	C5	C6
Lieu aménagé pour le stationnement	Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée	Lieu aménagé pour le stationnement payant	Risque d'incendie	Vitesse conseillée ⁽¹⁾	Fin de vitesse conseillée ⁽¹⁾	Stations de taxis	Arrêt d'autobus
C8	C9	C12	C13a	C13b	C13c	C13d	C14 ex1
Emplacement d'arrêt d'urgence	Station d'auto-partage	Circulation à sens unique	Impasse	Pré-signalisation d'une impasse	Impasse comportant une issue pour les piétons	Impasse comportant une issue pour les piétons et cyclistes	Pré-signalisation de la praticabilité d'une section de route ⁽²⁾
C14 ex2	C18	C20a	C20b	C20c	C23	C24a	C24b
Pré-signalisation de la praticabilité d'une section de route ⁽²⁾	Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse	Passage pour piétons	Traversée de voie de véhicules des services réguliers de transport	Traversée de tramways	Stationnement réglementé pour les caravanes ⁽³⁾	Conditions particulières de circulation sur la route suivie	Voies affectées
C24c	C25a	C25b	C26a	C26b	C27	C28	C29a
Conditions particulières de circulation sur la route embranchée	Indication aux frontières des limites de vitesse sur le territoire	Rappel des limites de vitesse sur autoroute	Voie de détresse à droite	Voie de détresse à gauche	Surélévation de chaussée	Réduction du nombre de voies sur une route à chaussées séparées	Pré-signalisation d'un créneau de dépassement
C29b	C29c	C30	C50	C51a	C51b	C62	C64a
Créneau de dépassement à trois voies affectées	Section de route à trois voies affectées	Fin de créneau de dépassement à trois voies affectées	Indications diverses ⁽⁴⁾	Pré-signalisation du début d'une section à vitesse régulée	Fin d'une section à vitesse régulée	Pré-signalisation d'une borne de retrait de ticket de péage	Paiement auprès d'un péagiste
C64b	C64c1	C64c2	C64d	C107	C108	C111	C112
Paiement par carte bancaire ou accréditive	Paiement automatique par pièces de monnaie	Paiement automatique par pièces et billets	Paiement automatique par abonnement « télépéage »	Route à accès réglementé	Fin de route à accès réglementé	Entrée d'un tunnel	Sortie de tunnel
C113	C114	C115	C116	C207	C208		
Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles deux roues	Fin d'une piste ou d'une bande cyclable réservée aux cycles	Voie verte	Fin de voie verte	Début d'une section d'autoroute	Fin d'une section d'autoroute		
C117-b21b	C117-b21c1	C117-b21c2	C117-b21d1	C117-b21d2	C117-b21e		

Pré-signalisation d'une section de route comportant un tunnel dont l'accès est interdit à certains véhicules transportant des marchandises dangereuses

DIMENSIONS PANNEAUX TYPE C ET CE	MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
■ Carré (en mm)	350	500	700	900	1050
C3 (en mm)	-	-	600 x 800	-	-
C14 (en mm)	Pour les dimensions de ces panneaux, nous consulter				
C25 (en mm)	-	-	1600 x 2400	2400 x 3600	-
C117 (en mm)	-	-	900 x 1200	1050 x 1500	-

Retrouvez l'ensemble des panonceaux associés au type C sur la page de droite →



PANNEAUX D'INDICATION



CE1	CE2a	CE2b	CE3a	CE3b	CE4a	CE4b	CE4c
Poste de secours	Poste d'appel d'urgence	Cabine téléphonique publique	Informations relatives aux services ou activités touristiques	Panneau en complément du relais informations service ⁽¹⁾	Terrain de camping pour tentes	Terrain de camping pour caravanes et autocaravanes	Terrain de camping pour tentes, caravanes et autocaravanes
CE5a	CE5b	CE6a	CE6b	CE7	CE8	CE9	CE10
Auberge de jeunesse	Chambre d'hôtes ou gîtes	Point de départ d'un itinéraire pédestre	Point de départ d'un circuit de ski de fond	Emplacement pour pique-nique	Gare auto / train	Parc de stationnement sous vidéo-protection	Embarcadère
CE12	CE14	CE15a	CE15c	CE15e	CE15f	CE15g	CE15h
Toilettes ouvertes au public	Installations accessibles aux personnes à mobilité réduite	Poste de distribution de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24	Poste de distribution de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24 + GPL	Marque du poste de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24 ⁽¹⁾	Marque du poste de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24 + GPL ⁽¹⁾	Poste de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24 + recharge de véhicules	Poste de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24 + GPL + recharge
CE15i	CE15j	CE16	CE17	CE18	CE19	CE20a	CE20b
Poste de recharge de véhicules électriques ouvert 7j/7 et 24h/24	Poste de recharge de véhicules élec. ouvert 7j/7 et 24h/24 + GPL	Restaurant ouvert 7 jours sur 7	Hôtel ou motel ouvert 7 jours sur 7	Débit de boissons ou établissement avec collations sommaires	Emplacement de mise à l'eau d'embarcations légères	Gare de téléphérique	Point de départ d'un télésiège ou d'une télécabine
CE21	CE22	CE23	CE24	CE25	CE26	CE27	CE28
Point de vue	Fréquence de radio dédiée aux infos de circulation ⁽¹⁾	Jeux d'enfants	Station de vidange pour caravanes, autocaravanes et cars	Distributeur de billets de banque	Station de gonflage, hors station service, à usage gratuit	Point de détente	Poste de dépannage
CE29	CE30a	CE30b	CE50	CE51	CE52		
Moyen de lutte contre l'incendie	Issue de secours vers la droite	Issue de secours vers la gauche	Installations ou services divers ⁽¹⁾	Point du réseau de distribution Écotaxe	Aires et/ou emplacements pour le covoiturage		

PANONCEAUX ASSOCIÉS							
M1 (distance)	M1 ⁽¹⁾ M1a pour CE15 ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
M2 (étendue)	M2 ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
M3 (position ou directionnel)	M3a1 M3a2	350 x 250	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	
	M3b1 M3b2 M3b3 ⁽¹⁾ M3b4 ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
M4 (catégorie)	M4a M4b M4c M4d1	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
	M4d2 M4f ⁽¹⁾ M4w M4x	350 x 250	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	
M9 (indications)	M9d pour C20a M9z 1 ligne ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
	M9e M9f M9z 2 lignes ⁽¹⁾	350 x 250	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	
M10 (identification)	M10a ⁽¹⁾ M10b ⁽¹⁾ M10c1 M10c2 ⁽¹⁾ M10c3	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
	M10z pour C1, CE3, CE4, CE5, CE6, CE19, CE20, CE21 et C111 ⁽¹⁾	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	
M11 (dérogations et prescription)	M11a pour C107 M11a2 pour C107	350 x 150	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	
	M11c1 pour C117 ⁽¹⁾ M11c2 pour C117 ⁽¹⁾	-	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



POSITIONS DES PASSAGES À NIVEAU



G1

1150 x 750 mm



G1a

1150 x 950 mm



G1b

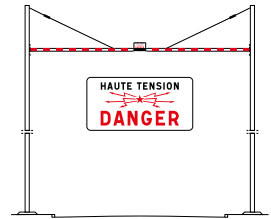
750 x 1150 mm



G1c

750 x 1550 mm

Signalisation de position des passages à niveaux sans barrière ni demi-barrière à 1 voie ou à plusieurs voies



PANONCEAUX ASSOCIÉS		NORMALE
M9b2		700 x 350
M9h		900 x 500

BALISAGE ROUTIER



J4

Balisage de virages
1 chevron



J4

Balisage de virages
2 chevrons



J4

Balisage de virages
3 chevrons



J4

Balisage de virages
4 chevrons



J4

Balisage de virages
5 chevrons



J5

Signalisation des têtes d'îlots
directionnels à contournement
par la droite



J10

Balise pour passage à niveau
côté gauche



J10

Balise pour passage à niveau
côté droit

DIMENSIONS BALISAGE TYPE J	MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
■ J4 - 1 chevrons (en mm)	400 x 400	600 x 600	800 x 800	1000 x 1000	-
J4 - 2 chevrons (en mm)	800 x 400	1200 x 600	1600 x 800	2000 x 1000	-
J4 - 3 chevrons (en mm)	1200 x 400	1800 x 600	2400 x 800	3000 x 1000	-
J4 - 4 chevrons (en mm)	1600 x 400	2400 x 600	-	-	-
J4 - 5 chevrons (en mm)	2000 x 400	-	-	-	-
■ J5 (en mm)	350	500	700	900	1050
J10 (en mm)	-	-	200 x 1000	-	-

Les balises J10 sont vendues à l'unité ou par lot de 3. Pour les balises plastiques, voir page 42.

DIVERS



Divers visuels de panneaux en profil aluminium ou embouti. Se référer aux dimensions des gammes police. Nous consulter pour un visuel en particulier ou personnalisé.



PANNEAUX FLUVIAUX

A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8
Interdiction de passer (signal général)	Interdiction de tout dépassement	Interdiction de dépasser entre convois seulement	Interdiction de croiser et de dépasser	Interdiction de stationner	Interdiction d'ancrer et de laisser traîner ancres câbles ou chaînes	Interdiction de s'amarrer à la rive	Interdiction de virer
A9	A10	A12	A13	A14	A15	A16	A17
Interdiction de créer des remous	Interdiction de passer en dehors de l'espace indiqué	Navigation interdite aux bateaux motorisés	Navigation interdite à toutes les embarcations de sport ou plaisance	Pratique du ski nautique interdite	Navigation interdite aux bateaux à voile	Navigation interdite aux bateaux qui ne sont ni motorisés ni à voile	Pratique de la planche à voile interdite
A18	A19	A20	B1	B2a	B2b	B3a	B3b
Fin de la zone autorisée pour la navigation à grande vitesse	Interdiction de mettre des embarcations à l'eau ou de les retirer	Motos nautiques interdites	Obligation de suivre la direction indiquée par la flèche	Obligation de se diriger vers le côté du chenal situé à bâbord	Obligation de se diriger vers le côté du chenal situé à tribord	Obligation de tenir le côté du chenal situé à bâbord	Obligation de tenir le côté du chenal situé à tribord
B4a	B4b	B5	B5 bis	B6	B7	B8	B11
Obligation de croiser le chenal vers bâbord	Obligation de croiser le chenal vers tribord	Obligation de s'arrêter dans certaines conditions	Obligation d'utiliser le chemin de contournement	Obligation de respecter la limite de vitesse indiquée (en km/h)	Obligation d'émettre un signal sonore	Obligation d'observer une vigilance particulière	Obligation d'entrer en liaison radio téléphonique
B9a	B9b	C1	C2	C3	C4	C5	D1a
Obligation de s'assurer avant de s'engager sur la voie principale ou de la traverser que la manœuvre n'oblige pas les bateaux à modifier leur route	La profondeur d'eau est limitée	La hauteur libre au-dessus du plan d'eau est limitée	La largeur de la passe ou du chenal est limitée	Des restrictions sont imposées à la navigation	Le chenal est éloigné de la rive (distance en mètre)	Passes recommandées dans les deux sens	
D1c	D2	D3	E1	E2	E2a	E2b	E5
Passes recommandées dans le seul sens indiqué	Il est recommandé de se tenir dans l'espace indiqué	Il est recommandé de se diriger dans le sens de la flèche	Autorisation de passer (signal général)	Croisement d'une ligne électrique aérienne	Bac ne naviguant pas librement	Bac naviguant librement	Autorisation de stationner (ancrer ou s'amarrer à la rive)
E5.1	E6	E7	E8	E9a	E9b	E10a	E10b
Autorisation de stationner sur la largeur du plan d'eau (mètre)	Autorisation d'ancrer et de laisser traîner ancres câbles ou chaînes	Autorisation de s'amarrer à la rive	Aire de virage	Les voies rencontrées sont considérées comme affluentes de la voie suivie	La voie suivie est considérée comme affluente à la voie rencontrée		
E11	E13	E14	E15	E16	E17	E18	E19
Fin d'une interdiction ou d'une obligation pour un sens navigation	Poste d'eau potable	Poste téléphonique	Navigation autorisée pour les bateaux motorisés	Navigation autorisée pour les embarcations de plaisance	Pratique du ski nautique autorisée	Navigation autorisée pour les bateaux à voile	Navigation autorisée pour les bateaux ni motorisés ni à voile
E20	E21	E22	E22 bis	E22 ter	E23	E24	E25
Pratique de la planche à voile autorisée	Zone autorisée pour la navigation à grande vitesse	Autorisation de mettre les embarcations à l'eau ou de les retirer	Possibilité d'utiliser un chemin de contournement	Possibilité de franchissement de l'ouvrage par une passe	Possibilité d'obtenir des renseignements nautiques par radio	Motos nautiques autorisées	Branchement électrique à terre disponible

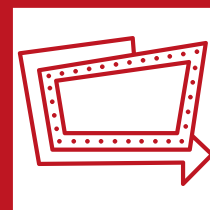
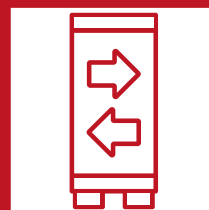
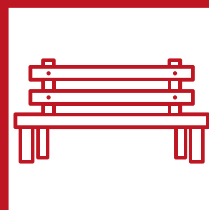
DIMENSIONS	■ CARRÉ	RECTANGLE	◆ SUR POINTE
Gamme 1 (en mm)	700 x 700	700 x 1050	500 x 500
Gamme 2 (en mm)	1000 x 1000	1000 x 1500	700 x 700
Gamme 3 (en mm)	1500 x 1500	1500 x 2250	1000 x 1000
Gamme 4 (en mm)	2000 x 2000	2000 x 3000	1500 x 1500

Pour modèles supplémentaires ou panonceaux, nous consulter.

HORS CERTIFICATION



SIGNALISATION DIRECTIONNELLE





PANNEAUX D29 ET E31 PROFIL ALU

FORMATS (EN MM)	NB. DE LETTRES HC 80
400 x 150 - 400 x 250	≥ 7 lettres
500 x 150 - 500 x 250	≥ 9 lettres
600 x 150 - 600 x 250	≥ 11 lettres
700 x 150 - 700 x 250	≥ 13 lettres
800 x 150 - 800 x 250	≥ 16 lettres
900 x 150 - 900 x 250	≥ 18 lettres
1000 x 150 - 1000 x 250	≥ 20 lettres
1100 x 150 - 1100 x 250	≥ 23 lettres
1200 x 150 - 1200 x 250	≥ 25 lettres
1300 x 150 - 1300 x 250	≥ 27 lettres
1600 x 150 - 1600 x 250	≥ 29 lettres

GAMME PROFIL ALUMINIUM "PREMIUM"

Certifiés NF par l'ASCQUER, suivant fiche technique SD912 PAN2.

L'originalité de nos panneaux réside dans leur système de fixation facile et esthétique. Ils se fixent à l'aide de brides, directement sur le mât. Le profil vient encapsuler le film sur le support et évite ainsi tout arrachage et toute incrustation d'impureté due à la pollution.

Des vis "quart de tour" s'insèrent dans le profil, pour un montage simple et rapide. Des rails de renforts sont ajoutés au dos des panneaux sur certaines tailles ou sur demande du client.

Les profils sont extrudés en aluminium. C'est à dire que le métal a été déformé pour prendre la forme souhaitée, ce qui rend nos profils plus solides que s'ils avaient été soudés ou s'ils avaient subis tout autre traitement pour obtenir leur forme. Grâce à son profil non coupant et non agressif, le panneau se manipule sans danger.

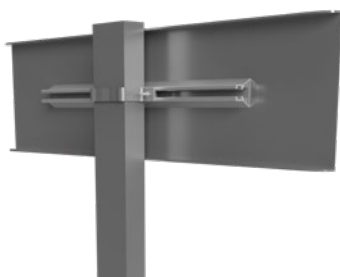
- **Matière :** Aluminium 15/10ème
- **Matière profil :** Aluminium extrudé
- **Dos panneau :** Ouvert (caissonné en option)
- **Film de revêtement :** Classe 1, Classe 2, Prismatique, non rétro-réfléchissant
- **Boulonnerie :** Vis tête marteau et écrous fournis, Inox A2



Kit de fixation



Le profil, le dos et même le mât de tous nos panneaux peuvent être laqués, permettant une parfaite intégration dans son environnement (laquage selon nuancier ral, voir page 75).



PANNEAUX D29 ET E31 BORDS TOMBÉS

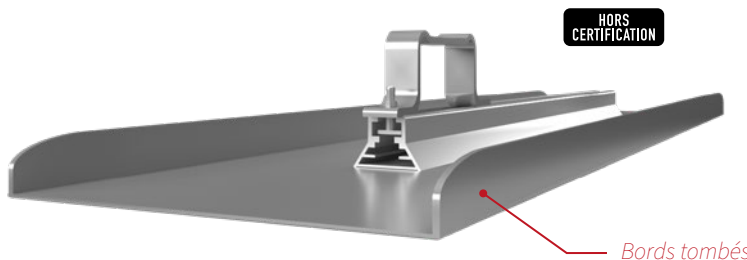
FORMATS	NB. DE LETTRES HC 62,5
400 x 120	≥ 7 lettres
500 x 120	≥ 9 lettres
600 x 120	≥ 11 lettres
700 x 120	≥ 13 lettres
800 x 120	≥ 16 lettres
900 x 120	≥ 18 lettres
1000 x 120	≥ 20 lettres
1100 x 120	≥ 23 lettres
1200 x 120	≥ 25 lettres
1300 x 120	≥ 27 lettres

GAMME BORDS TOMBÉS "ÉCO"

Cette gamme est hors certification.

Notre gamme directionnelle dite "ÉCO", fréquemment utilisée pour les panneaux de localisation et les panneaux d'aménagements cyclables. Les bords tombés diminuent les accidents liés aux chocs et le rail fixé au dos permet de fixer le panneau sur différents supports.

- **Matière :** Aluminium 15/10ème
- **Finition :** Bords tombés
- **Film de revêtement :** Classe 1, Classe 2, Prismatique, non rétro-réfléchissant
- **Fixation :** Rail au dos fourni
- **Boulonnerie :** Vis à tête hexagonale



HORS CERTIFICATION

Bords tombés



SD1	HAUTEUR PANNEAUX SD1							
	250	300	400	500	600	750	900	1200
800	x	x	x	x				
1000	x	x	x	x	x			
1300	x	x	x	x	x	x		
1600	x	x	x	x	x	x	x	
1900	x	x	x	x	x	x	x	x
2200	x	x	x	x	x	x	x	x
2500	x	x	x	x	x	x	x	x

SD3	HAUTEUR PANNEAUX SD3			
	600	750	900	1200
1000	x			
1300	x	x		
1600	x	x	x	
1900	x	x	x	x
2200	x	x	x	x
2500	x	x	x	x

NOMBRE DE PANNEAUX

- 6 panneaux maximum sur un même mât.
- 4 panneaux d'une même couleur par direction.

ALIGNEMENT DES PANNEAUX

Alignement vertical des panneaux (voir schéma 1 et schéma 2).

Alignement vers le bas si deux mâts se situent l'un à côté de l'autre et indiquent deux directions opposées (voir schéma 3).

ORDRE DES PANNEAUX

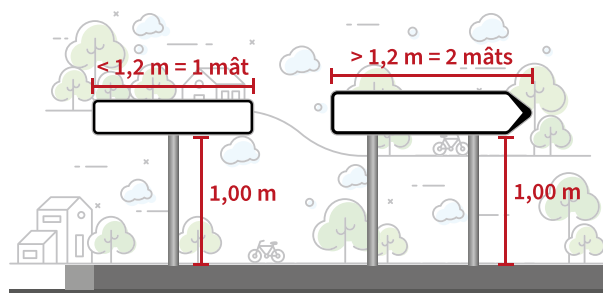
On positionne de haut en bas les panneaux, **bleus, puis verts et enfin blancs** (voir schéma 1).

Si deux panneaux bleus indiquent des directions opposées et sont sur le même mât, on positionne en premier les panneaux pointant vers la droite.

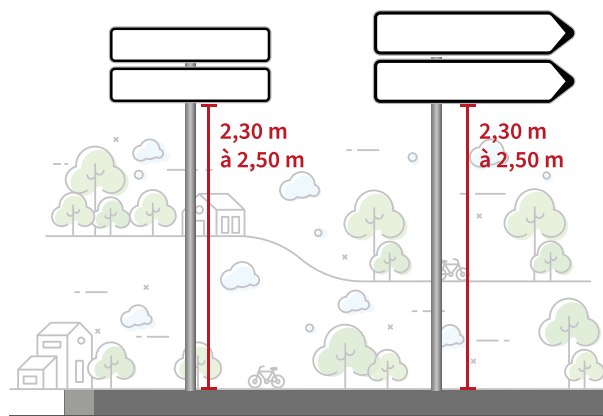
Si un mât comporte un seul panneau bleu, on le positionne en premier, même si sa direction pointe vers la gauche.

Pour les panneaux fléchés blancs, on positionne en premier la direction d'en face, puis celle de droite et enfin celle de gauche (voir schéma 2).

SD1
SUR ACCOTEMENT
OU TROTTOIR



SD2
SUR ACCOTEMENT
OU TROTTOIR



SD3
SUR ACCOTEMENT

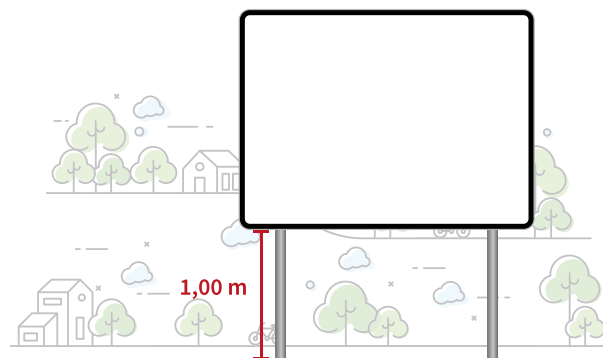


SCHÉMA 1

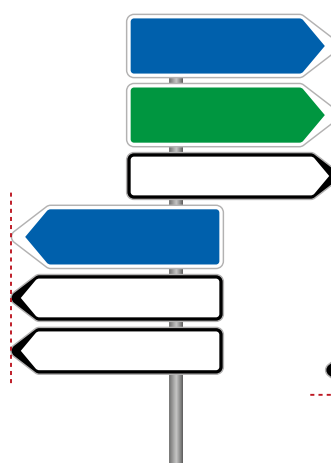


SCHÉMA 2

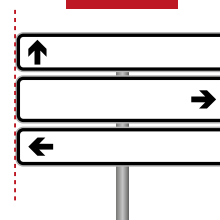
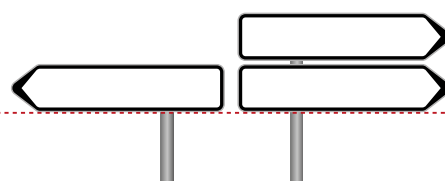
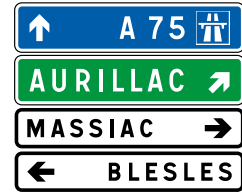


SCHÉMA 3



PANNEAUX DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE



D21a

D21b

D43

Panneau de position comportant une indication de distance ⁽²⁾

Panneau de position ne comportant pas d'indication de distance ⁽²⁾

Pré-signalisation courante des carrefours

LONGUEUR DES PANNEAUX DIRECTIONNEL	HAUTEUR DES PANNEAUX DIRECTIONNEL							
	250	300	400	500	600	750	900	1200
800	x	x	x	x	-	-	-	-
1000	x	x	x	x	x	-	-	-
1300	x	x	x	x	x	x	-	-
1600	x	x	x	x	x	x	x	-
1900	x	x	x	x	x	x	x	x
2200	x	x	x	x	x	x	x	x
2500	x	x	x	x	x	x	x	x

DIMENSIONS DES HAUTEURS DE CARACTÈRES					
Vitesse maximale autorisée	≤ 50 km/h	70 km/h	90 km/h	110 km/h	130 km/h
Hauteur de caractères en mm sur les routes	HC 100	HC 100	HC 125	-	-
Hauteur de caractères en mm sur les autoroutes	-	HC 160	HC 200	HC 250	HC 320

x Dimensions seulement pour panneaux rectangulaires (hors D21).

Dimensions valables pour tous les panneaux directionnels des pages suivantes, sauf mention du contraire.



CARTOUCHES DE LOCALISATION



E41	E42	E42	E43	E44	E45	E46	E47
Itinéraire européen	Route nationale ou autoroute		Route départementale	Route communale	Route forestière	Rocade	Route métropolitaine

LONGUEUR DU CARTOUCHE E40 ASSOCIÉ	HAUTEUR DU CARTOUCHE ASSOCIÉ					
	150	200	250	300	400	500
350	x	-	-	-	-	-
500	x	x	x	-	-	-
700	-	x	x	x	-	-
800	-	-	-	x	x	-
1000	-	-	-	-	x	x
1300	-	-	-	-	-	x

HAUTEUR DE CARACTÈRES DES CARTOUCHES	FORMAT DU CARTOUCHE			
	LETTRE + 1 CHIFFRE	LETTRE + 2 CHIFFRES	LETTRE + 3 CHIFFRES	LETTRE + 4 CHIFFRES
HC 100	350 x 150	350 x 150	500 x 150	500 x 150
HC 125	500 x 200	500 x 200	500 x 200	700 x 200
HC 160	500 x 250	500 x 250	700 x 250	700 x 250
HC 200	700 x 300	700 x 300	800 x 300	800 x 300
HC 250	800 x 400	800 x 400	1000 x 400	1000 x 400
HC 320	1000 x 500	1000 x 500	1300 x 500	1300 x 500



PANNEAUX DE SIGNALISATION AVANCÉE



D31d	D31e	D31f	D32a	D32b	Da31a
Signalisation avancée d'une sortie numérotée	Signalisation avancée d'une sortie non numérotée	Signalisation avancée d'une bifurcation autoroutière	Signalisation avancée d'une aire routière	Signalisation avancée d'une aire autoroutière	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une sortie numérotée
Da31b	Da31c	Da31d	Da31e	Da31f	Da32a
Signalisation avancée d'affectation de voie d'une sortie non numérotée ⁽²⁾	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une bifurcation autoroutière ⁽²⁾	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une sortie numérotée	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une sortie non numérotée ⁽²⁾	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une bifurcation autoroutière ⁽²⁾	Signalisation avancée d'affectation de voie d'une aire routière
Da32b					
Signalisation avancée d'affectation de voie d'une aire autoroutière					

PANNEAUX DE PRÉ-SIGNALISATION

D41a	D41b	D41c	D42a	D42b	D44
Pré-signalisation d'une sortie numérotée	Pré-signalisation d'une sortie non numérotée	Pré-signalisation d'une bifurcation autoroutière	Pré-signalisation diagrammatique des carrefours complexes	Pré-signalisation diagrammatique des carrefours à sens giratoires	Pré-signalisation d'un village étape
D45	D46a	D46b	D47a	D47b	D47c
Pré-signalisation d'un village étape	Pré-signalisation d'une aire de service ou de repos autoroutière	Pré-signalisation d'une aire de service ou de repos routière	Pré-signalisation du début d'une section routière ou autoroutière à péage	Pré-signalisation d'une gare de péage	Pré-signalisation du paiement du péage
Da41a	Da41b	Da41c	Da41d	Da41e	Da41f
Pré-signalisation d'affectation de voie d'une sortie numérotée	Pré-signalisation d'affectation de voie sortie non numérotée ⁽²⁾	Pré-signalisation d'affectation de voie d'une bifurcation autoroutière ⁽²⁾	Pré-signalisation d'affectation de voie d'une sortie numérotée	Pré-signalisation d'affectation de voie sortie non numérotée ⁽²⁾	Pré-signalisation d'affectation de voie d'une bifurcation autoroutière ⁽²⁾

⁽²⁾ Panneaux surmontés d'un cartouche (voir page 27).

Pour les dimensions des panneaux directionnels, voir tableau page 27.



PANNEAUX DE SIGNALISATION COMPLÉMENTAIRE



D51c	D51cr	D51d	D51dr	D52a	D52b
Avertissement de sortie simple	Avertissement de sortie simple donnant accès à une aire de service ou de repos	Avertissement de sorties rapprochées	Avertissement de sorties rapprochées dont l'une donne accès à une aire de repos	Avertissement de bifurcation autoroutière	Avertissement de bifurcation sur route à chaussées séparées
D52c	Da51b	Da51br	Da52	Da52b	D61a
Avertissement de bifurcation autoroutière et de sorties rapprochées	Avertissement de sortie avec affectation de voie	Avertissement de sortie donnant accès à une aire de service ou de repos avec affectation de voie	Avertissement de bifurcation autoroutière avec affectation de voies	Avertissement de bifurcation sur route à chaussées séparées avec affectation de voies	Confirmation courante sur route ⁽²⁾
D61b	D62a	D62b	D62c	D62d	D63c
Confirmation courante sur autoroute ⁽²⁾	Confirmation de filante sur route à chaussées séparées ⁽²⁾	Confirmation de filante sur autoroute ⁽²⁾	Confirmation de filante avec flèche d'affectation de voies verticale, sur autoroute ⁽²⁾	Confirmation de filante avec flèche d'affectation de voies coudeée, sur autoroute ⁽²⁾	Confirmation de la prochaine sortie
D63d	D69a	D69b	D71	D72	D73
Annonce de la prochaine bifurcation autoroutière	Fin d'itinéraire de substitution	Fin d'itinéraire Bis	Signalisation complémentaire de sortie	Signalisation complémentaire des différentes sorties desservant une agglomération	Pré-signalisation complémentaire de sortie
D74a	D74b	D79a	D79b		
Pré-signalisation complémentaire de bifurcation autoroutière avec numéros	Pré-signalisation complémentaire de bifurcation autoroutière sans numéros	Signalisation complémentaire d'itinéraire de substitution	Signalisation complémentaire d'itinéraire Bis		

PANNEAUX D'INFORMATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SR2a	SR2b	SR2c	SR3a	SR3b	SR3c	SR3d	SR4	SR50
Rappel de l'espacement à respecter entre véhicules			Annonce d'une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisé			Zone sous vidéo-protection	Message de sécurité routière	

GAMME D'INFORMATION DE SÉCURITÉ	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
SR2	3500 x 3000			
SR3a, SR3b et SR3c	600 x 900	1200 x 1800	1600 x 2400	2400 x 3600
SR3d	800 x 800	1200 x 1200	1600 x 1600	2400 x 2400
SR4	1300 x 600			
SR50	Dimensions suivant les inscriptions et la taille des caractères, nous consulter			



PANNEAUX DE LOCALISATION



D29a	D29b	EB10	EB20		
Indication d'une direction de lieux-dits comportant une indication de distance	Indication d'une direction de lieux-dits ne comportant pas d'indication de distance	Panneau d'entrée d'agglomération ⁽²⁾	Panneau de sortie d'agglomération ⁽²⁾		
E31	E32	E33a	E33b	E34a	E34b
Localisation de tous les lieux traversés par la route où il n'existe pas de panneau	Localisation d'un cours d'eau	Localisation d'un parc national, d'un parc naturel régional, d'une réserve naturelle etc...	Appartenance d'une commune à un parc national, à un parc naturel régional etc...	Localisation d'une aire routière	Fin de localisation d'une aire routière ⁽²⁾
E34c	E34d	E36a	E36b	E37a	E37b
Localisation d'une aire autoroutière	Fin de localisation d'une aire autoroutière ⁽²⁾	Localisation d'un département	Localisation d'une région administrative	Indique le nom d'une œuvre d'art et de son auteur sur des voiries	Indique le nom de l'auteur d'une œuvre d'art sur les voiries
E38	E39				
Localisation des limites de gestion ou de concession d'un réseau autoroutier	Localisation d'un État appartenant à l'Union Européenne				

⁽²⁾ Panneaux surmontés d'un cartouche (voir page 27).

Pour les dimensions des panneaux directionnels, voir tableau page 27.

PANNEAUX TOURISTIQUES ET PATRIMOINE

HORS CERTIFICATION

H11	H12	H13	H21
Indication par message littéral	Indication par message graphique	Indication par message littéral et graphique	Localisation d'un itinéraire touristique
H22	H23	H24	H31
Pré-signalisation d'un itinéraire touristique	Pré-signalisation d'un itinéraire touristique	Fin d'un itinéraire touristique	Indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique, complétée par la direction à suivre
H32	H33		
Indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique, complétée par la direction et un graphique	Indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique complétée par un message graphique		

PANNEAUX DE JALONNEMENT PIÉTONNIER

Dp1a	Dp1b	Dp2a	Dp3a
Jalonnement piétonnier d'un poste d'appel d'urgence vers la droite	Jalonnement piétonnier d'un poste d'appel d'urgence vers la gauche	Jalonnement piétonnier d'une issue de secours vers la droite	Jalonnement piétonnier d'une issue de secours vers la gauche
600 x 120 mm	600 x 120 mm	700 x 200 mm	700 x 200 mm



PANNEAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Dv11

Panneau complémentaire d'identification d'un itinéraire cyclable



Dv12

Panneau complémentaire de dénomination d'un itinéraire cyclable



Dv21a

Panneau de position comportant une indication de destination et une indication de distance



Dv21b

Panneau de position comportant une indication de destination



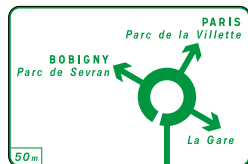
Dv21c

Panneau de position sans indication de destination, ni de distance



Dv42a

Pré-signalisation diagrammatique des carrefours complexes



Dv42b

Pré-signalisation diagrammatique des carrefours à sens giratoire



Dv43a

Pré-signalisation courante comportant une indication de distance et une destination



Dv43b

Pré-signalisation courante comportant une indication de destination



Dv43c

Pré-signalisation courante ne comportant ni indication de distance ni destination



Dv43d

Pré-signalisation courante ne comportant ni indication de distance ni destination



Dv44

Encart de pré-signalisation d'un itinéraire cyclable



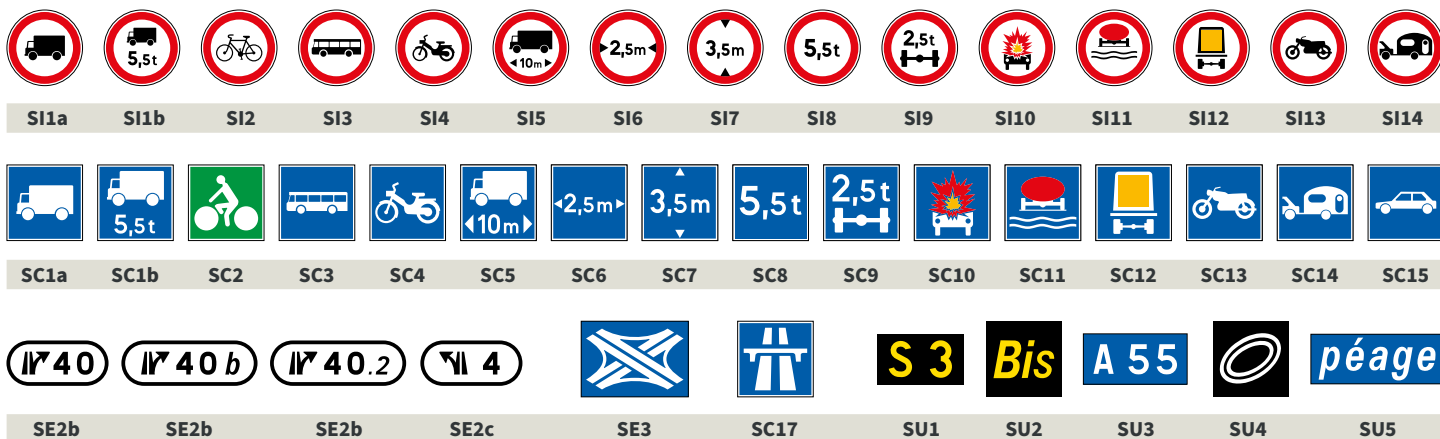
Dv61

Confirmation courante



GAMME AMÉNAGEMENT CYCLABLE	DIMENSIONS		
Dv11	200 x 200		
Dv12	600 x 100	900 x 100	1200 x 100
	600 x 150	900 x 150	1200 x 150
	600 x 200	900 x 200	1200 x 200
	600 x 250	900 x 250	1200 x 250
Dv21a et Dv21b	600 x 100	900 x 100	1200 x 100
	600 x 150	900 x 150	1200 x 150
	600 x 200	900 x 200	1200 x 200
	600 x 250	900 x 250	1200 x 250
Dv21c	300 x 200		
Dv42a et Dv42b	■ 700 ■ 900	600 x 1000	1000 x 600
	■ 1050	750 x 1000	1000 x 750
	■ 1200	750 x 1300	1300 x 750
	■ 1500	900 x 1300	1300 x 900
Dv43a et Dv43b	600 x 100	900 x 100	1200 x 100
	600 x 150	900 x 150	1200 x 150
	600 x 200	900 x 200	1200 x 200
	600 x 250	900 x 250	1200 x 250
Dv43c	300 x 200		
Dv43d	200 x 300		
Dv61	600 x 100	900 x 100	1200 x 100
	600 x 150	900 x 150	1200 x 150
	600 x 200	900 x 200	1200 x 200
	600 x 250	900 x 250	1200 x 250

SYMBOLES ROUTIERS

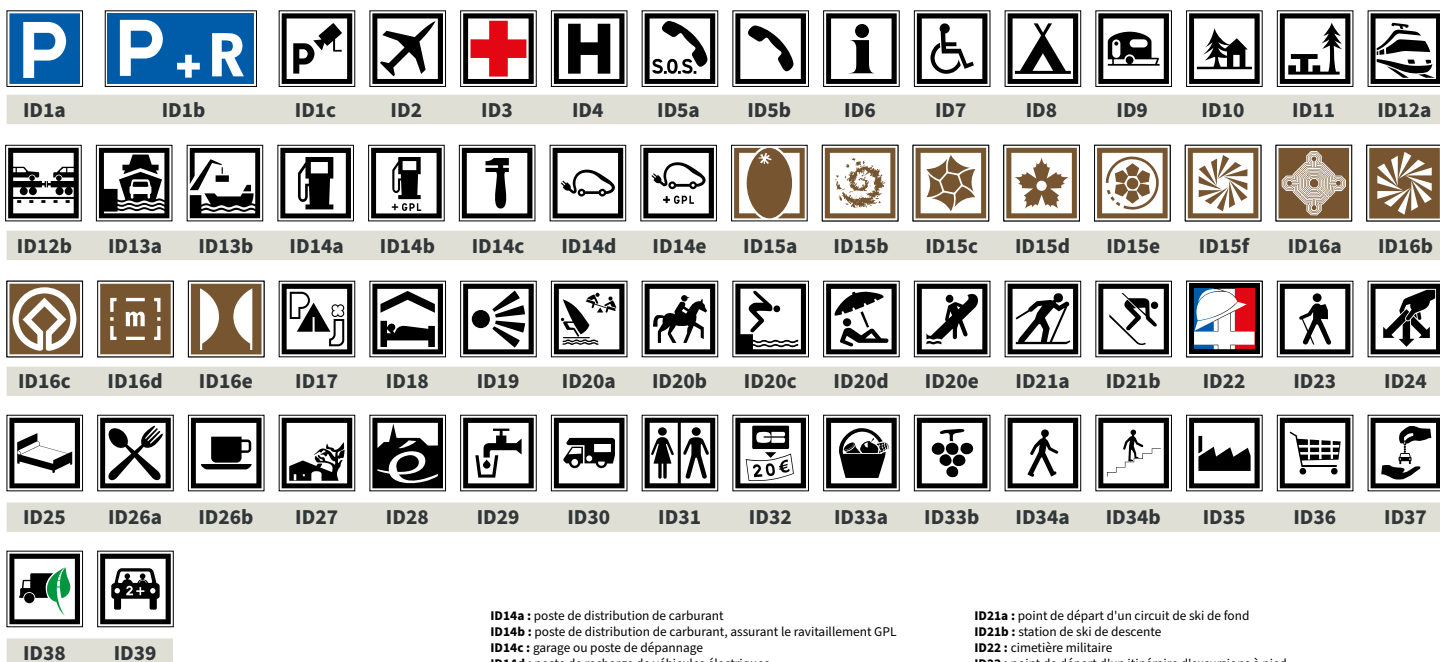


SI1a : interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises
SI1b : interdit aux véhicules de marchandises dont le poids total excède ⁽¹⁾
SI2 : interdit aux cycles
SI3 : interdit aux véhicules de transport en commun de personnes
SI4 : interdit aux cyclomoteurs
SI5 : interdit aux véhicules de marchandises dont la longueur est supérieure à ⁽¹⁾
SI6 : interdit aux véhicules dont la largeur est supérieure à ⁽¹⁾
SI7 : interdit aux véhicules dont la hauteur est supérieure à ⁽¹⁾
SI8 : interdit aux véhicules dont le poids total autorisé excède ⁽¹⁾
SI9 : interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que ⁽¹⁾
SI10 : interdit au transport de marchandises explosives ou inflammables
SI11 : interdit au transport de marchandises polluantes les eaux
SI12 : interdit au transport de marchandises dangereuses

SI13 : interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères
SI14 : interdite aux véhicules tractant une caravane ou remorque de plus de 250 kg
SC1a : conseillée aux véhicules de transport de marchandises
SC1b : conseillée aux véhicules de marchandises dont le poids total excède ⁽¹⁾
SC2 : conseillée aux cycles
SC3 : conseillée aux véhicules de transport en commun
SC4 : conseillée aux cyclomoteurs
SC5 : conseillée aux véhicules de marchandises dont la longueur est sup. à ⁽¹⁾
SC6 : conseillée aux véhicules dont la largeur est supérieure à ⁽¹⁾
SC7 : conseillée aux véhicules dont la hauteur est supérieure à ⁽¹⁾
SC8 : conseillée aux véhicules dont le poids total autorisé excède ⁽¹⁾
SC9 : conseillée aux véhicules pesant sur un essieu plus que ⁽¹⁾
SC10 : conseillée au transport de marchandises explosives ou inflammables

SC11 : conseillée au transport de marchandises susceptibles de polluer les eaux
SC12 : conseillée au transport de marchandises dangereuses
SC13 : conseillée aux motocyclettes et motocyclettes légères
SC14 : conseillée aux véhicules tractant une caravane ou remorque
SC15 : conseillée aux véhicules dont le poids total roulant est inférieur à ⁽¹⁾
SE2b : indique les sorties situées à droite
SE2c : indique les sorties situées exceptionnellement à gauche
SE3 : indique une bifurcation autoroutière
SC17 : indique le caractère autoroutier d'une partie de l'itinéraire
SU1 : identifie un itinéraire "S" dit de substitution
SU2 : signale un itinéraire Bis
SU3 : signale une autoroute
SU4 : signale une rocade
SU5 : signale un péage pour une seule mention

IDÉOGRAMMES



ID1a : parc de stationnement
ID1b : parc relais
ID1c : parc de stationnement sous vidéo-protection
ID2 : aéroport assurant le transport de voyageurs par lignes régulières
ID3 : hôpital ou clinique assurant les urgences
ID4 : hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences
ID5a : poste d'appel d'urgence
ID5b : poste d'appel téléphonique
ID6 : relais d'information service
ID7 : installation accessible aux personnes à mobilité réduite
ID8 : terrain de camping pour tentes
ID9 : terrain de camping pour caravanes
ID10 : auberge de jeunesse
ID11 : emplacement pour pique-nique
ID12a : gare ferroviaire où le trafic est ≥ à 30 000 voyageurs par an
ID12b : gare de trains autos
ID13a : embarcadère pour bac ou car-ferry
ID13b : port de commerce où le trafic annuel de marchandises est > à 20000 t

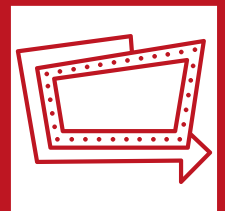
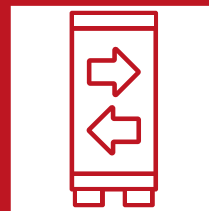
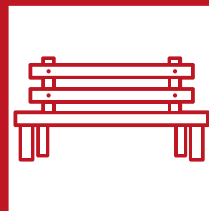
ID14a : poste de distribution de carburant
ID14b : poste de distribution de carburant, assurant le ravitaillement GPL
ID14c : garage ou poste de dépannage
ID14d : poste de recharge de véhicules électriques
ID14e : poste de recharge de véhicules électriques assurant le ravitaillement GPL
ID15a : parc naturel régional comportant l'emblème du parc, nous consulter ⁽²⁾
ID15b : parc national
ID15c : réserve naturelle
ID15d : terrain du conservatoire du littoral et des rivages lacustres
ID15e : point d'accueil du public dans un espace naturel sensible
ID15f : site ayant reçu le label "Grand Site de France"
ID16a : monument historique
ID16b : site classé
ID16c : site inscrit sur la liste du patrimoine mondial
ID16d : musée ayant reçu l'appellation "musée de France"
ID16e : parc ou jardin ayant reçu le label "jardin remarquable"
ID17 : point d'accueil jeunes
ID18 : chambre d'hôtes ou gîte
ID19 : point de vue
ID20a : base de loisirs
ID20b : centre équestre, promenade, ranch, poney-club...
ID20c : piscine ou centre aquatique
ID20d : plage
ID20e : point de mise à l'eau d'embarcations légères

ID21a : point de départ d'un circuit de ski de fond
ID21b : station de ski de descente
ID22 : cimetière militaire
ID23 : point de départ d'un itinéraire d'excursions à pied
ID24 : déchetterie
ID25 : hôtel
ID26a : restaurant
ID26b : débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires
ID27 : maison de pays
ID28 : village étape, utilisable pour les villages ayant reçu le label "village étape"
ID29 : point d'eau potable
ID30 : équipement concernant les autocaravanes
ID31 : toilettes
ID32 : distributeur automatique de billets de banque
ID33a : produits du terroir
ID33b : produits vinicoles
ID34a : itinéraire piétonnier
ID34b : itinéraire difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite
ID35 : zone industrielle ou parc d'activités
ID36 : centre commercial
ID37 : station pour les véhicules bénéficiant du label "auto-partage"
ID38 : point du réseau de distribution "écotaxe"
ID39 : covoiturage

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le symbole ou l'idéogramme.



SIGNALISATION TEMPORAIRE



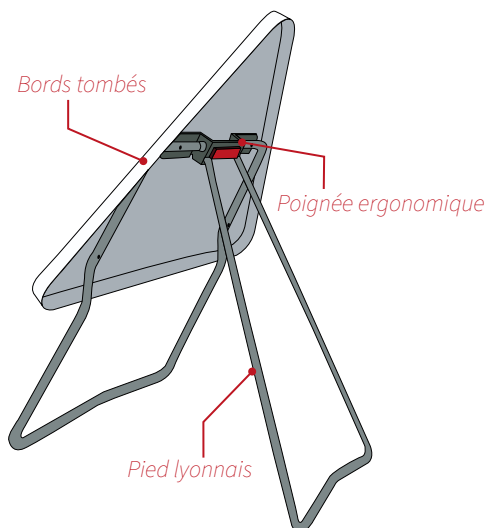
GAMME PLASTIQUE BORDS TOMBÉS (ABS)

Certifiés NF par l'ASCQUER, suivant fiche technique TSI-11.

Nos panneaux temporaires sont réalisés en ABS (plastique) 3 mm thermoformés avec bords retombés non tranchant. Ce matériau est traité contre l'agression des UV (ultra violet), ce qui renforce sa durabilité.

Présentant un aspect très brillant, très lisse et homogène, ce matériau est adapté aux contraintes extérieures, sa résistance aux produits chimiques est accrue.

- **Matière :** ABS thermoformé 3 mm
- **Finition :** Bords tombés
- **Film de revêtement :** T1, T2 ou Prismatique
- **Fixation :** Sur rail (fixé par rivets) ou pied lyonnais (fixé par rivets alu)



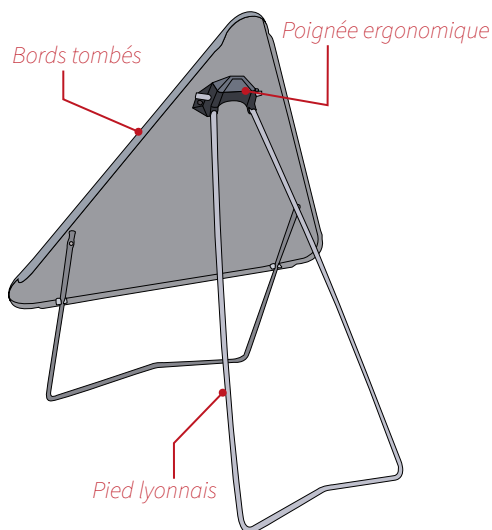
Nos panneaux sont homologués avec nos supports et fixations mais aussi avec nos films rétro-réfléchissants et nos décors (encres ou adhésifs).

GAMME TÔLE GALVANISÉE

Certifiés NF par l'ASCQUER, suivant fiche technique TP-10.

Nos panneaux temporaires sont réalisés en tôle galvanisée à chaud de 1 mm. Un bord tombé leur assure une bonne rigidité, gage d'une utilisation pérenne et durable.

- **Matière :** Galva 10/10ème
- **Finition :** Bords tombés
- **Film de revêtement :** T1, T2 ou Prismatique
- **Fixation :** Sur rail (fixé par rivets) ou pied lyonnais (fixé par boulon 6x16)



Nos panneaux sont homologués avec nos supports et fixations mais aussi avec nos films rétro-réfléchissants et nos décors (encres ou adhésifs).

GAMME ÉCO PLASTIQUE ABS

HORS CERTIFICATION

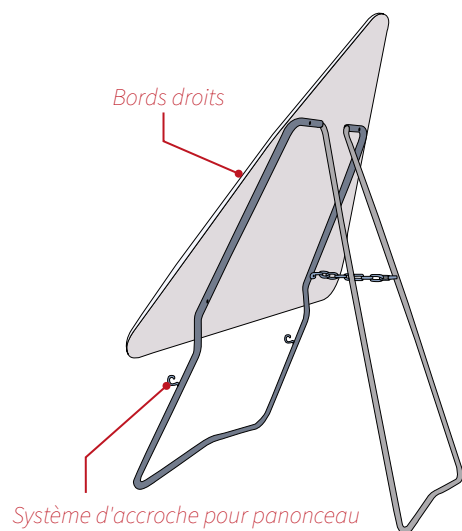
Cette gamme est hors certification.

Nos panneaux temporaires sont réalisés en ABS (plastique) plat 5 mm avec bord droit. Ce matériau est traité contre l'agression des UV (ultra violet), ce qui renforce sa durabilité.

Présentant un aspect lisse et homogène, ce matériau est adapté aux contraintes extérieures, sa résistance aux produits chimiques est accrue.

De plus l'ABS est facilement recyclable, il a donc un impact moindre sur l'environnement.

- **Matière :** ABS thermoformé 5 mm
- **Finition :** Bords droits
- **Film de revêtement :** T1, T2 ou Prismatique
- **Fixation :** Sur rail (fixé par rivets) ou pied lyonnais (fixé par vis galva 6x16)



RÈGLES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX

REVÊTEMENT DES PANNEAUX SUR ROUTES À CHAUSSÉES SÉPARÉES :

Signalisation de fin de prescription : (B31, B33, B34) tous les panneaux sont rétro-réfléchissants de Classe 2.

Signalisation de position : (K5a, K5b, K5c, K5d) tous les panneaux sont rétro-réfléchissants de classe T2 par souci d'homogénéité.

Signalisation d'approche : tous les panneaux sont rétro-réfléchissants de classe T2.

REVÊTEMENT DES PANNEAUX SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES :

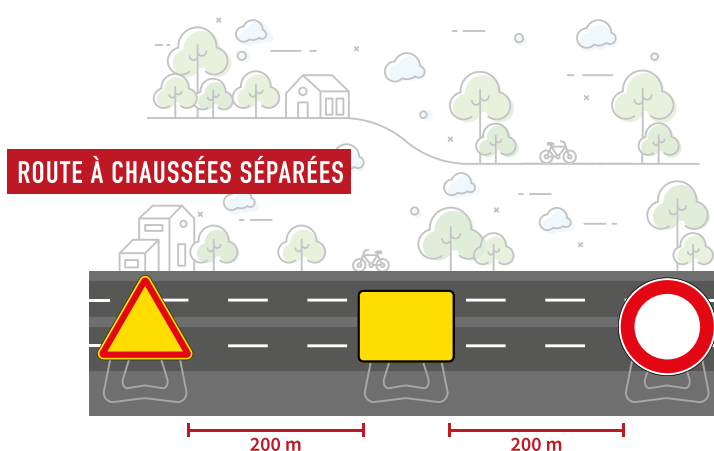
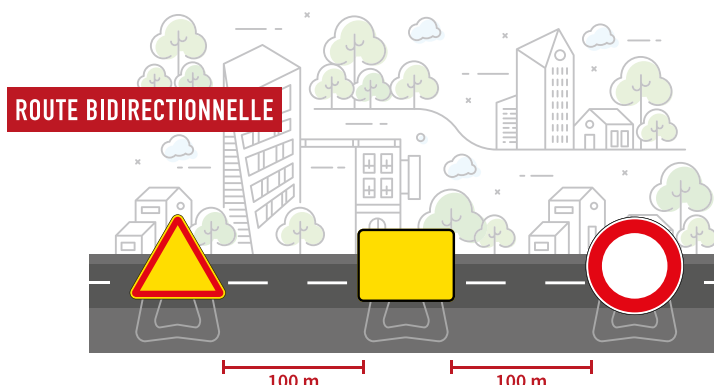
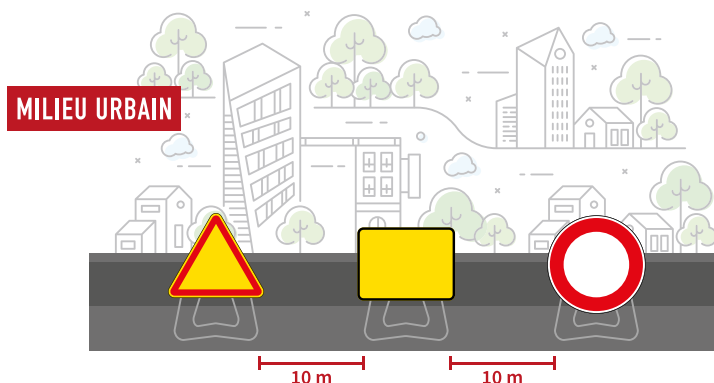
Signalisation de fin de prescription : (B31, B33, B34) tous les panneaux sont rétro-réfléchissants.

Signalisation de position : (K5a, K5b, K5c, K5d) tous les panneaux sont rétro-réfléchissants de classe T2 si besoin d'homogénéité.

Signalisation d'approche : (B3, B14..., AK5, AK14..., KC...) tous les panneaux sont rétro-réfléchissants.



ARRÊTÉ DU 06/11/92 :
LES INTERDISTANCES ENTRE LES PANNEAUX SONT DÉTERMINÉES EN FONCTION DE LA ROUTE.



ARRÊTÉ DU 07/06/77 : LA TAILLE DES PANNEAUX EN FONCTION DU LIEU D'IMPLANTATION

GAMME	▲	●	■	PRINCIPAUX DOMAINES D'EMPLOI
Miniature	500	-	-	Pour véhicules légers uniquement
Petite	700	650	500	Exclusivement pour rues étroites en milieu urbain, pour véhicules lourds d'intervention
Normale	1000	850	700	Routes bidirectionnelles
Grande	1250	1050	900	Chaussées séparées, bidirectionnelles où la grande gamme est employée en chaussée séparée
Très grande	1500	1250	1050	Routes à chaussées séparées

SIGNALISATION TEMPORAIRE



AK2

Cassis ou dos d'âne



AK3

Chaussée rétrécie



AK4

Chaussée glissante



AK5

Travaux



AK14

Danger dont la nature peut être précisée par un panonceau



AK17

Annonce de feux tricolores réglant une circulation alternée



AK22

Risque de projection de gravillons



AK30

Annonce d'un bouchon



AK31

Annonce d'un accident



AK32

Annonce de nappes de brouillard ou de fumées épaisses



BK0

Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



BK1

Sens interdit à tout véhicule



BK2a

Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



BK2b

Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



BK3

Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur



BK3a

Interdiction de dépasser pour les véhicules + 3,5 t



BK6a1

Stationnement interdit



BK6d

Arrêt et stationnement interdits



BK11

Interdit aux véhicules dont la largeur est supérieure à ⁽¹⁾



BK12

Interdit aux véhicules dont la hauteur est supérieure à ⁽¹⁾



5,5 t

BK13

Accès interdit aux véhicules dont le poids total est supérieur à ⁽¹⁾



50

BK14

Limitation de vitesse ⁽¹⁾



BK15

Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



BK21a1

Contournement obligatoire par la droite



BK21a2

Contournement obligatoire par la gauche



BK29

Autres obligations dont la nature est mentionnée ⁽¹⁾



BK31

Fin de toutes les interdictions signalées



BK33

Fin de limitation de vitesse ⁽¹⁾



BK34

Fin d'interdiction de dépasser



BK34a

Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules de + 3,5 t



CK12

Circulation à sens unique



CK13a

Impasse



CK18

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse

DIMENSIONS PANNEAUX AK, BK ET CK		MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
▲ Triangle (en mm)		500	700	1000	1250	1500
● Disque (en mm)		-	650	850	1050	1250
■ Carré (en mm)		-	500	700	900	1050
PANONCEAUX ASSOCIÉS						
KM	500 m KM1 ⁽¹⁾	↑ 4,5 km ↑ KM2 ⁽¹⁾	FAUCHAGE KM9 ⁽¹⁾	-	700 x 200	900 x 250
					1000 x 300	1200 x 400

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.



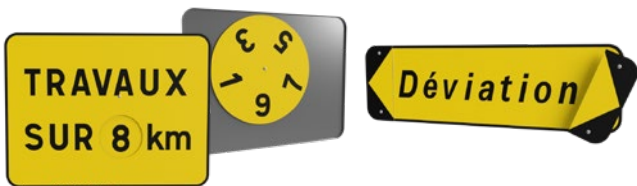
SIGNAUX D'INDICATION



KC1	KD8	KD9	KD10a	KD10b	KD21a	KD21b	KD22a ex1
Indication de chantier important ou de situations diverses ⁽¹⁾	Pré-signalisation de changement de chaussée ou trajectoire	Affectation de voies	Annonce de la réduction d'une voie	Réduction de plusieurs voies sur routes à chaussées séparées	Direction de déviation avec mention de la ville ⁽¹⁾	Direction de déviation avec mention de la ville ⁽¹⁾	Direction de déviation
KD22a ex2	KD22b	KD42	KD43a ex1	KD43a ex2	KD43b	KD43c	KD43d
Direction déviation ⁽¹⁾	Direction de déviation	Pré-signalisation de déviation ⁽¹⁾	Pré-signalisation courante	Pré-signalisation courante ⁽¹⁾	Pré-signalisation courante	Pré-signalisation courante ⁽¹⁾	Pré-signalisation courante ⁽¹⁾
KD44	KD62	KD69	KD79				
Écart de pré-signalisation d'une déviation ⁽¹⁾	Confirmation de déviation ⁽¹⁾	Fin de déviation	Signalisation complémentaire d'une déviation ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Précisez la distance ou mention à faire figurer sur le panneau ou panonceau.

GAMME PANNEAUX TYPE KC ET KD RECTANGLE	MINIATURE	PETITE	NORMALE	GRANDE	TRÈS GRANDE
KC1	-	-	800 x 600	1600 x 1200	-
KD8 et KD10	-	-	-	900 x 900	1050 x 1050
KD9	-	-	700 x 700	900 x 900	1050 x 1050
KD42	-	-	1600 x 1200	2200 x 1800	3000 x 2400
GAMME PANNEAUX TYPE KD DIRECTIONNEL		DIMENSIONS			
KD21		1000 x 300	1300 x 300	1600 x 300	1900 x 300
KD22 et KD43			1300 x 300	1300 x 400	
KD62			1300 x 900	1900 x 900	2500 x 900
KD69			1600 x 900	2200 x 900	3000 x 900
KD79				1600 x 750	
Dimensions suivant les inscriptions et la taille des caractères, nous consulter					



Panneaux à flèche amovible ou panneaux avec disque de distance, nous consulter. Précisez la distance en mètres ou en kilomètres pour le type KC.

HORS CERTIFICATION

GAMME SC'TEMPO



PANNEAUX PVC DE SIGNALISATION TEMPORAIRE

Panneau de signalisation temporaire en PVC Haute Densité 6 mm. Matière anti-choc qui protège les panneaux des déformations. Facile à transporter grâce à sa poignée à l'arrière. Les bords sont arrondis et les pieds travaillés pour rester stables.

- **Dimensions :** Gamme petite et normale
- **Décor :** T1 ou T2
- **Matière :** PVC Haute Densité 6 mm
- **Fixation :** Sur pied avec poignée



ACCESSOIRES

Équipement des panneaux avec lettres adhésives prêtes à l'emploi munies d'un transfert. Différentes polices possibles. Police de 330 lettres et/ou 70 chiffres et possibilité de vente à l'unité.

DEVIATION

1	2	3	4	5
6	7	8	9	0

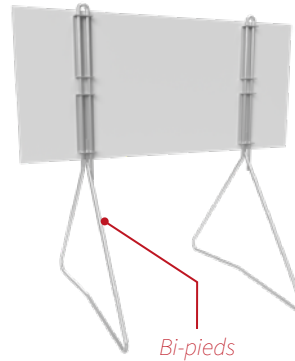
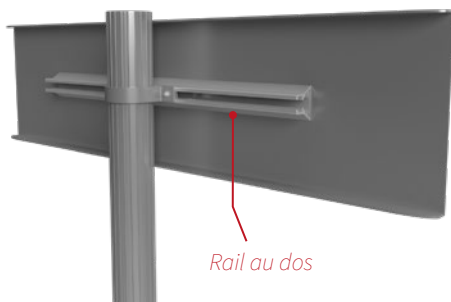
SYMBOLES POUR KD42 (DISQUES ET FIGURINES)



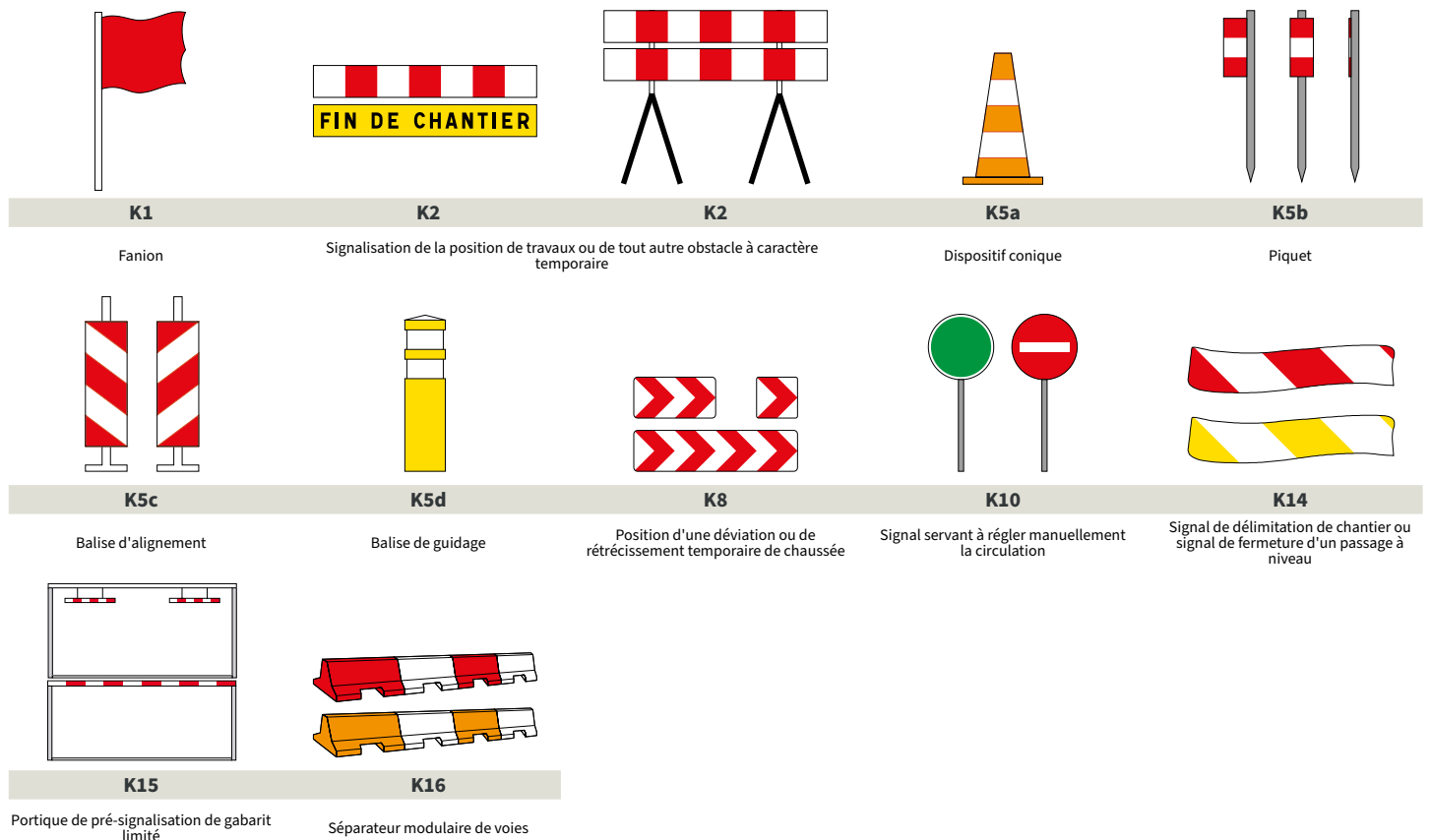
FIXATIONS

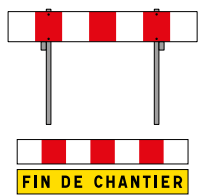
3 types de fixation :

- Rail au dos
- Bi-pieds
- Pied lyonnais



BALISAGE TEMPORAIRE

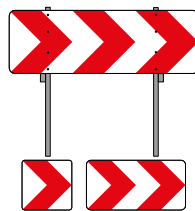




SIGNALISATION DE POSITION K2

Barre le passage aux usagers et signale des obstacles à caractère temporaire.

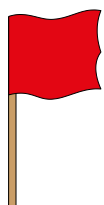
- **Dim.** : 1400 x 200 mm ou 1750 x 250 mm
- **Fixations** : bi-pied ou rails au dos.
- **Option** : "Fin de chantier" au dos



SIGNALISATION DE POSITION K8

Signale une déviation ou un rétrécissement temporaire de chaussée.

- **Dim.** : 1000, 1500, 2000 x Ht 500 mm ou 900, 2700 x Ht 900 mm
- **Fixations** : bi-pieds ou rails au dos



FANION K1

Le fanion sert à signaler un obstacle temporaire de faible importance.

- **Dimensions** : 500 x 400 mm
- **Matière** : Toile nylon rouge
- **Manche** : En bois de 1m de hauteur



SYSTÈME DE GUIDAGE LEITCAT

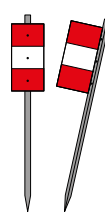
- **Coloris** : Bordures blanches et rouges



BALISES K5C

La balise d'alignement signale la position des limites d'obstacles temporaires.

- **Dimensions** : 250 x 1000 mm
- **Matière** : Polyéthylène traité anti-UV
- **Décor** : CL1, CL2 ou prismatique



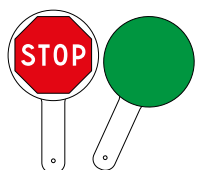
PIQUETS DE CHANTIER K5B

Installation rapide en bordure de chaussée pour balisage de chantier.

- **Dimensions** : 150 x 375 mm
- **Matière** : Galva
- **Décor** : T1 ou T2, simple ou double face

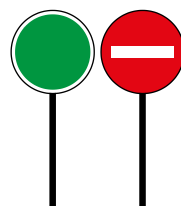


SÉCURITÉ HUMAINE ET MATÉRIELLE



RAQUETTE STOP

- **Dimensions** : Ø300 x Ht 435 mm
- **Décor** : Classe 1



PIQUETS K10

Signal permettant une adaptation immédiate aux variations du trafic et/ou du chantier.

- **Dimensions** : Ht Ø 320 ou Ø 450 mm
- **Matière** : ABS 5 mm
- **Manche** : Acier laqué RAL noir 9005



GRILLAGE DE CHANTIER

Formule très économique de balisage et de protection des chantiers.

- **Dimensions** : L 50 x Ht 1 m ou Ht 1,2 m
- **Matière** : Polypropylène traité anti UV
- **Poids/m²** : 140 g



TRACEUR DE CHANTIER

Le traceur de chantier s'utilise pour divers travaux de marquages/repérages au sol.

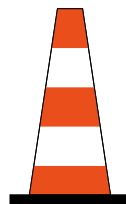
- **Matériel** : Aérosol 500 ml ou topomètre
- **Couleurs** : Orange, jaune, blanc, noir
- **Durée marquage** : 9 à 12 mois



RALENTISSEUR JAUNE ET NOIR

Passage de câbles rigides supportant un usage intensif, idéale pour les chantiers, les salons...

- **Dimensions** : L 290 x l 1000 x Ht 48 mm
- **Matière** : Polyuréthane
- **Passage** : 3 canaux de Ø 35 mm



CÔNE DE SIGNALISATION K5A

Première mesure pour réguler le trafic et protéger les secours lors d'une intervention.

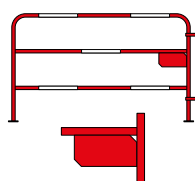
- **Dimensions** : De 300 à 1000 mm
- **Matière** : Corps PVC
- **Couleurs** : Orange, jaune, vert et bleu



SIGNALENROULEUR© (KIT)

KIT DE BALISAGE : 2 cônes ht 1 m (ou 750 mm) + 3 enrouleurs à sangle 9 m + support enrouleur + clip aimanté réceptacle de sangle.

- **Bande** : Rétro-réfléchissant haute densité
- **Délimitation** : 81 m²



BARRIÈRE DE CHANTIER

Légère et maniable. Une plaque d'identification vous permet de valoriser votre entreprise.

- **Dimensions** : 1500 x 1000 mm, tube Ø25
- **Matière** : Acier laqué
- **Pieds** : Amovibles



SAC DE LESTAGE TISSÉ

Une fois rempli de sable, le sac est utile en cas de grands vents ou pour stabiliser des échelles.

- **Dimensions :** L 700 x Ht 500 mm
- **Matière :** Polypropylène renforcé
- **Poids lesté :** Environ 20 kilos



SAC DE LESTAGE PVC

Une fois rempli de sable, le sac est utile en cas de grands vents ou pour stabiliser des échelles.

- **Dimensions :** L 600 x Ht 400 mm
- **Matière :** PVC soudé et étanche
- **Poids lesté :** Environ 15 kilos



FILM D'OCCULTATION NOIR

Repositionnable et d'une maniabilité très simple sur support propre et sec.

- **Dimensions :** L 100 m x Ht 50, 100, 200, 300 et 600 mm (nous consulter)
- **Matière :** Polyéthylène basse densité



PLASTOBLOC



Le plastobloc noir recyclé est un socle amovible lesté pour signalisation temporaire.

- **Dimensions :** L 800 x l 400 x ép. 100 mm
- **Matière :** Caoutchouc recyclé
- **Poids :** 28 kilos



RUBAN DE CHANTIER K14

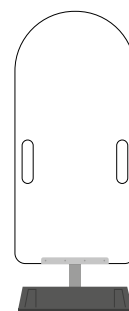
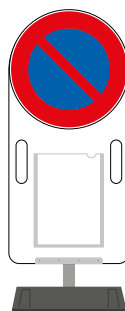
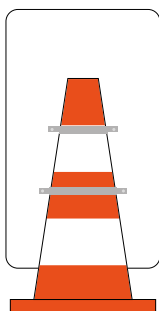
Ruban qui matérialise la délimitation d'un chantier. Ruban inétirable et colori stable.

- **Dimensions :** L 100 m x Ht 50 mm ou L 500 m x Ht 75 mm
- **Matière :** Plastique haute résistance



TRIPODE

- **Dimensions :** Selon modèle du décor
- **Matière :** Métallique galvanisée
- **Décor :** 3 faces identiques ou différentes
- **Option :** Fixation d'une lampe de chantier

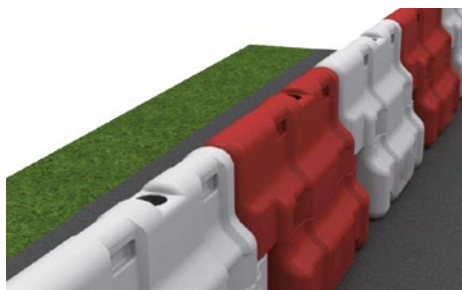
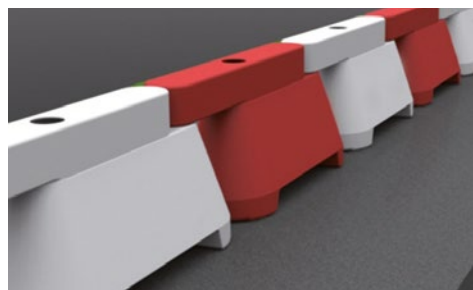


PANNEAU FIXATION SUR CÔNE

- **Dimensions panneau :** L 600 x Ht 1000 mm
- **Matière :** PVC (cône) et ABS 5 mm (panneau)
- **Décor :** B6a1, M6a et un support plexiglas pour feuille A4
- **Fixation :** Par sangle

PANNEAU ABS SUR PLASTOBLOC

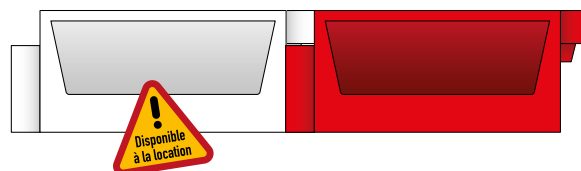
- **Dimensions panneau :** L 450 x Ht 950 mm
- **Matière :** Caoutchouc recyclé (plastobloc) et ABS (panneau)
- **Décor :** B6a1 et un support plexi pour A4 (possibilité en A3)
- **Fixation :** Monté sur BKS (plastobloc) et pied alu 40x40
- **Option :** Plots élastiques (silentbloc)



SÉPARATEUR DE VOIE LESTABLE ET EMPILABLE

Le séparateur de voie est idéal pour délimiter une zone de chantier ou constituer un dispositif de guidage. Ils sont lestables à l'eau ou avec des sacs de sable.

- **Dimensions :** Ht 500 ou Ht 800, nous consulter
- **Matière :** PEHD injecté
- **Capacité de lestage :** 50 litres à 110 litres selon les hauteurs et modèles





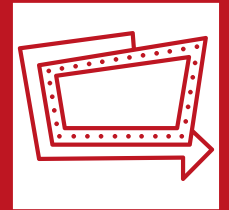
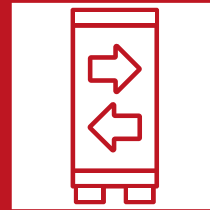
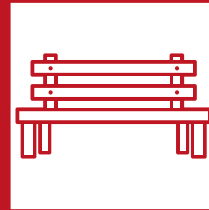
EXEMPLE DE RÉALISATIONS

Nous consulter pour tout type de panneaux de chantier en polypro, de signalétique temporaire, **SC'LOUETTE** de chantier et location de blocs béton ou plastobloc.





BALISAGE





J1

Balilage des virages



J1 bis

Balilage des virages (neige)



J3

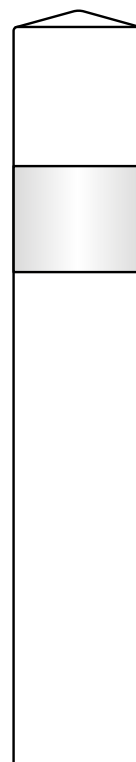
Signalisation des intersections

BALISES J1, J1 BIS ET J3

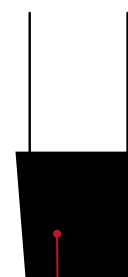
La balise de virage **J1** matérialise le tracé extérieur des virages dans les sections dépourvues de balises. Dans les sections fréquemment enneigées, la partie de la balise située au-dessus de la bande rétro-réfléchissante peut être de couleur rouge (**J1 bis**). La balise d'intersection **J3** matérialise une intersection, généralement hors agglomération, quel que soit le régime de priorité établi.

- **Dimensions** : Ht 1600 mm ou Ht 1800 mm, Ø200 mm
- **Matière** : Polyéthylène haute densité traité anti-UV
- **Fabrication** : Extrusion et injection
- **Revêtement** : Classe 2 (blanc, rouge ou bleu)
- **Fixation** : non fournie
- **Socle PEHD** : Meilleure stabilité, rapidité de démontage, fauchage simplifié

DIAMÈTRE BALISE	
J1 ET J3 - HT 1600 MM	J1 ET J3 - HT 1800 MM
Ø 200 mm	Ø 200 mm



J1 sur glissière



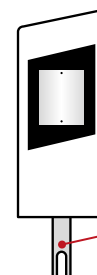
Socle PEHD



DÉLINÉATEUR J6

Un délinéateur est une balise de signalisation assurant un guidage latéral continu sur un itinéraire, en complément du marquage. Elles sont implantées des deux côtés de la chaussée.

- **Dimensions** : Ht 1300 mm ou 1600 mm (Ht 550 mm sur glissière)
- **Matière** : Polyéthylène haute densité traité anti-UV
- **Fabrication** : Extrusion soufflage
- **Catadioptr** : Rétro-réfléchissant blanc L 80 x Ht 120 mm
- **Boulonnerie** : Non fournie

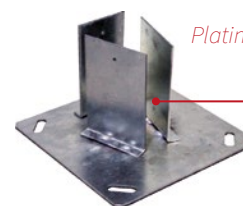


J6 sur glissière

BALISE D'OBSTACLES J13

La balise de signalisation d'obstacle est utilisée pour signaler : sur des routes de largeur inférieure à 7 m, de petits ouvrages proches de la chaussée, à moins d'un mètre de la surface revêtue, et pouvant constituer des obstacles dangereux.

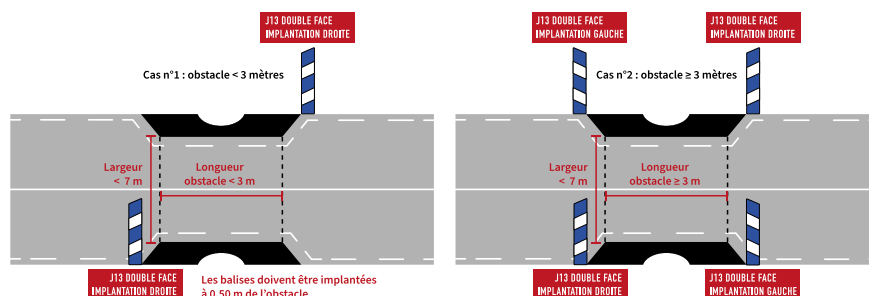
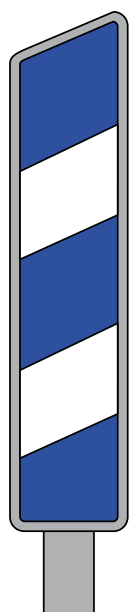
- **Dimensions** : L 300 x l 180 x Ht 1350 mm
- **Matière** : Polyéthylène haute densité traité anti-UV
- **Fabrication** : Extrusion soufflage
- **Revêtement** : Classe 2, en simple ou double face
- **Implantation** : Droite ou gauche
- **Boulonnerie** : Non fournie

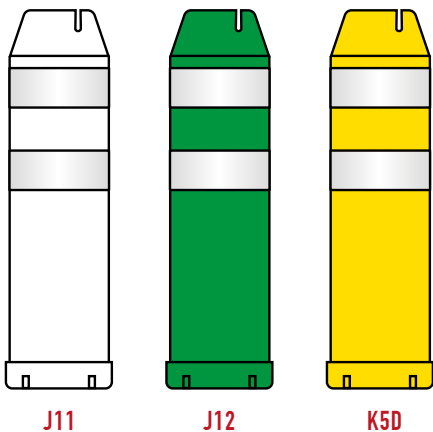


Platine métallique



Socle PEHD





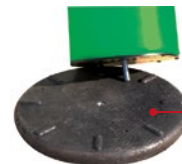
BALISES J11, J12 ET K5D

J11 : Balise de renforcement permanent d'un marquage. **J12** : Balise de renforcement d'un marquage en divergent. **K5d** : Signalisation de position des limites d'obstacles temporaires.

- **Dimensions** : Ht 750 mm x Ø 200 mm
- **Matière** : EVA (matière plastique très souple)
- **Fabrication** : Soufflage et rotomoulage
- **Revêtement** : Classe 1 ou Classe 2
- **Fixation** : Platine métallique fournie (douille M12 non fournie)



Platine de fixation

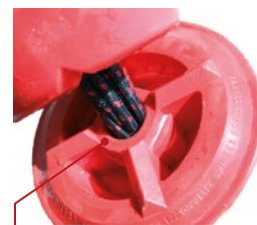


Galette universelle

BALISE ARTICULÉE DE JALONNEMENT

Balise articulée à 360° pour le jalonnement. Elle se positionne en 1/4 de tour pour un balisage temporaire ou permanent. Elle peut se plier et reprendre sa forme verticale après le passage d'un véhicule.

- **Dimensions** : Ø 100 x Ht 500, 750 ou 1000 mm
- **Matière** : Polyéthylène
- **Décor** : 2 bandes rétro-réfléchissantes
- **Base** : Ø 300 mm, en caoutchouc (vendue avec ou sans)
- **Fixation** : Fixation du corps par 1/4 de tour dans la base
- **Coloris** : Blanc, jaune, orange, vert et bleu



Articulation de la balise



Base en caoutchouc

BALISE AUTO-RELEVABLE 3 POINTS

Flexible et résistante, design renforcé pour une plus longue durée de vie.

- **Dimensions** : Ø 80 x Ht 750 mm
- **Matière** : 100% thermoplastiques élastomères
- **Fixation** : 3 points de fixation (fixations incluses)
- **Coloris** : Blanc, noir et vert (couleurs résistantes aux UV)



Ces balises auto-relevables résistent aux chocs et se relèvent après le passage des roues du véhicule. Les balises sont réalisées de différentes manières et en différentes matières, permettant ainsi de s'adapter à tous les types de situations rencontrées sur vos routes. Toutes nos balises auto-relevables proposées sont compatibles et adaptables à toutes celles déjà présentes sur les routes. L'ensemble de nos produits sont datés afin de permettre une meilleure traçabilité pour vos services.



J4



J5

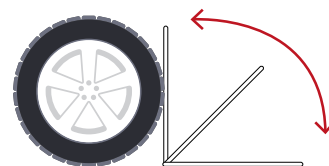


B21a1



J14

Visuels les plus fréquents, gamme miniature à normale (nous consulter).



Preprend sa position

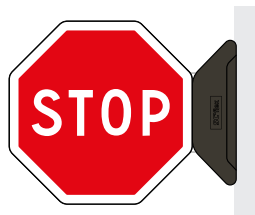


SC'flex
by signal concept

BALISE AUTO-RELEVABLE SC'FLEX

Panneau auto-relevable sur embase en polyuréthane. Pour les endroits exposés aux passages de véhicules, ces balises s'effacent sous le choc et reprennent leur position initiale. Facile à poser (sans massif), la balise SC'FLEX vous fait réaliser une économie sur le temps de pose. Le remplacement de la face peut s'opérer facilement à moindre coût. Une version murale existe également pour les faces type AB4 par exemple (nous consulter).

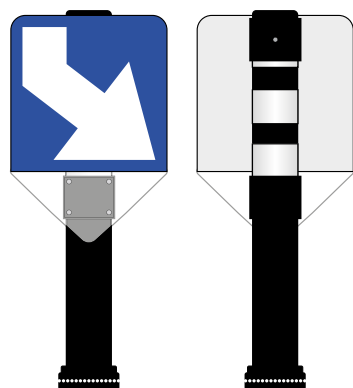
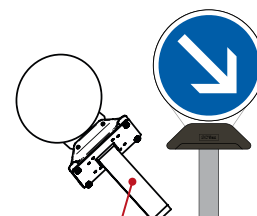
- **Matière** : Polyuréthane (RAL 7015)
- **Dimensions visuels** : gamme miniature, petite ou normale
- **Revêtement** : Classe 2 (double face en option)
- **Fixation** : Au sol en direct (kit de fixation en option)
- **Variantes** : Sur fourreau ou en fixation murale (nous consulter)



Version murale en fixation directe



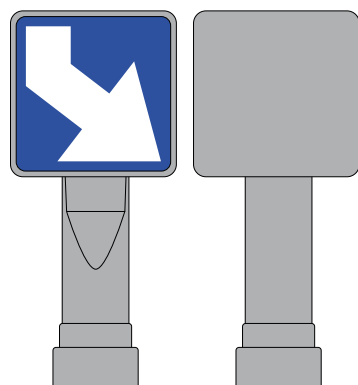
Version sur fourreau



POLE CONE SC'FLEX

Poteau de sécurité flexible à base de polyuréthane à mémoire de forme de couleur noir, il ressemble au poteau traditionnel en acier ou en fonte. De nuit, les billes de verre réfléchissantes assurent une visibilité au conducteur. Haute résistance contre le sel, le chlore et autres agents chimiques.

- **Dimensions** : Ht 800 mm hors sol Ø 80 mm
- **Matière** : Polyuréthane (aspect mât et rugueux)
- **Dimensions visuel** : Gamme miniature ou petite
- **Revêtement** : Classe 2
- **Fixation** : Par forage de Ø 60 mm et de profondeur 150 mm

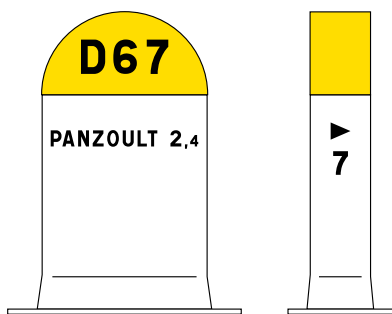


BALISE SOUPLE

Balises anti-choc, auto-relevables, ces produits souples constituent un gain indéniable en terme de sécurité, ils s'escamotent au passage des véhicules. Plus de panneau déformé et de support tordu.

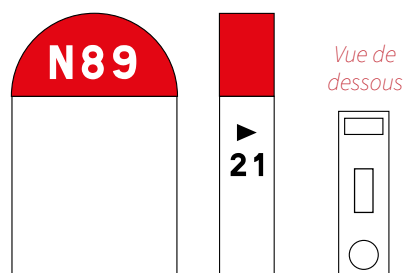
- **Matière** : EVA gris teinté dans la masse
- **Type de fabrication** : Rotomoulage
- **Dimensions visuel** : Gamme miniature, petite ou normale
- **Revêtement** : Classe 1, Classe 2 ou Prismatique
- **Fixation** : Douille M12 et platine fournie

Les bornes dressées au bord des routes, sont espacées d'un kilomètre, pour indiquer la distance depuis l'origine de la route, et accessoirement la proximité de villes et villages sur ce trajet.



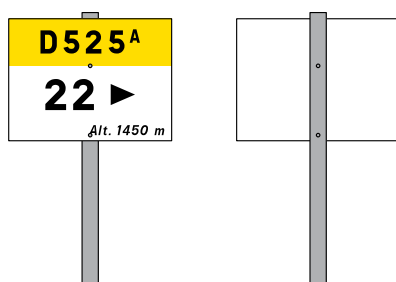
BORNE KILOMÉTRIQUE TRADITIONNELLE (SUR SOCLE)

- **Dimensions :** Ht 630 x l 470 x L 380 mm
- **Matière :** Polyuréthane teinté dans la masse
- **Traitement :** Anti-UV
- **Fabrication :** Rotomoulage
- **Texte sur borne :** Adhésif collé
- **Couleur chapeau :** Jaune ou rouge (selon routes)
- **Fixation :** Sur socle par vis (non fournie)



BORNE KILOMÉTRIQUE DRAPEAU (SUR MÂT)

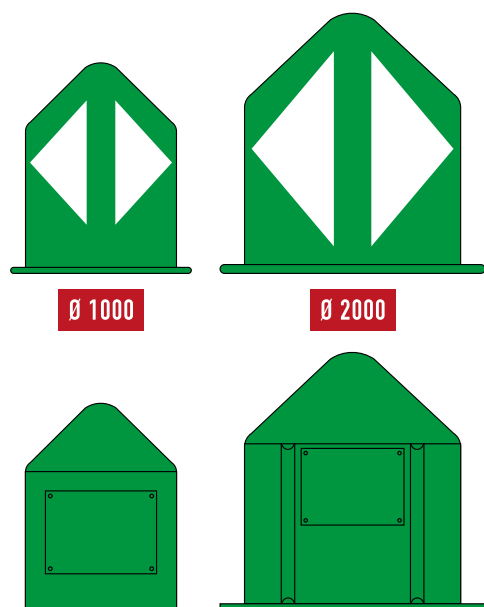
- **Dimensions :** Ht 600 x l 330 x L 110 mm
- **Matière :** Polyuréthane teinté dans la masse
- **Traitement :** Anti-UV
- **Fabrication :** Rotomoulage
- **Texte sur borne :** Adhésif collé
- **Couleur chapeau :** Jaune ou rouge (selon routes)
- **Fixation :** Mât galva 80x40 mm ou Ø 60 mm (boulonnerie non fournie)



PLAQUETTE KILOMÉTRIQUE

- **Dimensions plaquette :** Ht 250 x L 350 mm
- **Matière :** ABS 5 mm
- **Fabrication :** Thermoformage
- **Texte sur borne :** Adhésif collé
- **Fixation :** Mât galva 40x40 mm avec 2 rivets (fournis fixés)

MUSOIRS



MUSOIR MONOBLOC J14A

La balise J14a est constituée d'un élément en forme de demi-cercle. Elle est implantée sur la zone peinte en hachure matérialisant la proximité de la divergence des voies. En cas de difficulté d'implantation, elle peut être remplacée ou complétée par des balises J12.

- **Matière :** Polyéthylène haute densité traité anti-UV
- **Fabrication :** Rotomoulage avec couleur teintée dans la masse
- **Décor :** Flèches en Classe 2
- **Lestage :** Par la trappe au dos
- **Fixation :** Par ancrage (douille M12 non fournie)

DIMENSIONS MUSOIR MONOBLOC J14A			
DIAMÈTRE	HAUTEUR	LONGUEUR	LARGEUR
Ø 1000 mm	1350 mm	1200 mm	710 mm
Ø 2000 mm	1630 mm	2000 mm	1200 mm

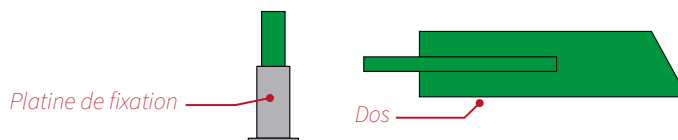


MUSOIR À PALES J14B

La balise J14b est constituée d'une succession paire d'éléments (6 à 12) implantés symétriquement et en forme de V pour suggérer les deux courants de circulation. Elle est utilisée dans la signalisation des bifurcations, en particulier lorsqu'il existe une différence de niveau entre les chaussées.

- **Matière :** Composite polyester
- **Fabrication :** Moulage compact avec couleur teintée dans la masse
- **Décor :** Flèches en Classe 2
- **Finition :** Dos ouvert ou fermé
- **Fixation :** Par fourreau galvanisé (non fourni)

ID DE LA PALE	HAUTEUR DES PALES J14B
A	950 - 1200 mm
B	1200 - 1450 mm
C	1450 - 1700 mm
D	1700 - 1950 mm
E	1950 - 2200 mm
F	2200 mm
G	2200 mm
H	1950 - 2200 mm
I	1700 - 1950 mm
J	1450 - 1700 mm
K	1200 - 1450 mm
L	950 - 1200 mm



PLOTS À ANCRER ET À COLLER

Nous consulter.



Plot routier en verre Ø100mm



Plot de bordure en verre Ø50mm

Plot routier solaire aluminium à coller



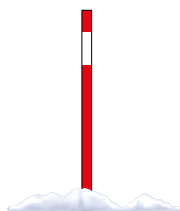
Plot routier solaire rond polycarbonate à coller



Plot routier solaire coque aluminium à ancrer



PRODUITS DE SAISON



PIQUET NEIGE

Les piquets neige offrent un jalonnement efficace des axes enneigés.

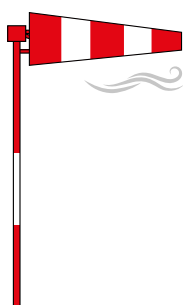
- **Dim. :** Ø 25 x 2100 mm ou Ø 44 x 2500 mm
- **Matière :** PVC rouge traité anti-UV
- **Décor :** Classe 2



BAC À SEL ET À BAC À SABLE

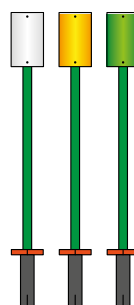
Pour éviter les dérapages des véhicules et les chutes des piétons, placez ces coffres aux endroits à risques.

- **Capacité :** 50, 100, 150 ou 300 litres
- **Matière :** Polyéthylène jaune anti-UV



MANCHE À AIR J7

- **Dimensions :**
L 1200 mm : Ø 300 de base et Ø 150 de pointe
L 2250 mm : Ø 500 de base et Ø 130 de pointe
L 2400 mm : Ø 600 de base et Ø 300 de pointe
L 4500 mm : Ø 1000 de base et Ø 250 de pointe
- **Matière :** Maille 100% polyester
- **Coloris :** 3 anneaux rouges et 2 blanc
- **Fixation :** Drisse de fixation (à monter)

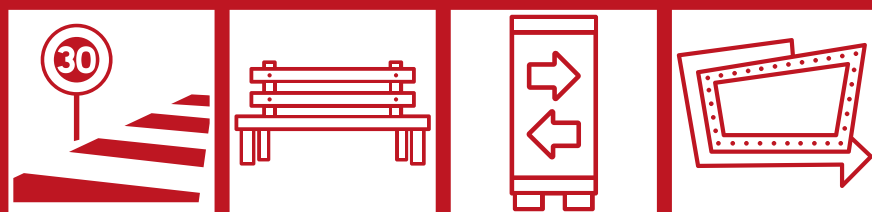


RÉFLECTEURS J16

Jalonneur réflecteur destiné au guidage latéral continu, de nuit, en complément de la signalisation horizontale permanente.

- **Dimensions tube :** L 18 x 18 Ht 120 mm
- **Matière :** Tube en PVC vert anti-UV
- **Décor :** Simple ou double face
- **Coloris :** Blanc, orange ou vert
- **Fixation :** Fourreau en polypropylène

SIGNALISATION LUMINEUSE



SIGNALISATION PERMANENTE



PANNEAU RENFORCÉ À LED

Le système lumineux à LED garantit une grande visibilité des panneaux et prévient ainsi de jour comme de nuit du risque de danger pour les usagers. Nos panneaux sont fixés sur un mât.

- **Alimentation** : Éclairage public ou solaire (*nous consulter*)
- **Fonctionnement** : LED clignotantes
- **Décors** : Type A, type B ou type C
- **Fixation** : Sur mât galva ou alu cannelé avec rails au dos



ÉCLAIRAGE PUBLIC



ÉCLAIRAGE SOLAIRE



KIT SOLAIRE AUTONOME Ø 200

Dispositif à énergie photovoltaïque créé pour signaler les situations dangereuses et mettre en évidence la signalisation verticale. Il est réalisé avec des optiques certifiées selon la norme européenne EN 12352 et avec un agrément ministériel.

- **Optique** : Ø 200 mm (possible Ø 300 mm, *nous consulter*)
- **Dimensions** : 210 x 210 x 120 mm
- **Fonctionnement** : LED clignotantes
- **Fixation** : Sur mât Ø 60 (autres mâts, *nous consulter*)



Kit solaire



RADARS PÉDAGOGIQUES

Le radar pédagogique est un équipement implanté en bordure de chaussée pour indiquer à l'utilisateur la vitesse à laquelle il circule aux abords du dispositif, et/ou un message d'alerte si sa vitesse est supérieure à celle qui est autorisée. Cette indication se fait de façon instantanée. **Pour les différents modèles, nous consulter**



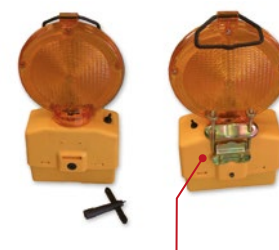
SIGNALISATION TEMPORAIRE



PANNEAU AVEC 3 FEUX À LED

Le système lumineux à LED garantit une grande visibilité des panneaux de chantier et prévient ainsi de jour comme de nuit du risque de danger temporaire pour les usagers.

- **Alimentation** : 2 piles 4R25
- **Éclairage** : 3 feux à LED Ø 110 mm
- **Décors** : Type AK 500, 700 ou 1000 (*nous consulter*)
- **Matière** : Panneau en ABS ou en galva



Lampe City Flash *nous consulter*



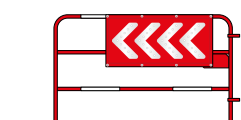
CHEVRON K8 À LEDS

Signale une déviation ou un rétrécissement temporaire de chaussée.

- **Dimensions** : L 880 x l 470 mm
- **Matière** : Toile plastifiée PVC rouge
- **Décors** : 4 chevrons rétro-réfléchissants + 9 diodes défilantes
- **Autonomie** : 5 jours / 5 nuits
- **Alimentation** : 2 piles LR6
- **Fixation** : 8 œillets et 8 aimants au dos

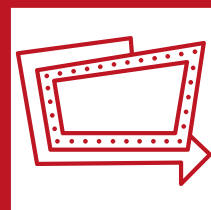
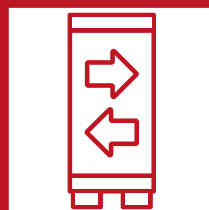
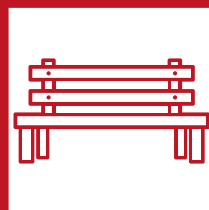


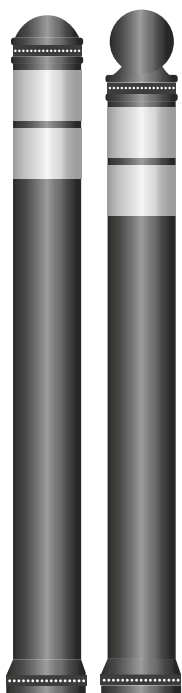
Torche Stop Light *nous consulter*





ÉQUIPEMENTS URBAINS

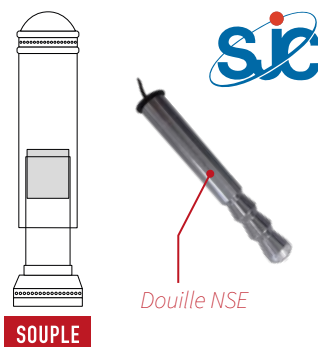




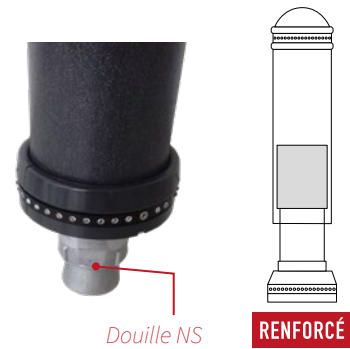
POLE CÔNE CITY - BORNE TÊTE BOMBÉE OU BOULE

Poteau de sécurité flexible utilisé pour séparer les zones piétonnes et les zones circulables. À base de polyuréthane à mémoire de forme pour la partie centrale et dur pour la base et le sommet. De coloris gris, il ressemble au poteau traditionnel en acier ou en fonte. De nuit, les bandes blanches et les billes de verre réfléchissantes assurent une visibilité au conducteur.

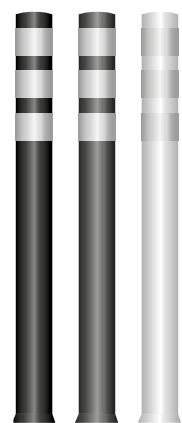
- **Dimensions :** Ht 800 mm hors sol Ø 80 mm ou Ø 130 mm
- **Matière :** Polyuréthane thermo-recyclable
- **Coloris :** Gris RAL 7022 ou vert RAL 6007
- **Décor :** 2 bandes blanches rétro-réfléchissantes + billes de verres
- **Structure :** Souple ou renforcée
- **Fixation :** Forage par douille NSE ou NS selon structure



SOUPLE



RENFORCÉ



BORNE SC'FLEXI

La borne SC'Flexi est un produit conçu pour la signalisation routière qui peut être utilisé pour les routes, les parkings et les pistes cyclables. Elle a un effet dissuasif, réduisant considérablement les accidents de la route. Grâce à sa méthode de fabrication et son matériau de haute qualité, la borne SC'Flexi est très résistante et flexible, retrouvant sa forme d'origine après impact, tout en restant en bon état.

- **Dimensions :** Ht 800 mm hors sol Ø 80 mm
- **Matière :** Polyuréthane hautement flexible
- **Coloris :** Gris, blanc ou noir
- **Décor :** 3 bandes blanches rétro-réfléchissantes
- **Fixation :** Forage par douille



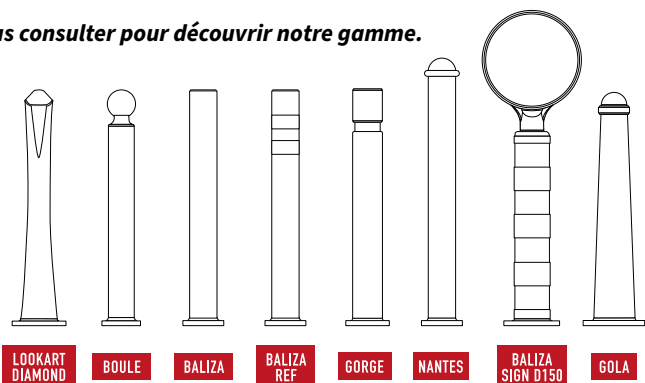
Douille

POTELETS À MÉMOIRE DE FORME X'LAST®

Le potelet X-last® offre une résistance et une flexibilité maximale. Grâce à sa rigidité, il empêche le passage de véhicules en zones interdites ; mais c'est sa flexibilité qui en fait un produit pratiquement incassable, puisqu'après avoir reçu un impact, il reprend sa forme et sa position initiale. Il ne casse pas, ne se bosselle pas et ne s'oxyde pas.

Non seulement ils minimisent les dégâts lors d'impacts, mais compte tenu de leur flexibilité et résistance, ils permettent également aux véhicules de secours (exemple : camion de pompier) de rouler dessus sans pour autant être obligé de les retirer avant ou de les changer après intervention. Ils sont compatibles avec le système de socle d'amovibilité qui permet de retirer le potelet tout en maintenant le socle fermé grâce à son couvercle escamotable.

Nous consulter pour découvrir notre gamme.



POTELETS DE VILLE MÉTALLIQUES

Potelet pour le cheminement des piétons ou poteau de guidage ou encore potelet urbain anti-stationnement, le potelet de ville est un élément phare du mobilier urbain et de l'équipement pour aménager la voirie et les trottoirs. Au-delà de ses fonctionnalités et de sa robustesse, le potelet extérieur a aussi pour vocation de baliser la ville et d'embellir le paysage urbain. C'est pourquoi, un large choix de finitions, styles, et couleurs RAL sont à votre disposition.

Nous consulter pour découvrir notre gamme.



BORNES URBAINES

La borne urbaine ou borne de voirie a une vocation sécuritaire de protection des piétons sur les cheminements et trottoirs, contre d'éventuels accidents automobiles sur les voies de circulation.

Nous consulter pour découvrir notre gamme.

BARRIÈRES DE VILLE

La barrière de rue permet de gérer les flux de piétons, d'éviter le stationnement sur les trottoirs ou parking sauvage et donc de sécuriser les voiries et espaces extérieurs, comme les sorties d'écoles.

Nous consulter pour découvrir notre gamme.

MAÎTRISE D'ACCÈS DES PARKINGS

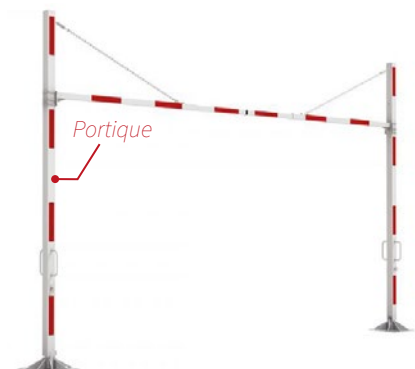
Nous consulter pour découvrir nos différents équipements.



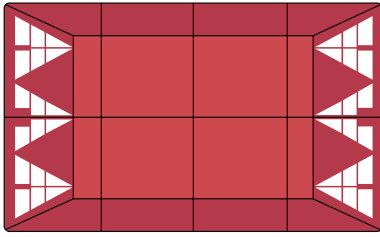
Bloc parking



Barrière levante



Portique



COUSSIN BERLINOIS (RALENTISSEUR DE VITESSE)

Ce dispositif de sécurité routière en caoutchouc rouge est très massif et visuel, d'autant s'il est accompagné de panneaux de signalisation. Il permet ainsi de faire ralentir et de réduire la vitesse des véhicules sur les voies de circulation dans les zones à vitesse réduite, comme les abords d'écoles, passages piétons et autres espaces urbains à fort trafic.

- **Dimensions** : L 1800 x l 3000 x Ht 65 mm (autres tailles, nous consulter)
- **Matière** : Caoutchouc flexible recyclé avec aspect sablé anti-glissement
- **Poids** : Élément central 52 kilos, angle 47 kilos
- **Composition** : 2 angles droits / 2 angles gauches / 2 éléments centraux
- **Flèches** : 3 "dents de requin" avant et arrière rétro-réfléchissantes blanches
- **Fixation** : Tirefonds, chevilles plastiques, rondelles et connexions des éléments fournis



Module jaune et noir



Coloris rouge



Coloris noir



RALENTISSEURS JAUNE ET NOIR

La meilleure alternative pour limiter la vitesse des véhicules légers dans les zones privées (zone de livraison, parking, drive etc...).

Nous consulter.

SÉPARATEURS DE VOIES

Le séparateur de voie est l'équipement idéal pour aménager, en balisage temporaire ou permanent, différentes voies ou sens de circulation sur la chaussée. **Nous consulter.**



Afin de répondre au mieux à vos problèmes de circulation, n'hésitez pas à faire appel à notre bureau d'étude pour analyser votre situation et trouver ensemble une solution adaptée à vos besoins.



MIROIRS ROUTIERS



Bandes blanches et noires



Différents coloris

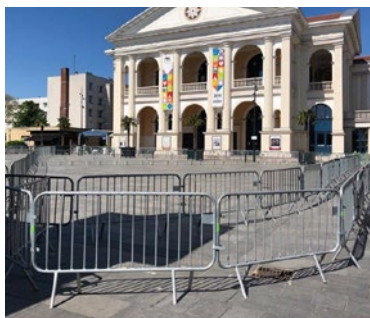
MIROIR D'AGGLOMÉRATION

Les miroirs d'agglomération avec cadre noir et blanc apportent un maximum de visibilité à des endroits stratégiques du milieu urbain : carrefours dangereux et intersections, afin de réduire les risques d'accidents. **Nous consulter.**

MIROIR MULTI-USAGES (CADRES COLORÉS)

Les miroirs multi-usages avec différents cadres de couleur, discrets, sobres et élégants, s'intégreront parfaitement à tous les environnements extérieurs et intérieurs (sorties de garages ou de parkings, magasins, entrepôts, usines...). **Nous consulter.**





BARRIÈRE DE SÉCURITÉ

La barrière mobile est l'équipement de sécurité et de balisage indispensable pour la canalisation temporaire des flux de piétons ou d'automobilistes. Elle peut être utilisée dans les espaces publics ou privés. **Nous consulter.**



ÉTRIER OU ÉPINGLE DE PROTECTION

Ces équipements sont parfaits pour l'entourage des poteaux, parcmètres, bouches d'incendie etc... Ils sont recouverts d'une couche de peinture, pour plus de résistance à la corrosion, gage de longévité et durabilité. **Nous consulter.**



NOS SOLUTIONS POUR LES VÉLOS ET MOTOS

Les mentalités des citoyens évoluent et se développe une nouvelle tendance de mobilité urbaine dite "douce" ou active avec comme seul moyen de locomotion la force musculaire, tels que la marche à pied, la bicyclette, les rollers ou la trottinette. Nous vous proposons donc un choix d'installations multifonctionnelles modulaires et surtout extensibles en nombre de places pour répondre à l'usage en forte progression du vélo et du "scooter électrique" (ou trottinette). **Nous consulter pour découvrir nos gammes.**



NOS SOLUTIONS POUR LES FUMEURS

L'espace fumeurs, un équipement devenu obligatoire à l'extérieur de votre entreprise. Avec la mise en place de la réglementation anti-tabac (loi Évin de 1991), toutes les entreprises recevant du public ou non doivent réaliser des aménagements d'un lieu destiné aux fumeurs.

Nous consulter pour découvrir nos gammes.





VITRINE ET AFFICHAGE INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR

La diffusion de certaines informations sur le règlement intérieur, la sécurité, la santé ou encore la protection, est obligatoire pour les entreprises ou collectivités. La signalisation de ces informations doit être affichée de manière lisible et accessible à tous, dans une vitrine d'affichage ou sur un panneau d'affichage. Cette signalétique permet d'être en conformité avec la réglementation et évite certaines sanctions.

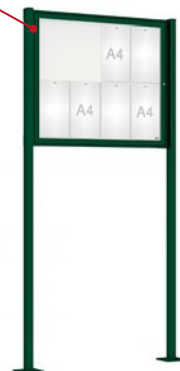
Nous consulter pour découvrir nos gammes.



Vitrine extérieure ou intérieure avec clés

Vitrine sur poteaux

Vitrine thématique



STATION D'ABRIS BUS

Nos abris bus sont fabriqués en aluminium et/ou structure acier pour offrir une très grande robustesse. Ils se déclinent en différentes finitions, couleurs et designs modernes ou contemporains, compatibles avec du mobilier ou équipement urbain déjà en place dans votre commune, ou en harmonie avec nos collections de mobiliers urbains pour collectivités.

Nous consulter pour découvrir nos gammes.



PAVOISEMENT ET MATÉRIEL ÉLECTORAL

Nous consulter pour découvrir nos différents équipements.

DRAPEAUX ET PAVILLONS



ISOLOIR ÉLECTORAL STANDARD OU P.M.R.



PANNEAUX ÉLECTORAUX



URNES ÉLECTORALES



SC'pack mobilier urbain recyclé

Afin de poursuivre l'engagement écologique instauré au sein de notre société, nous avons mis en place sur le marché, depuis 2014, notre gamme de mobiliers urbains **SC'PACK** en PolyAl (Polyéthylène et Aluminium) issue du recyclage de briques alimentaires françaises. **Cette gamme est 100% recyclée, 100% recyclable et s'inscrit totalement dans une économie circulaire.**

Tout notre mobilier **SC'PACK** est fabriqué dans notre atelier de Notre Dame d'Oé (37), d'abord conçu par notre bureau d'étude puis réalisé par notre menuisier dédié à la gamme. Notre équipe saura répondre à vos demandes standards ou sur-mesure pour votre collectivité ou entreprise.



Pour le descriptif de la gamme et du matériau, voir page 6 du catalogue. Pour plus d'informations, visitez le site www.sc-pack.fr.

- SE REPOSER -



Notre sélection de bancs et banquettes pour l'aménagement du paysage urbain afin de permettre aux citoyens de se reposer et se détendre mais également pour les parcs publics ou l'espace détente de votre entreprise. Nous concevons aussi des tables de jardin et ensembles de pique-nique qui peuvent être adaptés aux personnes à mobilité réduite.

ASSIS-DEBOUT | BANCS | BANQUETTES | TABLES | TABLES DE PIQUE-NIQUE | MANGE-DEBOUT

- RECYCLER -



Notre large gamme de corbeilles et poubelles, rondes ou carrées, avec possibilité de personnalisation par gravage ou panneau dibond. Afin d'habiller le paysage, nous faisons également les caches-conteneurs en lames plus ou moins larges selon l'environnement d'implantation. Depuis 2021, nous proposons aussi des bacs à marée pour la propreté des bords de mer ainsi que des collecteurs de mégots avec un système de question illustrée.

CACHES-CONTENEURS | CORBEILLES | COMPOSTEURS | COLLECTEURS DE MÉGOTS

- JARDINER -



Pour habiller une place ou proposer une activité au sein d'une école, nos jardinières sont adaptables en hauteur et contenance. Personnalisables, nous sommes en mesure de graver le logo de votre commune ou d'y apposer des motifs ou panneaux à caractères pédagogiques. Nous pouvons également vous proposer des abris et cabanons de jardin avec simple ou double porte.

BACS À FLEURS | JARDINIÈRES PÉDAGOGIQUES | ABRIS DE JARDIN

- SE DIVERTIR -



Nous vous proposons une large sélection de boîtes à livres de différentes formes et couleurs pour vos collectivités ou groupes scolaires. Nous faisons également les tables de ping-pong avec le plateau laqué RAL 5015 et des supports vélo pour sécuriser l'attache de votre deux-roues.

BOÎTES À LIVRES | TABLES DE PING-PONG | ARCEAUX VÉLO | CABANE POUR ENFANTS

- S'ORIENTER -



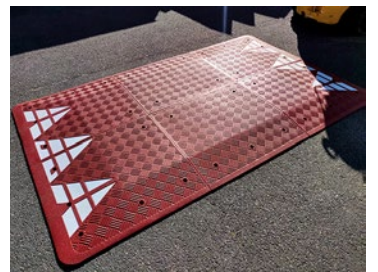
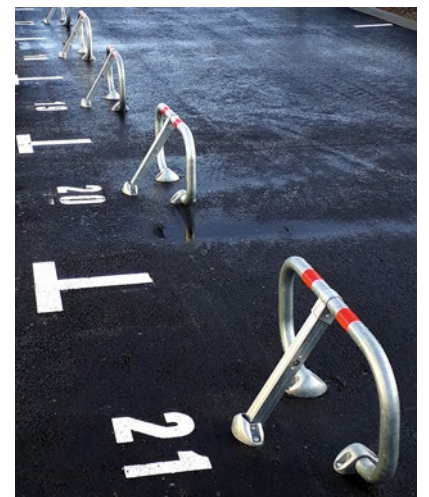
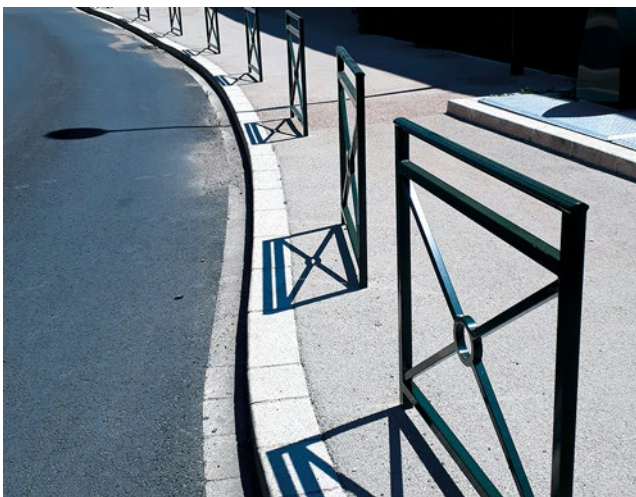
Nous concevons des RIS et pupitres avec incrustation d'un panneau dibond imprimé du visuel de votre choix. **Le plus Signal Concept** : nous pouvons réaliser votre graphisme en interne et ainsi vous accompagner tout au long du projet jusqu'à la pose.

RELAIS D'INFORMATION SERVICE | PUPITRES

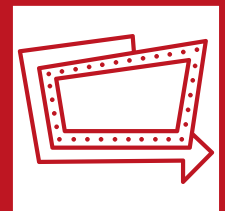
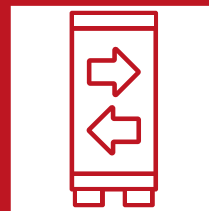
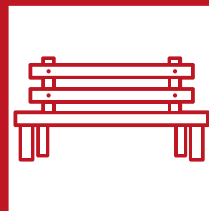


EXEMPLES DE RÉALISATION ET POSE





SIGNALÉTIQUE ET ENSEIGNE



Pourquoi faire de l'adressage ? La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées sur la commune. Pour permettre la commercialisation de la fibre optique par les fournisseurs d'accès internet, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée par un code Hexaclé. L'opération d'adressage est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS, les interventions des services d'urgence ou encore l'optimisation de divers services : livraisons, collectes des déchets, services à la personne etc... (Source Val de Loire Numérique).



FORMAT DES PANNEAUX DE RUE
400 x 250 mm
450 x 250 mm ⁽³⁾
400 x 300 mm
500 x 300 mm ⁽³⁾
600 x 400 mm

⁽³⁾ Formats standards et emboutis

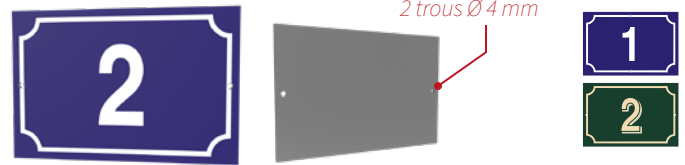
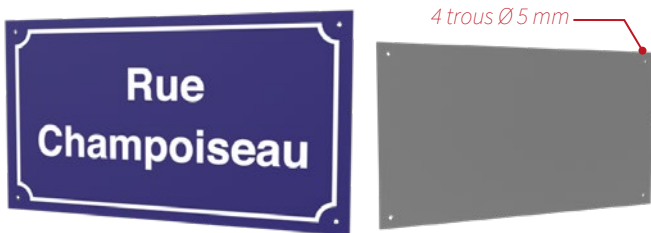
PANNEAUX DE RUE

Nos panneaux de rue sont composés sur le même modèle que notre gamme "profil aluminium" (voir page 12 pour plus de détails). Le visuel peut-être de fond bleu équivalent RAL 5002 avec simple liseré et lettrage blanc ou bien adopter une couleur différente et un laquage du profil selon l'identité graphique de votre commune. Nous pouvons y incorporer le logo ou blason de votre ville (selon fichier transmis).

- **Matière :** Profil aluminium
- **Revêtement :** Classe 1, Classe 2 ou non-réfléchissant
- **Dos panneau :** Dos ouvert ou fermé caissonné
- **Laquage :** En option, suivant nuancier RAL, profil et/ou dos



Exemples de réalisations



PLAQUES DE RUE

Plaque en aluminium pré-percée de 4 trous dans les coins. Visuel personnalisable (voir paragraphe sur le panneau de rue).

- **Matière :** Aluminium

⁽³⁾ Formats standards

FORMAT DES PLAQUES DE RUE
450 x 250 mm ⁽³⁾
500 x 300 mm ⁽³⁾
600 x 400 mm

NUMÉRO DE RUE

Plaque en aluminium pré-percée de 2 trous horizontaux ou verticaux. Visuel personnalisable (voir paragraphe sur le panneau de rue).

- **Matière :** Aluminium

⁽³⁾ Format standard

FORMAT DES NUMÉROS DE RUE
150 x 100 mm ⁽³⁾
200 x 150 mm



PANNEAUX VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le panneau de signalisation "Ville fleurie" peut avoir entre une et quatre fleurs. Les fleurs représentent l'implication d'une ville ou d'un village dans le fleurissement et la préservation des végétaux. Merci de nous indiquer le nombre de fleurs souhaitées. Nous pouvons aussi les faire à l'unité.

- **Dimensions :** 1000 x 400 ou 1300 x 400 mm
- **Matière :** Profil aluminium
- **Revêtement :** Classe 1 ou non-réfléchissant





PANNEAUX D'AVERTISSEMENT PIÉTONS

Nous concevons nos panneaux piétons spécial école en aluprofil sur films de type Classe 1 ou Classe 2, fond blanc ou jaune, avec lamination anti UV. Nous pouvons vous proposer différentes tailles en format carré ou rectangulaire. Tous nos visuels sont personnalisables, les textes et fonds peuvent être modifiés sur demande. Les photos et vecteurs sont libres de droits.

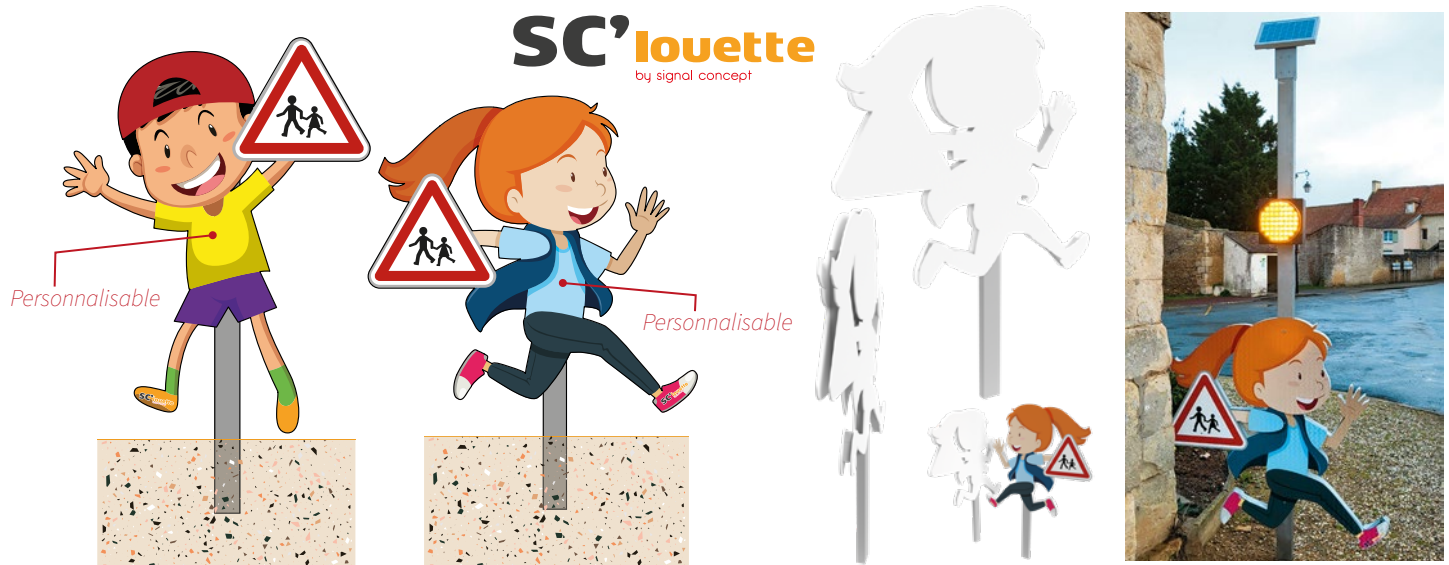


FORMAT RECTANGULAIRE	FORMAT CARRÉ
300 x 500 mm	350 x 350 mm
600 x 400 mm	500 x 500 mm
-	700 x 700 mm

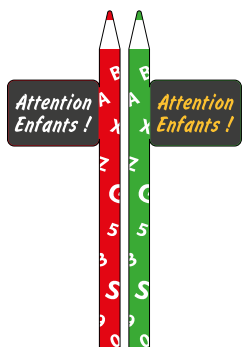


SILHOUETTES DE DISSUASION SC'LOUETTE

Nos silhouettes en forme d'enfant sont réalisées en dibond épaisseur 6 mm double face avec film rétro-réfléchissant et d'une hauteur de 1m30 à fixer en scellement direct ou bien sur plastobloc. Elles permettent un impact visuel qui force les automobilistes à ralentir à l'approche d'une école. Possibilité de rehausse avec feu et panneau solaire ou panneau lumineux C20a. Personnalisation possible avec ajout d'un logo selon fichier transmis par vos soins.



Déclinaison en silhouettes de chantier (voir Page 41) et spécial "passage de cavaliers" disponibles sur demande.



TOTEMS CRAYON

Permet d'attirer l'attention des conducteurs, ce totem crayon incite naturellement à la prudence et à ralentir. Il contribue à une meilleure prévention et protection des enfants aux abords de toutes les écoles, notamment lors de la traversée de passages protégés.

- **Dimensions :** Ht 3000 mm Ø 140 (+ panneau de 600 x 400 mm)
- **Matière :** Acier (+ panneau en aluminium)
- **Revêtement :** Lettres et chiffres en film rétro-réfléchissant
- **Coloris :** Laquage selon nuancier RAL



VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE ?

Chez **Signal Concept**, nous vous accompagnons tout au long de votre projet de signalétique. Qu'il soit pour une zone industrielle et/ou commerciale, l'intérieur de vos locaux d'entreprise, un jardin public ou bien la flotte véhicule de votre collectivité, notre bureau d'étude et notre studio graphique sont présents pour vous proposer des ensembles adaptés à vos besoins et durables dans le temps.

Nous fabriquons la plupart de nos produits dans notre atelier de Notre Dame d'Oé (37), ce qui nous permet de répondre aux demandes les plus atypiques et de vous proposer du sur-mesure. Nos graphistes sont également disponibles pour mettre en forme vos projets selon votre charte graphique ou créer de A à Z une communication à votre image.

Nous avons également mis en place des solutions afin d'actualiser facilement vos informations, que ce soit sur des bi-mâts, totems ou encore vitrophanie et covering afin d'éviter de changer tout un ensemble de communication.

À la suite de la création de votre projet, et de sa fabrication, nous pouvons également vous envoyer notre équipe de pose afin d'effectuer les fouilles, massifs, collage, montage et dépose éventuelle sur place. Une nacelle est disponible pour les projets en hauteurs de type enseigne.

Les pages suivantes sont données à titre d'exemples de projets que nous avons réalisés pour des collectivités ou professionnels. Vous pouvez également retrouver nos dernières réalisations sur nos réseaux sociaux et notre site internet. **Nous consulter pour découvrir nos différentes solutions pour votre signalétique extérieure ou intérieure.**



Exemples de maquettes pour signalétiques



MONO ET BI-MÂTS



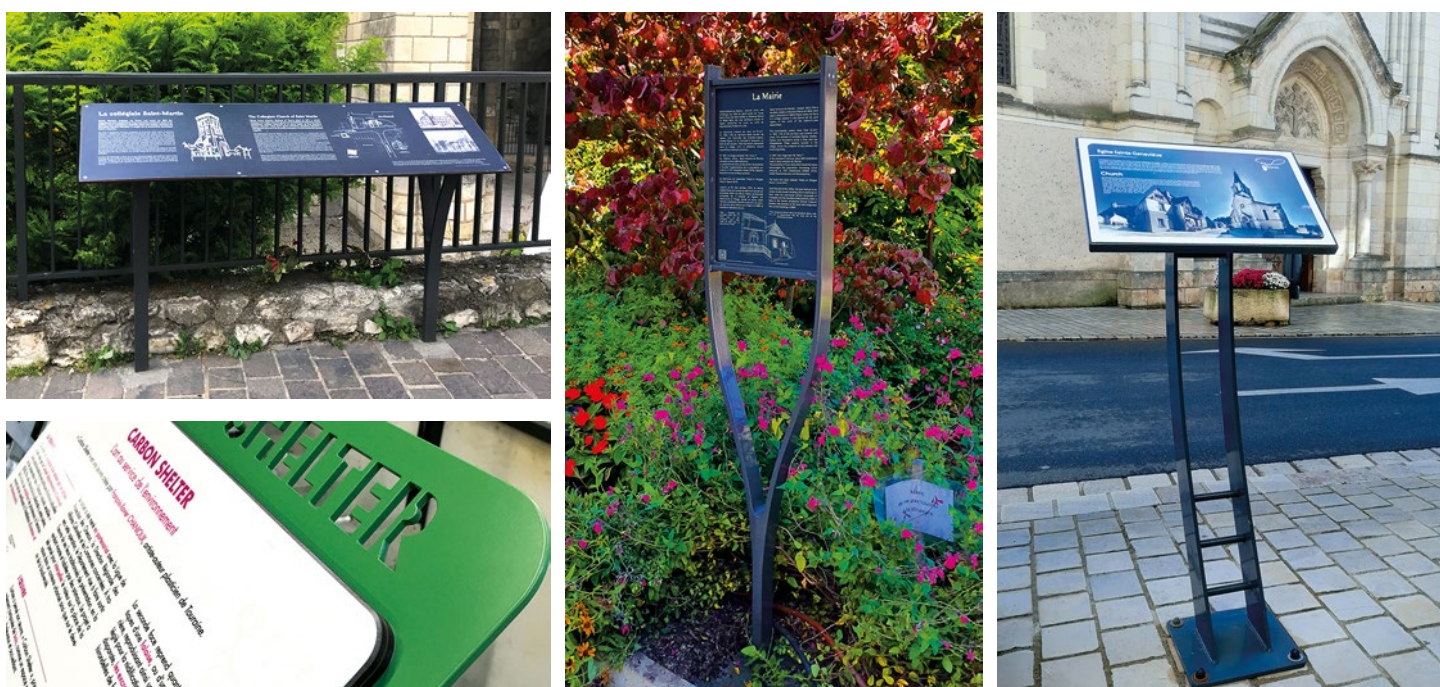
RELAIS INFORMATIONS SERVICES



TOTEMS



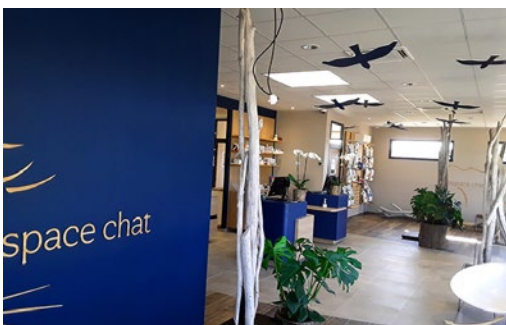
PUPITRES



ENSEIGNES



SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE



VITROPHANIE



COVERING





Une sélection de produits pour vos salons, inaugurations ou évènements. **Pour plus de modèles, nous consulter.**

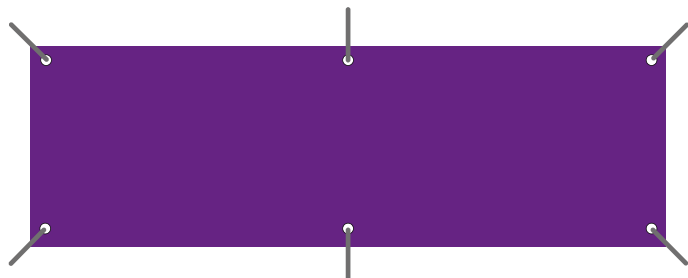
FLAMMES

Cousues double piqûre, finition ourlet et caoutchouc noir. Visuel en recto/verso par traversée de l'encre. Utilisables en intérieur comme en extérieur. **Pour les différentes tailles et modèles, nous consulter.**



ROLL UP

Structure et socle en aluminium avec pieds stabilisateurs. Sac de transport en nylon inclus. Utilisable en intérieur comme en extérieur. **Pour les différentes tailles et modèles, nous consulter.**



BÂCHE AVEC CÈILLETS

Support de communication horizontal idéal pour votre communication événementielle. Elle peut être accrochée en extérieur comme en intérieur. Résistante à la moisissure, l'humidité, les UV ainsi que les intempéries, notre bâche est indéchirable et classée M1. **Pour les différentes tailles et grammage, nous consulter.**

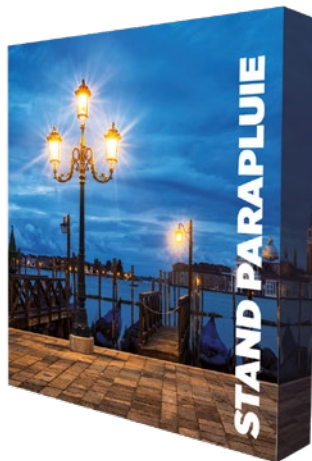
SUPPORTS KAKEMONO

En aluminium anodisé naturel, les kakemonos sont réglables à tout niveau sur la hauteur du piétement. Un ou deux visuels. Quatre largeurs de kakemonos disponibles, hauteur maximale de 1800 mm. **Pour les différentes tailles, nous consulter.**



STAND PARAPLUIE

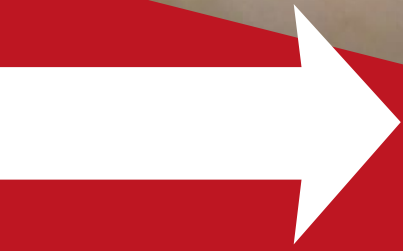
Stand droit en tissu avec impression numérique sur la face et les retours latéraux. Fixé sur une structure aluminium, le visuel reste en place lors du repli du stand. Sac de transport à roulettes inclus. **Pour les différentes tailles, nous consulter.**



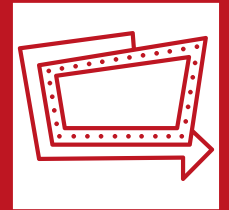
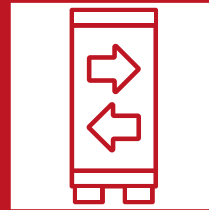
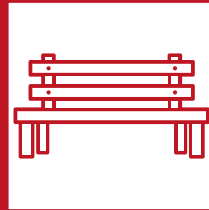
GUIRLANDES

Tissu 100% polyester, assortiment de couleurs possible, plusieurs formes : flammes, pavillons, écussons... **Pour les différentes tailles et modèles, nous consulter.**





SUPPORTS ET FIXATIONS



MÂT ACIER GALVANISÉ

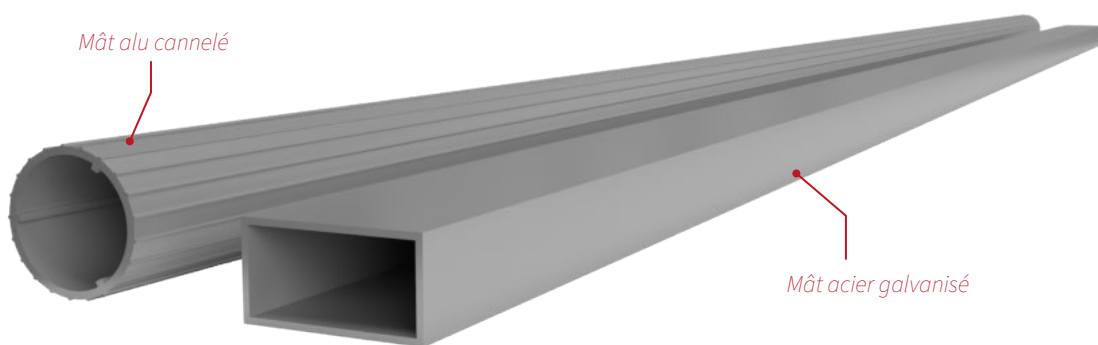
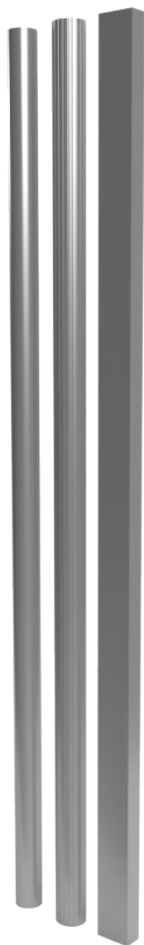
L'acier est un matériau d'utilisation courante en raison de sa longévité et de ses caractéristiques mécaniques, et une fois galvanisé, celui-ci résiste à la corrosion et garantit une tenue dans le temps inégalée.

- **Dimensions rectangulaire :** 40 x 40 mm (ép. 1,5 mm), 80 x 40 mm (ép. 2 mm), 80 x 80 mm (ép. 2 ou 3 mm)
- **Dimensions ronde :** Ø 60 mm (ép. 2,5 mm) ou Ø 76 mm (ép. 3 mm)
- **Matière :** Acier galvanisé
- **Hauteur :** En fonction du besoin

MÂT ALUMINIUM CANNELÉ

Des lignes harmonieuses pour l'embellissement de votre environnement. L'alu cannelé combine de bonnes propriétés mécaniques à une grande durée de vie sans dégradation. Ces mâts ont subi une anodisation qui leur confère une grande résistance contre l'oxydation.

- **Dimensions ronde :** Ø 60 mm (ép. 3,5 mm) ou Ø 76 mm (ép. 5 mm)
- **Matière :** Aluminium cannelé
- **Hauteur :** En fonction du besoin



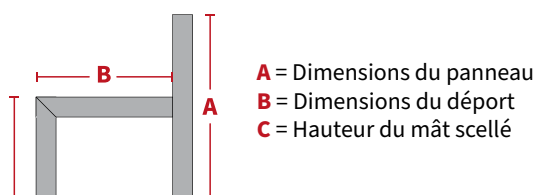
Option de laquage selon nuancier RAL (page 75), nous consulter.

POTENCES

POTENCE

Permet de fixer les panneaux de façon déporté.

- **Matière :** Acier galvanisé ou aluminium cannelé



POTENCE GALVANISÉE	POTENCE ALU CANNELÉ
40 x 40 mm	
80 x 40 mm	Ø 60 mm
80 x 80 mm	Ø 76 mm
Ø 60 mm	

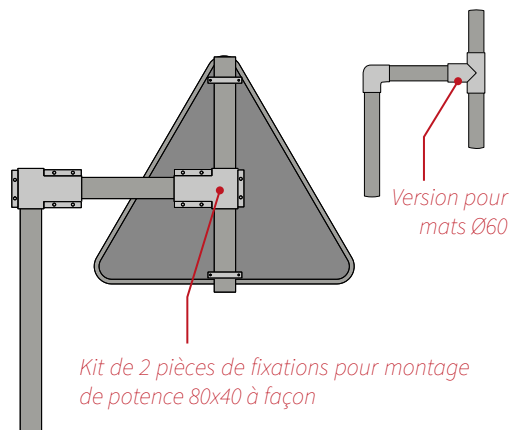


Nous préciser les dimensions A, B et C.

FIXATION MONTAGE POTENCE

Fixation sur un mât existant ou sur un nouveau mât pour potence sur mesure (adaptée à la largeur du déport et du retour souhaité avec du tube 80x40 ou 80x80). **Existe aussi pour mat Ø60.**

Visserie fournie pour assembler les deux pièces
Nous consulter.



Toute une gamme de bouchons et d'obturateurs pour éviter l'infiltration de l'eau dans les mâts et offrir un design irréprochable à votre signalisation. S'adapte sur tous nos mâts présentés page 69. Laquage en option suivant le nuancier RAL (voir page 75).



OBTURATEURS

- **Dimensions rectangulaire :** 40 x 40 mm, 80 x 40 mm, 80 x 80 mm
- **Dimensions ronde :** Ø 60 mm ou Ø 76 mm
- **Matière :** PELD

BOUCHONS











- **Dimensions rectangulaire :** 40 x 40 mm, 80 x 40 mm, 80 x 80 mm
- **Dimensions ronde :** Ø 60 mm ou Ø 76 mm
- **Matière :** Aluminium ou PVC

BRIDES

Bride simple ou double face pour fixation de nos panneaux homologués sur nos différents mâts. Bride simple pour fixer un panneau sur un mât, bride double pour fixer 2 panneaux dos à dos sur un même mât. Laquage en option suivant le nuancier RAL. Boulonnerie non fournie.

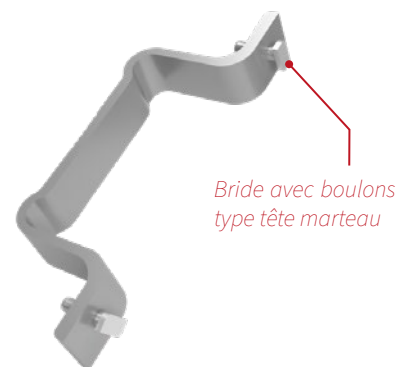
- **Matière brides simples :** Aluminium extrudé
- **Matière brides doubles :** Aluminium extrudé et soudé
- **Finition :** Toutes les brides sont disponibles en simple ou double face

FORMATS DES BRIDES

BRIDES SIMPLES	BRIDES DOUBLES
 80 x 80 mm	 80 x 80 mm
 80 x 40 mm	 80 x 40 mm
 40 x 40 mm	 40 x 40 mm
 40 x 27 mm	 40 x 27 mm
 Ø 60 mm	 Ø 60 mm
 Ø 76 mm	 Ø 76 mm



Kit de fixation



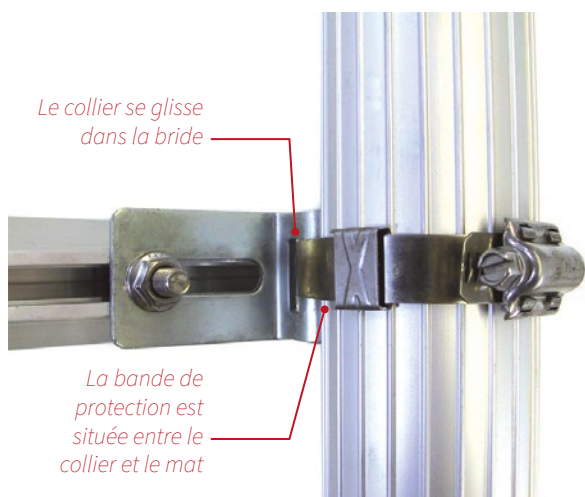
Bride avec boulons type tête marteau



COLLIER HI-TORQUE

Collier de serrage haute résistance Hi-torque. Prêt à l'emploi pour fixation simple et rapide de panneaux indicateurs, panneaux de signalisation, panneaux publicitaires, poubelles, décorations de fin d'année etc... Adaptable sur tous types de mât ou poteaux EDF. Facilité de fixation à l'aide d'une bride feuillard (voir ci-dessous), contrairement au montage feuillard inox.

- **Dimensions :** Ø 54 à 105 mm, Ø 102 à 156 mm, Ø 156 à 232 mm ou Ø 229 à 384 mm
- **Matière :** Acier inoxydable A2
- **Serrage :** Vis de sécurité hexagonale fendue 8 mm
- **Fixation :** Serrage des colliers par clé de serrage 6 ou 7 pans (non fournie)



BRIDE POUR FEUILLARD

- **Dimensions :** L 40 x l 145 x Ht 3 mm
- **Matière :** Acier galvanisé 30/10ème



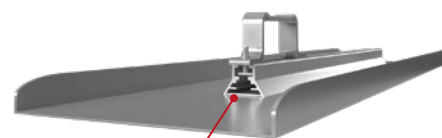
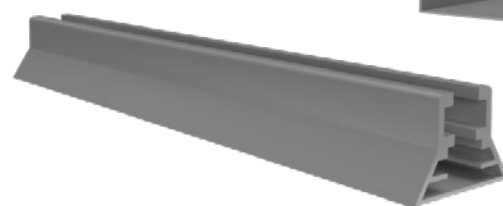
BANDE DE PROTECTION EN CAOUTCHOUC

Sert de protection sur certains mâts, laqués par exemple, sous le collier Hi-torque.

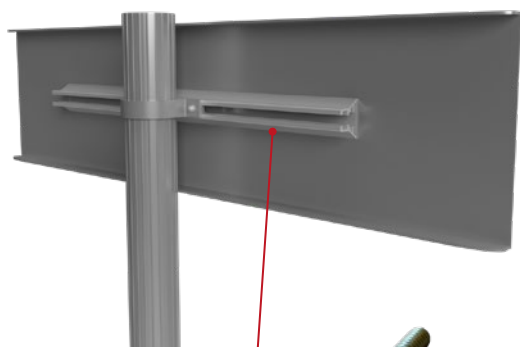
GLISSIÈRE RAIL

Permet de fixer les panneaux sur plusieurs types de supports. Permet de déporter le panneau au besoin grâce à la glissière du rail.

- **Matière :** Aluminium
- **Fixation :** À fixer ou à coller
- **Option :** Double face



Rail sur panneau bords tombés



Fixation sur un mat à l'aide d'une bride et d'un rail au dos



ATTACHE MURALE

Attache murale maintenue dans le profil permettant la fixation des panneaux aux murs. Maintien par le haut et le bas du panneau.

- **Dimensions :** L 60 x l 50 x ép. 12 mm
- **Matière :** Tôle galvanisée 12/10ème
- **Fixation :** 1 trou
- **Option :** Laquage suivant nuancier RAL

Exemple de réalisation





SABOTS, CROSES D'ANCRAGE ET GABARIT

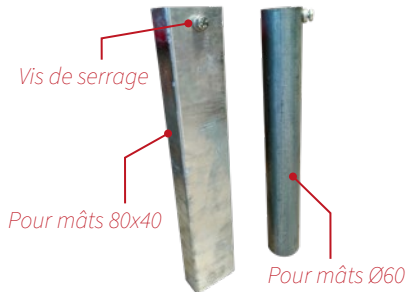
Permet de fixer les mâts.

- **Matière :** Fonte aciée
- **Accessoire :** Tiges filetées, boulons de liaison



Gabarit d'ancrage en acier zingué

DIMENSIONS MÂTS
Ø 60 et 76 mm
Ø 90 mm
Ø 114 mm
Ø 140 mm



FOURREAUX GALVANISÉS

Permet d'insérer les mâts pour les rendre amovibles. Fournis avec vis de serrage.

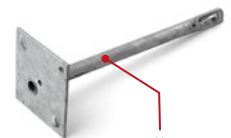
- **Matière :** Acier galvanisé
 - **Dimensions :** Ht. 500 mm
 - **Dimensions des mâts :** 80 x 40 mm, 80 x 80 mm, Ø 60 mm et Ø 76 mm
- Également disponibles en fonte pour mâts Ø 60 mm et Ø 76 mm



PIEUX D'ANCRAGE

Système d'ancrage rapide et écologique pour tous les terrains. Qu'il s'agisse d'un sol en enrobé, en dalles de pierre, en béton ou en terre naturelle.

- **Matière :** Acier galvanisé
- **Fixation :** Sans béton
- **Pose :** Rapide



Tellura (pieu d'ancrage)

Cette technique a plusieurs avantages :

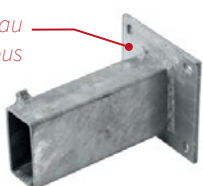
- Pas de temps de séchage puisque pas de béton à couler donc le délai d'intervention est très court.
- Le temps de pose de ce type d'ancrage est d'environ 15 minutes tout compris.
- Rien n'est ajouté, hormis l'ancrage qui, dans le temps, pourra être retiré facilement sans dénaturer le sol.
- Un fourreau est ajouté dans le sol (système FERRADIX) ou hors du sol (système TELLURA) et sert de base au maintien du mât. En cas d'accident, il suffit de remplacer uniquement le mat sans pour autant changer l'ancrage contrairement à un massif classique à refaire entièrement.

Comparaison des fourreaux en fontes coulés dans le béton face aux pieux d'ancrage FERRADIX



Principe de montage des pieux d'ancrage TELLURA

Fourreau 4 trous

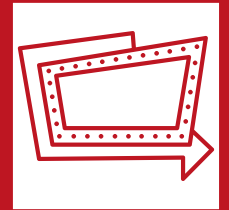
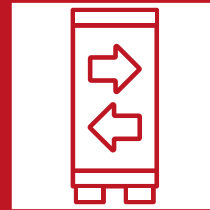
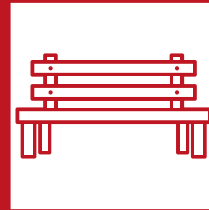


Fils déployables dans le sol





CONCLUSION



FORMATS DES LOGOS

Fichiers en AI ou EPS ou PDF vectorisés uniquement. Les images JPG, PNG, GIF et autres formats (word, powerpoint etc...) sont à exclure. Nous ne pourrions garantir la qualité d'impression si le fichier est fourni en pixel et non en vectoriel. **Nous fournir vos logos toujours en vectoriel.**



VOS TEXTES DOIVENT ÊTRE VECTORISÉS !

Ou alors, nous envoyer le nom et/ou le fichier de la typographie utilisée.

PHOTOS ET COULEURS

Fichier en CMJN avec des images en qualité d'impression 300 dpi (120/150 dpi pour les grands formats (au-delà du 400x600 mm)). Attention, elles doivent vous appartenir ou être libres de droit. Nous pouvons vous fournir une image HD approchante issue de notre base d'images libres de droits au besoin.



LES IMAGES DOIVENT ÊTRE HD ET LIÉES AU FICHER !

Ou alors, nous envoyer les images à part pour les associer au fichier.

DIMENSIONS DES FICHIERS

Fichiers à l'échelle 1/1 ou au 1/10. Les mesures seront exprimées en **mm** sur nos maquettes et Bon À Tirer, en longueur par hauteur. Nous mettons le fichier à l'échelle 1 au moment de l'impression. Nous ne pouvons garantir l'absence de bordure blanche en cas de non respect des proportions.



VOS FICHIERS DOIVENT ÊTRE AUX BONNES PROPORTIONS !

Ou alors, nous autoriser à modifier les éléments pour les adapter.

Si vous souhaitez une création de visuel, merci de nous fournir vos demandes et tous les éléments souhaités **en bonne qualité** si ceux-ci sont en votre possession (images HD, logos en vectoriel, typographies souhaitées...).

Vérifiez toujours vos textes avant l'envoi du fichier et de la validation du BAT (faute de frappe, orthographe, typo etc...).

N'oubliez pas que la qualité de l'impression dépend de la qualité de vos fichiers !

Un surplus graphique peut vous être facturé en cas de non respect de la chartre des fichiers.



DEMANDE DE DEVIS



Afin de traiter efficacement votre demande de devis, merci de nous fournir les éléments suivants par mail :

- **Nom** de société + **adresse postale** de celle-ci.
- **Coordonnées** du contact, son **adresse mail** et son **numéro de téléphone**.

Sans ces éléments, nous ne pourrions établir rapidement de devis. Une fiche de renseignement peut vous être envoyée en complément.



POUR RAPPEL :

Pour toute première commande passée chez nous, nous vous demandons un paiement à la commande.



ATTENTION !

Nous ne prenons pas les cartes bancaires. Paiements par chèque ou virement uniquement.



NUANCIER RAL



 RAL 1000	 RAL 1001	 RAL 1002	 RAL 1003	 RAL 1004	 RAL 1005	 RAL 1006	 RAL 1007	 RAL 1011
 RAL 1012	 RAL 1013	 RAL 1014	 RAL 1015	 RAL 1016	 RAL 1017	 RAL 1018	 RAL 1019	 RAL 1020
 RAL 1021	 RAL 1023	 RAL 1024	 RAL 1027	 RAL 1028	 RAL 1032	 RAL 1033	 RAL 1034	 RAL 1037
 RAL 2000	 RAL 2001	 RAL 2002	 RAL 2003	 RAL 2004	 RAL 2008	 RAL 2009	 RAL 2010	 RAL 2011
 RAL 2012								
 RAL 3000	 RAL 3001	 RAL 3002	 RAL 3003	 RAL 3004	 RAL 3005	 RAL 3007	 RAL 3009	 RAL 3011
 RAL 3012	 RAL 3013	 RAL 3014	 RAL 3015	 RAL 3016	 RAL 3017	 RAL 3018	 RAL 3020	 RAL 3022
 RAL 3027								
 RAL 4001	 RAL 4002	 RAL 4003	 RAL 4004	 RAL 4005	 RAL 4006	 RAL 4007	 RAL 4008	 RAL 4009
 RAL 5000	 RAL 5001	 RAL 5002	 RAL 5003	 RAL 5004	 RAL 5005	 RAL 5007	 RAL 5008	 RAL 5009
 RAL 5010	 RAL 5011	 RAL 5012	 RAL 5013	 RAL 5014	 RAL 5015	 RAL 5017	 RAL 5018	 RAL 5019
 RAL 5020	 RAL 5021	 RAL 5022	 RAL 5023	 RAL 5024				
 RAL 6000	 RAL 6001	 RAL 6002	 RAL 6003	 RAL 6004	 RAL 6005	 RAL 6006	 RAL 6007	 RAL 6008
 RAL 6009	 RAL 6010	 RAL 6011	 RAL 6012	 RAL 6013	 RAL 6014	 RAL 6015	 RAL 6016	 RAL 6017
 RAL 6018	 RAL 6019	 RAL 6020	 RAL 6021	 RAL 6022	 RAL 6024	 RAL 6025	 RAL 6026	 RAL 6027
 RAL 6028	 RAL 6029	 RAL 6032	 RAL 6033	 RAL 6034				
 RAL 7000	 RAL 7001	 RAL 7002	 RAL 7003	 RAL 7004	 RAL 7005	 RAL 7006	 RAL 7008	 RAL 7009
 RAL 7010	 RAL 7011	 RAL 7012	 RAL 7013	 RAL 7015	 RAL 7016	 RAL 7021	 RAL 7022	 RAL 7023
 RAL 7024	 RAL 7026	 RAL 7030	 RAL 7031	 RAL 7032	 RAL 7033	 RAL 7034	 RAL 7035	 RAL 7036
 RAL 7037	 RAL 7038	 RAL 7039	 RAL 7040	 RAL 7042	 RAL 7043			
 RAL 8000	 RAL 8001	 RAL 8002	 RAL 8003	 RAL 8004	 RAL 8007	 RAL 8008	 RAL 8011	 RAL 8012
 RAL 8014	 RAL 8015	 RAL 8016	 RAL 8017	 RAL 8019	 RAL 8022	 RAL 8023	 RAL 8024	 RAL 8025
 RAL 9001	 RAL 9002	 RAL 9003	 RAL 9004	 RAL 9005	 RAL 9010	 RAL 9011	 RAL 9016	 RAL 9018



PRIX SPÉCIAL MÉTROPOLE | SIGNAL CONCEPT



Jean-Christophe Aracil, le fondateur et le gérant de Signal Concept. Photo: M. Jean-Pierre

DES INNOVATIONS TRÈS FLÉCHÉES

À Notre-Dame-d'Oé, Signal Concept est spécialiste du balisage et de la signalétique routière. L'entreprise s'attaque au marché 3.0.

Jean-Christophe Aracil et ses équipes font, en quelque sorte, figures de bergers. Ensemble, ils veillent à notre sécurité sur les routes, notre confort dans les espaces publics et notre mobilité d'un point A à un point B. Barrières, miroirs, plots de chantier, bornes, panneaux directionnels ou de limitation de vitesse, ralentisseurs, séparateurs de voies, abribus, supports et range-vélos, arceaux de sécurité, aménagements de parking, poubelles publiques, mobiliers urbains recyclés : voilà réunies les activités de Signal Concept.

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À CELLE DU DIGITAL

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Jean-Christophe Aracil a fait ses premières armes dans une entreprise familiale déjà dédiée aux équipements routiers. Par besoin d'indépendance, il revient à Tours pour y produire des éléments de balisage. Il s'attaque à la fabrication de panneaux routiers en 2001, mais tarde à obtenir la double certification NF-CE en 2006, juste au moment où le marché s'écroule. Il lance alors une gamme de signalisations temporaires à Notre-Dame-d'Oé où il s'est installé (2003). « Nous avons donc développé des rotors pour les zones d'activités économiques. Nous nous sommes également diversifiés avec de la fabrication d'énergie pour le commerce et l'industrie »,

se souvient Jean-Christophe Aracil. En 2004, Signal Concept propose une gamme de produits « mobilier urbain » réalisées à partir de recyclage et plonge dans l'économie circulaire. « Nous mettons au point la transformation de briques alimentaires (tétrapack) en ne gardant que le polyéthylène et l'aluminium, le PolyAl. En gèle à cet amalgame, nous fabriquons des produits finis : tables extérieures, boîtes à livres dont la première a été réalisée pour la commune de Notre-Dame-d'Oé, à la demande de son maire Jean-Luc Galliot, par ailleurs président de Touraine Propre. Les chutes de copolymère et autres résidus de l'usinage repartent chez notre fabricant de matières, Traufil, dans le Cher. La production est nationale ! » Jean-Christophe Aracil fait connaissance avec Bertrand Sénéde, le dirigeant de Lifting Signalisation, une société basée en Nouvelle Aquitaine. Il va déposer un brevet de essuifrage de panneaux routiers, lequel sera expérimenté dans le Sud-Ouest. Pas de démontage, mais un film apposé sur de la toile. Et donc, beaucoup moins cher qu'un remplacement complet. Alors président du conseil départemental du Loir-et-Cher, Maurice Leroy fait commander 200 faces pour des panneaux abîmés en forêt de Sologne. Le détail de cette expérience sera rendu courant 2020. Autre innovation commune : le logiciel diagnostique Optisig. Cette solution digitale permet aux collectivités de recenser et gérer leur patrimoine routier, par géolocalisation, signalément de leur état de surfaçage. Cet outil sert déjà à Suresnes. En décembre son Top à Signal Concept, Tours Métropole s'y intéresse. ■

B. P.

SIGNAL CONCEPT
6 rue Robert Schumann
87100 Notre-Dame-d'Oé
Tel. 02 47 48 21 20
Région de la Vallée de la Loire
CA 2008 1 2000 K€
Dirigé par Jean-Christophe Aracil, fondateur et gérant.



L'ensemble de nos filiales vous offre une solution complète (voir page 8) :





- Études de vos signalisations et conseils d'implantations.
- Fabrication et mise en œuvre de vos équipements routiers homologués, signalétique et mobiliers urbains.
- Études de location et maintenance de votre signalisation temporaire.
- Réalisation de vos marquages au sol, aménagements urbains et décoratifs.

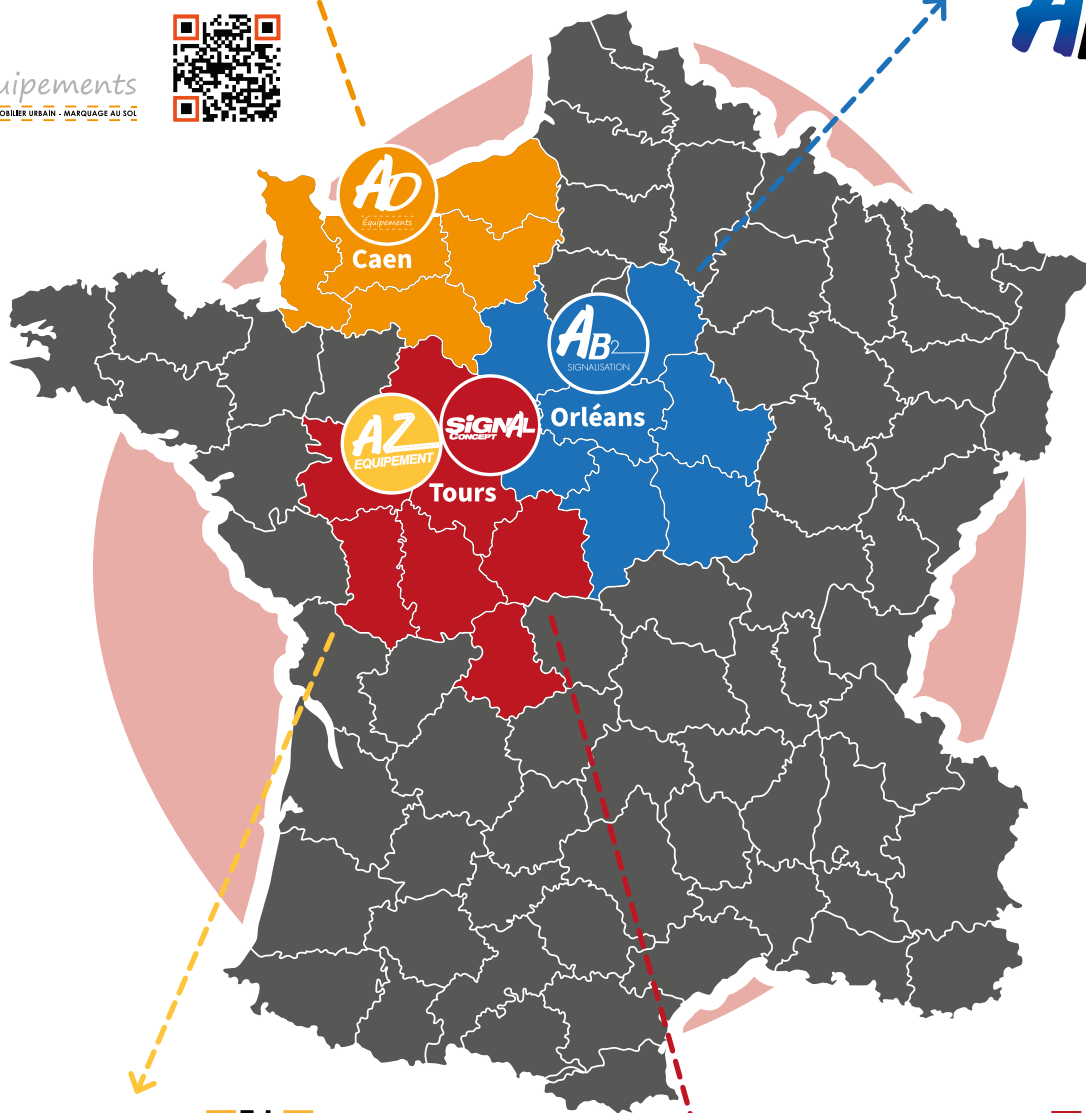
AGENCE AD ÉQUIPEMENTS - CALVADOS (14)

 06 ZI rue Alfred Zuckerman, 14270 Mézidon Vallée d'Auge
 02 31 20 70 62
 secretariat@adequipements.fr
 www.ad-equipements.com



AGENCE AB2 SIGNALISATION - LOIRET (45)





 290 rue de Marigny, 45400 Semoy
 02 38 86 82 60
 secretariat@ab2signalisation.fr
 www.ab2-signalisation.fr



AGENCE AZ ÉQUIPEMENT - NOTRE DAME D'OÉ (37)

 08 rue Robert Schumann, 37390 Notre Dame d'Oé
 02 47 49 06 06
 secretariat@azequipement.fr
 www.az-equipement.fr

AGENCE SIGNAL CONCEPT - NOTRE DAME D'OÉ (37)

 06 rue Robert Schumann, 37390 Notre Dame d'Oé
 02 47 40 75 50
 contact@signalconcept.fr
 www.signalconcept.fr

PRÉAMBULE

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les transactions effectuées par notre entreprise. Ces conditions générales peuvent être adaptées dans le cadre de conditions particulières de vente, lorsque les spécificités de la transaction le justifient. Elles peuvent compléter, suppléer ou exclure une ou plusieurs parties des CGV. L'acceptation d'un devis ou la passation d'une commande entraîne l'acceptation des présentes CGV par le client et renonciation de sa part à ses propres conditions d'achat.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Les termes ci-après employés auront la signification suivante :

- Fournisseur : SIGNAL CONCEPT.
- Client : toute personne physique ou morale contractant avec le fournisseur.
- Produit : signifie toute pièce fabriquée et/ou commercialisée par le fournisseur.
- Matière : signifie tout produit brut, semi-ouvré et accessoire servant à la fabrication des produits et produits dérivés.
- Composant : signifie tout produit fourni par le client.
- Service : prestations diverses annexes à la vente (par exemple: grue, nacelle, transport, redevances diverses).

ARTICLE 2 - OFFRES ET COMMANDES

Validité et durée de l'offre émise par le fournisseur :

Seule une offre écrite par le fournisseur est valable et ne l'engage que pour une durée de deux mois, à défaut d'une autre durée dérogatoire précisée dans l'offre. Toute offre s'entend hors taxes (T.V.A. au taux en vigueur au moment de la livraison en sus).

Commande du client :

La commande est un document émis par le client sur la base de l'offre faite par le fournisseur. Le tarif applicable à une commande est celui en vigueur à la date de réception de la commande. La commande doit préciser les conditions d'installation et d'utilisation, et notamment, les conditions particulières d'implantation. L'acceptation formalisée par le client d'un bon à tirer, échantillon, plan partiel ou total d'une pièce, constitue un engagement définitif de sa part. En absence de réponse dans un délai de sept jours, le bon à tirer est réputé accepté.

ARTICLE 3 - RÉILIATION DE COMMANDE

Le client qui annule tout ou partie de sa commande, qui en diffère la date de livraison ou qui la modifie, sans que le fournisseur en porte la responsabilité, est tenu d'indemniser celui-ci pour la totalité des frais engagés (dont notamment frais d'études, outillage, pièces, matières, ou services...). Le fournisseur pourra demander réparation du préjudice des conséquences directes ou indirectes du à cette décision. En cas de non respect par le client d'une ou plusieurs obligations qui lui incombent, le fournisseur pourra constater la résiliation de la vente sur simple envoi d'une lettre recommandée.

ARTICLE 4 - AUTORISATIONS

Le fournisseur informe le client des autorisations d'installation administratives ou privées (ABF, préfectorales, départementales, communales, des propriétaires, des gérants ou syndics d'immeuble ...) nécessaires à l'installation de ses produits. Le client doit faire son affaire personnelle de toutes ses autorisations et en conserve l'entière responsabilité en cas de non respect. Tous les frais et taxes, découlant de ces demandes d'autorisation et des implantations restent à la charge intégrale du client.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études, prototype, maquettes et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés sans son autorisation écrite. En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à première demande. La technologie et le savoir-faire, breveté ou non, incorporé dans les produits et prestations, ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits et prestations, restent la propriété exclusive du fournisseur. Seul est concédé au client un droit d'usage des produits à titre non exclusif.

Les études très poussées, la préfabrication de prototypes demandés par un client qui ne donnerait pas suite à une commande, seront facturées au temps passé et matière employée. Chaque partie s'engage à ne communiquer à l'autre que des documents et droits de propriété intellectuelle dont il a la pleine propriété ou la libre utilisation avec droit de les transmettre à un tiers. Le client autorise, sauf interdiction écrite, le fournisseur à exposer en toutes manifestations telles que foires, salons, expositions, et sur ses documents publicitaires et commerciaux, la pièce qu'il a réalisée.

ARTICLE 6 - OUTILLAGES

Le client ne peut se prévaloir de toute propriété ou droit exclusif d'utilisation sauf en cas de participation financière. Lorsque le client a la propriété intégrale de l'outillage, il en assume alors tous les impôts, taxes, assurances et toutes autres obligations y afférant.

ARTICLE 7 - POSE

Nos prix de pose comprennent :

Le transport des matériels sur site. La pose sur mur à moins de 3,50 mètres de hauteur. Dans le cas d'une hauteur supérieure à 3,50 mètres, la location d'une nacelle serait nécessaire et ferait l'objet d'une facturation. Pour les enseignes lumineuses, le raccordement électrique en extérieur sur des lignes existantes sur la façade, à moins de 2 mètres de chaque enseigne. Essai électrique de l'éclairage. Contrôle général. Ces prix ont été calculés pour une prestation de pose durant les heures ouvrées, plage horaire entre 8h et 19h.

Nos prix de pose ne comprennent pas :

Les déposes éventuelles de matériel ou accessoires situés à l'emplacement des nouveaux produits, feront l'objet d'un devis en option. Les éventuelles fixations spéciales de ces produits faisant l'objet d'un devis spécifique lors du survey. Pour les enseignes lumineuses, la fourniture et pose de câble électrique et goulotte supplémentaires au-delà de 2 mètres. La nouvelle norme NFC 15-150-1 rend obligatoire, la coupure d'urgence type interrupteur « pompier » même sur les enseignes basse tension, si cette dernière n'était pas présente sur site, elle ferait l'objet d'une facturation selon le tarif indiqué dans notre tableau de prix.

Nos prix ne comprennent pas LES FRAIS ÉVENTUELS DE CONTRÔLE D'ORGANISME DE SÉCURITÉ ou de GARDIENNAGE. Ne sont pas compris au présent devis tous travaux de réfection de façade, de fourniture de serrurerie spécifique pour l'accroche des bandeaux ainsi que tous travaux d'aménage de ligne électrique (ligne électrique en attente avec boîtier de raccordement et protection suivant norme NFC -15-150-1 à votre charge à proximité du matériel à installer) Tous travaux non expressément décrits au présent devis feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

ARTICLE 8 - RÉCEPTION

Quantitative :

Toute réclamation sur les quantités livrées devra être signifiée dès réception des pièces par lettre recommandée avec accusé de réception.

Qualitative :

Tout défaut d'aspect, de conception ou de montage par rapport aux spécifications de la commande doit être précisé par le client sur le bon de livraison ou d'installation et être confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours. Un litige sur une livraison ou sur une partie de livraison ne peut pas entraîner le refus du paiement des livraisons exemptes de contestation. Aucune pièce ne pourra être retournée sans l'accord préalable du fournisseur. Les pièces devront être retournées au fournisseur en l'état, correctement emballées et aux frais du client.

ARTICLE 9 - GARANTIE COMMERCIALE

Champ d'application de la garantie :

Le fournisseur s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution (y compris du montage si cette opération lui est confiée) dans la limite des dispositions ci-après. L'obligation du fournisseur ne s'applique pas en cas de vice provenant soit de matières fournies par le client, soit d'une conception imposée par celui-ci. Sont totalement exclues de la garantie: les consommables (lampes incandescentes, fluorescentes, luminescentes, starters, consommables d'affichage...). Toute garantie est également exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, de surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions du fournisseur de ce matériel ou de condition inadéquate de stockage. La garantie contractuelle du fournisseur est d'une année à partir du jour de la réception. Elle peut être prolongée dans le cas d'un contrat de maintenance en application des obligations légales en la matière. Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la présente garantie.

Obligation du client :

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le client doit :

- Communiquer au fournisseur, préalablement à la commande, la destination et les conditions d'utilisation du matériel.
- Aviser le fournisseur, sans retard et par écrit, des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci.
- Donner au fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.
- S'abstenir en outre, sauf accord exprès du vendeur, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, de modifier ou de faire modifier par un tiers tout élément dudit matériel.

Modalité d'exercices de la garantie :

Il appartient au fournisseur ainsi avisé de remédier au vice, à ses frais et en toute diligence, le fournisseur se réservant le droit de modifier le cas échéant les dispositifs du matériel de manière à satisfaire à ses obligations. Le fournisseur ne s'engage à remédier aux vices sur le matériel défectueux que dans les conditions d'accessibilité initiale du marché. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent la propriété du fournisseur. Si le fournisseur n'est pas en charge de l'installation, tout vice lié à celle-ci, est exclu du champ de sa garantie. Indépendamment de la présente garantie commerciale, le fournisseur reste tenu des garanties légales auxquelles il est soumis.



ARTICLE 10 - CONTRÔLES, TESTS ET ESSAIS

Les contrôles, tests et essais demandés par le client sont à la charge financière de celui-ci. En cas d'essais destructifs, le remplacement des éléments de pièces est à la charge du client.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

Toutes les commandes enregistrées comportent une réserve autorisant, pour le fournisseur, la suspension, sans indemnité, des engagements pris, dans les cas suivants : grèves, lock out, incendie, intempéries et autres cas de force majeure se présentant chez le fournisseur aussi bien que chez ses propres fournisseurs.

ARTICLE 12 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

En cas d'événement de nature économique ou commerciale imprévisible survenant après la conclusion du présent contrat et rendant son exécution préjudiciable pour l'une des parties, celles-ci se rencontreront afin de procéder à l'examen de la situation et tenter de rétablir l'équilibre initial. En cas d'accord entre les parties, un avenant précisera les nouvelles modalités d'exécution du contrat. En cas de désaccord et dans un délai de 1 mois à compter de la première rencontre des parties, ces dernières se soumettront à la procédure de médiation prévue à l'article 12 des présentes conditions générales de vente. En cas d'échec de la médiation, les parties s'accorderont sur la résiliation du contrat. Pendant le temps de la négociation, l'exécution du contrat sera suspendue, sauf accord contraire des parties.

ARTICLE 13 - DÉLAI DE FABRICATION ET DE LIVRAISON

Les délais de livraison courent à partir de la date de confirmation de commande. Cette confirmation ne sera effective qu'à partir de la date à laquelle tous les documents et matériels convenus contractuellement auront été fournis par le client. Les délais figurant sur les offres sont donnés à titre indicatif. Le caractère impératif du délai convenu doit être précisé au contrat ainsi que sa nature (date de mise à disposition, date de présentation pour contrôle ou réception, date de livraison effective, etc...). A défaut de telles précisions, le délai est réputé indicatif. Les délais de livraison sont suspendus en cas de force majeure ou de grève chez le fournisseur, chez ses propres fournisseurs ou dans les communications. Toute modification aux conditions contractuelles de fourniture entraînera, à la demande du fournisseur, la fixation d'un nouveau délai. Les délais contractuels sont prolongés à la demande du fournisseur ou du client, pour toute cause indépendante de leur volonté et ayant placé le demandeur de cette prolongation dans l'impossibilité de remplir ses obligations. La partie défaillante doit informer par écrit l'autre partie de cette impossibilité dès sa survenance et l'une et l'autre doivent alors se concerter immédiatement pour convenir des dispositions à prendre en conséquence. Le fournisseur ne pourra, en aucun cas, accepter d'annulation de commande en cours d'exécution, ni être tenu à une quelconque indemnité de retard.

ARTICLE 14 - CONDITIONS DE LIVRAISON ET DE STOCKAGE

Sauf stipulation contraire, les prix du fournisseur s'entendent marchandises au départ de l'usine, emballage non-compris et les marchandises sont mises à disposition du client dans les locaux du fournisseur. Le client doit respecter les consignes et précautions de chargement et/ou déchargement données par le fournisseur. En cas d'expédition Franco, celle-ci s'entend par la voie la plus économique. Les frais supplémentaires pour tout autre mode de transport sont à la charge du client. Les marchandises, mêmes expédiées Franco, voyagent toujours aux risques du client. En cas d'avarie, perte ou vol survenu au cours du transport, ou en cas de retard de livraison, il appartient au client d'exercer tout recours contre les transporteurs. Tout stockage par le fournisseur, au-delà de ce qui a été prévu contractuellement, entraînera une majoration de prix des marchandises restant à livrer, de 2 % par mois, sauf stipulation particulière, représentant les frais de stockage et les frais financiers. Sauf stipulation contraire, le stockage des marchandises non réglées par le client ne pourra excéder 3 mois. Leur facturation serait alors déclenchée.

ARTICLE 15 - IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur doit identifier les pièces de son nom, ses coordonnées et la date de mise en marché.

ARTICLE 16 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le contrat détermine les conditions de paiement. Sauf conventions spéciales entre les parties, le client règle le tiers du prix à la commande et le solde à la mise à disposition de la marchandise. L'acompte versé n'ouvre aucun droit à l'escompte. Conformément aux dispositions de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, le paiement devra intervenir dans un délai maximum de 45 jours fin de mois ou 60 jours nets à compter de la date d'émission de la 5 facture. Toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. **Tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard** calculée par application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis, par le client, à la disposition du bénéficiaire ou de son subrogé.

En cas de contestation ou d'exécution partielle du contrat, le paiement demeure exigible sur la partie du contrat non contesté ou partiellement exécutée. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le client, comme aussi dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation de l'une des traites ne sont pas effectués à la date, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

ARTICLE 17 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Transfert de propriété et de risque :

Le fournisseur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens. Le client assume néanmoins à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises.

Modalités de stockage dues par le client :

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le client devra individualiser les marchandises livrées au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. En cas de saisie-arrêt, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le fournisseur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Le client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

Autorisation de revente pendant la période de réserve de propriété :

Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises, objet du présent contrat. Toutefois, il s'oblige, en cas de revente, à régler immédiatement le solde du prix restant dû au fournisseur ou à informer les sous-acquéreurs que les dites marchandises sont grevées d'une clause de réserve de propriété et à avertir le fournisseur de cette cession afin qu'il puisse préserver ses droits et le cas échéant, exercer une revendication sur le prix de revente à l'égard du sous-acquéreur.

ARTICLE 18 - ENVIRONNEMENT

Clause applicable pour les équipements qui entrent dans le champ d'application du décret 2005-829 relatif à la composition des EEE¹ et des déchets issus de ces équipements.

Gestion de la fin de vie de l'équipement vendu² :

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE objet du présent contrat de vente sont transférés au client qui les accepte. Le client s'assure de l'enlèvement de l'équipement objet de la vente, de son traitement et de sa valorisation, conformément à l'article 21 dudit décret. Le non respect par le client des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret 2005-829 à son encontre.

Offre de reprise de l'équipement remplacé³ :

En cas d'équipement à déposer, le fournisseur s'engage à faire une offre de fin de vie, conformément aux usages de la profession. Les parties conviendront des modalités d'exécution.

ARTICLE 19 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le tribunal du siège social du fournisseur est seul compétent.

ARTICLE 20 - LOI APPLICABLE

De convention expresse, le présent contrat est gouverné par le droit français.

¹ Équipements électriques et électroniques

² Cette clause reflète l'une des options offertes par le décret. Mais les parties sont libres d'en convenir autrement.

³ Il apparaît que ces dispositions reflètent l'usage le plus couramment constaté en ce qui concerne la gestion des déchets à la charge des vendeurs d'enseignes et de la signalétique. Cependant, les parties sont libres d'en convenir autrement.



SIGNAL **CONCEPT**

Un fabricant à votre écoute



06 rue Robert Schumann 37390 Notre Dame d'Oé
02.47.40.75.50 contact@signalconcept.fr
www.signalconcept.fr

Retrouvez nos dernières réalisations et actualités sur notre site et nos réseaux.

www.signalconcept.fr

